

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 18 MARS 2024 À 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

**2. AGGLOMÉRATION**

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 15 février 2024
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Désignation - conseil d'administration du RTL

**3. RÈGLEMENTS**

- 3.1. Avis de motion - Règlement visant l'interdiction de la distribution de certains articles de plastique à usage unique

**4. FINANCES**

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Dépôt du rapport d'audit d'optimisation des ressources (VOR) - Gestion des bâtiments et du matériel roulant
- 4.3. Dépôt de la liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers 2023
- 4.4. Dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales en 2023
- 4.5. Création d'un excédent de fonctionnement affecté - Vitalité du Village
- 4.6. Subventions aux organismes reconnus de Saint-Lambert pour l'année 2024

**5. RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches

5.2. Entente - Départ de l'employée #1020

5.3. Mise à jour - Politique relative à l'alcool, au cannabis, aux drogues et aux médicaments en milieu de travail

**6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

6.1. Adjudication du contrat 23GN20 - Reconstruction d'une partie de la rue Green (Notre-Dame à Oak)

6.2. Adjudication du contrat no 24TP03 - Inspection des bornes d'incendie

6.3. Adjudication du contrat 24ÉQUI02 - Acquisition d'un camion 10 roues avec équipement à neige

6.4. Renouvellement du contrat 20ENV03 pour les travaux d'élagage et d'haubanage

6.5. Renouvellement du contrat 20ENV04 pour les travaux d'abattage et d'essouchage

6.6. Renouvellement de contrat 23CL01- services d'entretien ménager et de manoeuvre - Centre de loisirs et aréna Éric-Sharp et resurfaçage de la patinoire

**7. ADMINISTRATION**

7.1. Programme de gratuité - activités de loisirs - enfants de familles à faibles revenus

7.2. Triathlon/duathlon de Saint-Lambert - Club de Triathlon Rive-Sud

7.3. Entente homologuée - Trigone et CN

7.4. Nomination - Comité de gestion des déplacements (CGD)

7.5. Mandat juridique

**8. URBANISME**

8.1. Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

8.2. Demande de dérogations mineures

8.2.1. Dérogation mineure - 105, ave Upper-Edison – Nouvelle construction

8.2.2. Dérogations mineures - 575, avenue Victoria

8.2.3. Dérogations mineures - 263, rue Elm – nouvelle construction et aménagement de terrain

8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.3.1. PIIA - 465, rue Venne – Transformation de la façade

8.3.2. PIIA - 376, ave Maple – Transformation de la façade

8.3.3. PIIA - 108, ave Normandie – Transformation de la façade

8.3.4. PIIA - 105, ave Upper-Edison – Nouvelle construction

8.3.5. PIIA - 532, rue Green – Agrandissement et transformation de la façade

8.3.6. PIIA - 196, ave Stanley – Agrandissement et transformation de la façade

- 8.3.7. PIIA - 436, rue Crescent – Agrandissement et transformation de la façade
  - 8.3.8. PIIA - 1155, ave Victoria – Affichage
  - 8.3.9. PIIA - 288, ave Sanford – Agrandissement et transformation de la façade
  - 8.3.10. PIIA - 575, avenue Victoria - Affichage
  - 8.3.11. PIIA - 418-420, rue Crescent - Transformation de la façade
  - 8.3.12. PIIA - 342-344 avenue Notre-Dame - Transformation de la façade
  - 8.3.13. PIIA - 263, rue Elm – Nouvelle construction
- 8.4. Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil – citation
- 8.5. Demande d'exemption de cases de stationnement - 263, rue Elm

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 15 mars 2024

Le greffier adjoint de la Ville,

Me Roch Sergerie



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

### **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

---

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2024 tel que présenté.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024**

---

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024, tel que rédigé.

---

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 12 février 2024 à 19 h 32 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont absentes :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Sont également présents :

Lucille Angers, greffière adjointe par intérim  
François Pépin, directeur général

---

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2024-02-028)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2024, sous réserve du retrait du point 8.3.11 concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au bâtiment situé au 295, avenue Cleghorn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Le conseiller Loïc Blancquaert se joint à la séance à 19h33.

(2024-02-029)

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 5 février 2024

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 5 février 2024, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h37 et se termine à 19h56.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h56 à 20h22.

---

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h23 et se termine à 20h36.

---

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 janvier 2024

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 18 janvier 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

---

(2024-02-030)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 15 février 2024

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 15 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Francis Le Chatelier : Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration
- Loïc Blancquaert : Commission de l'environnement et de l'aménagement

---

Dépôt des procès-verbaux de correction de la greffière - règlements d'urbanisme

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*.

Le conseil municipal prend acte des procès-verbaux de correction déposés par la greffière, quant au *Règlement de zonage (2023-215)* et au *Règlement de Lotissement (2023-216)*.

Les procès-verbaux sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024 pour les sommes respectives de 2 743 861,29 \$ et 3 260 582,37 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

(2024-02-031) Financement de l'étude de circulation de l'avenue Victoria

CONSIDÉRANT l'entente relative aux études d'avant-projet entre la ville de Longueuil et la ville de Saint-Lambert pour la réfection de l'avenue Victoria.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le financement de l'étude de circulation de l'avenue Victoria au montant de 158 068,66 \$ (taxes nettes) selon les termes de l'entente relative aux études d'avant-projet pour la réfection de l'avenue Victoria à même le programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-032) Financement de projets du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER le financement du projet GETP24-011 - Mise à niveau - Feux de circulation pour un montant de 80 000 \$ (taxes nettes) à même le programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER le financement du projet L17-009 - Remplacement de l'éclairage du terrain sportif au parc Prévaille pour un montant de 120 000 \$ (taxes nettes) à même le programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER le financement du projet GETP24-027 - Réfection de l'égout au chalet du parc Lespérance pour un montant de 60 000 \$ (taxes nettes) à même le programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-033) Financement d'un véhicule de service électrique avec borne (inter-direction)

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le financement du projet GETP24-014 - Véhicule de service électrique avec borne (inter-direction) pour un montant de 45 000\$ (taxes nettes) à même le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-034)

Restructuration administrative

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des Services administratifs, d'adopter une nouvelle restructuration administrative au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE cette restructuration permettra de bonifier la vision stratégique avec la nouvelle direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER la nouvelle restructuration administrative de la direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme au sein de l'organisation, laquelle sera mise en vigueur dès son adoption par le conseil;

DE NOMMER Cassandra Comin Bergonzi à titre de directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme;

DE NOMMER le nouveau Chef de service du greffe, du contentieux et des permis et inspections, Roch Sergerie, à titre de greffier adjoint;

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* que la Ville de Saint-Lambert se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Roch Sergerie dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 22 décembre 2023 au 31 janvier 2024.

---

(2024-02-035)

Renouvellement du contrat 22TP02 - Service de coupe de gazon et de désherbage

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2022, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2022-03-75, adjugé le contrat n° 22TP02 à l'entreprise *Progazon Inc.*, pour les services de coupe de gazon et de désherbage pour une période initiale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics souhaitent se prévaloir de la 2<sup>ème</sup> option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE RENOUVELER le contrat de services n° 22TP02 ayant pour objet les services de coupe de gazon et de désherbage pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, avec l'entreprise *Progazon Inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 239 763,96 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-851-00-523;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-036)

Renouvellement des contrats de maintenance PG Solutions - Système de gestion municipale

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ACCORDER le renouvellement des contrats de maintenance, pour une durée d'un (1) an, à *PG Solutions* pour son système de gestion municipale utilisé par la Ville, au montant de 164 944,27 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414 (sous-projet TI-102-07);

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-037)

Renouvellement du contrat 20GN17- Services de marquage de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 avril 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2020-04-110, adjugé le contrat n° 20GN17 à l'entreprise 9352-4296 inc. (faisant affaire sous la dénomination Marquage Asphalte), pour les services de marquage de la chaussée pour une période initiale de deux ans, soit du 21 avril 2020 au 20 avril 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Division du génie* souhaite se prévaloir de la 3<sup>e</sup> option de renouvellement du contrat.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE RENOUVELER le contrat de services n° 20GN17 ayant pour objet les services de marquage de la chaussée pour une période d'un an, soit du 21 avril 2024 au 20 avril 2025, avec l'entreprise 9352-4296 inc. (faisant affaire sous la dénomination Marquage Asphalte); la valeur maximale du contrat pour cette période étant estimée à 100 000 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-355-12-521;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-038)

Adjudication du contrat 24TP02 - Services de nettoyage et d'inspection des puisards

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADJUGER le contrat n° 24TP02 ayant pour objet les services de nettoyage et d'inspection des puisards, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit 9363-9888 Québec Inc. (*Sanivac*), sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027 étant estimé à 189 017,18 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-415-12-521 ;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-039)

Entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente préliminaire de partenariat est soumise aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert doit lancer un appel d'offres rapidement afin de sécuriser les services de collecte pour 2025.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER la résolution d'entente-cadre préliminaire soumise par Éco Entreprises Québec; et

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-040)

Entente de responsabilité d'appariteur - Association de soccer de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Association de soccer de Saint-Lambert de renouveler l'entente.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE CONCLURE avec l'Association de soccer de Saint-Lambert une nouvelle entente de responsabilité d'appariteur pour la période du 29 février 2024 au 28 février 2025, pour une valeur maximale de 72 085,46 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-722-00-529;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-041)

Contrat de service pour les activités tennis 2024

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise QUARANTE-ZÉRO INC. souhaite continuer à organiser des activités de tennis à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre des programmes particuliers et uniques, et qu'il possède les compétences, les qualifications et l'expertise nécessaire à la réalisation des activités tennis.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE CONCLURE avec l'entreprise QUARANTE-ZÉRO INC. le protocole d'entente de gré à gré relativement à un contrat de service pour les activités tennis 2024 et de respecter les engagements selon les modalités et conditions prévues à ladite entente;

D'AUTORISER le chef de la division loisirs et vie communautaire à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt des certificats de la greffière - Résultats de la procédure d'enregistrement

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance extraordinaire tenue le 18 septembre 2023, le conseil a adopté le *Règlement de zonage* numéro 2023-215 et le *Règlement de lotissement* numéro 2023-216;

CONSIDÉRANT QU'une procédure d'enregistrement a eu lieu les 16, 17 et 18 janvier 2024 pour l'approbation des dits règlements;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période d'accessibilité au registre, la greffière adjointe par intérim a dressé deux certificats établissant les résultats et en a fait la lecture à l'endroit où s'est tenu le registre, soit au Pavillon du parc de la Voie maritime situé 430 ave. Riverside, à Saint-Lambert (Québec) J4P 3P7.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), il est procédé au dépôt des certificats établissant les résultats de la procédure d'enregistrement tenue les 16, 17 et 18 janvier 2024.

---

Dépôt du procès-verbal du Comité de démolition

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 du comité de démolition.

---

(2024-02-042)

PIIA - 988, rue Boissy – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 988, rue Boissy, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-043)

PIIA - 307, rue Riverside – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

CONSIDÉRANT le courriel reçu de la part de la requérante le 30 janvier 2024 modifiant la proposition afin de répondre au commentaire du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 307, rue Riverside, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-044)

PIIA - 867, ave Oak – Agrandissement / Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

CONSIDÉRANT le courriel reçu de la part de la requérante le 25 janvier 2024 modifiant la proposition afin de répondre au commentaire du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 867, avenue Oak, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-045)

PIIA - 592, ave Maple – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 592, avenue Maple, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-046)

PIIA - 221, ave Rivermere – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 221, avenue Rivermere, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-047)

PIIA - 2, boul. Desaulniers – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage en façade du bâtiment situé au 2, boulevard Desaulniers, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-048)

PIIA - 323, ave Saint-Thomas – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 323, avenue Saint-Thomas, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-049)

PIIA - 205, Irvine – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, avenue Irvine, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-050)

PIIA - 14, ave Rivermere – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 14, avenue Rivermere, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-051)

PIIA - 20, avenue de Normandie – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 mai 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 31 janvier 2024 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 20, avenue de Normandie, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

PIIA - 295, ave Cleghorn – Transformation de la façade RETIRÉ DE L'ODJ

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

(2024-02-052)

PIIA - 436, rue Crescent – Agrandissement et transformation de la façade (refus)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des articles 3.8 a) ii) et 3.8 b) ii) applicables du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 436, rue Crescent, tel que déposé, pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que l'agrandissement n'est pas en harmonie avec le bâtiment existant en raison de la forme, les détails architecturaux, les matériaux de revêtement et les ouvertures proposées. De plus les paliers/galerie métalliques et les garde-corps en verre ne s'agencent pas avec l'architecture existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-02-053)

Certificats d'autorisation 2024 pour les cafés-terrasses

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'un café-terrasse est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT QU'il est permis d'implanter un café-terrasse sur le domaine public moyennant l'autorisation du conseil et selon les conditions fixées par ce dernier.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> novembre 2024, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour chacun des établissements d'entreprise figurant sur la liste dressée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection; conformément aux dispositions de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43) et celles de la Charte des cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (une heure)

Dépôt d'une pétition de la part de M. Marc Lavoie, porte-parole d'un groupe de résidents qui s'opposent à l'aménagement d'une piste cyclable dite 'sécuritaire' sur le boulevard Queen.

Cette période de questions débute à 21h04 et se termine à 21h22.

---

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 21h22 à 21h25.

---

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 21h25.

---

---

Pascale Mongrain  
Mairesse

---

Lucille Angers  
Greffière adjointe par intérim



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

### **Suivi de la séance précédente**

---

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

### **Mot de la mairesse**

---

Le mot de la mairesse débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour  
(30 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

### **Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 15 février 2024**

---

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 15 février 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

### **Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024**

---

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

---



## Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
1.5	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 février 2024	Approbation	
2.1	Dépôt du procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 8 novembre 2023 (SD-2024-0242)	Dépôt	
2.2	Dépôt du rapport annuel 2023 sur l'application du Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2024-0266)	Dépôt	
4.1	Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (SD-2023-2147)	Autorisation	
5.1	Adoption du texte du régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Longueuil (SD-2024-0311)	Adoption	
6.1	Dépôt de la liste des contrats en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes pour le mois de janvier 2024 (SD-2024-0432)	Dépôt	
6.2	Autorisation d'une dépense dans le cadre du regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (SD-2024-0332)	Autorisation	
6.3	Attribution de gré à gré du contrat GG-23-177 pour la fourniture de services de formation aux policiers du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2023-2527)	Attribution	
8.1	Dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements CA-2023-389, CA-2023-399, CA-2023-403 et CA-2023-404 (SD-2024-0374)	Dépôt	



## Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal	
8.2	Adoption du Règlement CA-2023-398 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales de compétence d'agglomération pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis (SD-2024-0255)	Adoption	
8.3	Approbation d'une entente de service de la garde d'honneur du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et un membre retraité (SD-2024-0344)	Approbation	
8.4	Approbation de l'addenda n°1 modifiant l'entente d'entraide mutuelle avec la Ville de Montréal concernant un service d'assistance réciproque en cas d'intervention incendie et le prêt d'équipes spécialisées par la Ville de Montréal (SD-2024-0132)	Approbation	



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

### **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

---

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.4)

### **Désignation - conseil d'administration du RTL**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le conseiller Francis Le Chatelier a été nommé à titre de représentant de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (résolution 2021-11-354);

CONSIDÉRANT la démission du conseiller Francis Le Chatelier à titre de représentant de la Ville.

DE DÉSIGNER Pascale Mongrain à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL);

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au secrétaire et directeur des communications du RTL, de même qu'au greffe de la Ville de Longueuil.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion - Règlement visant l'interdiction de la distribution de certains articles de plastique à usage unique**

---

Le(la) conseiller(ère) \_\_\_\_\_ donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement visant l'interdiction de la distribution de certains articles de plastique à usage unique sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à interdire la distribution au consommateur de certains articles à usage unique par les établissements qui proposent un service de restauration ou qui emballent et distribuent des aliments au consommateur, dans l'objectif de réduire l'impact environnemental associé à l'utilisation de ces articles.

Le projet de règlement est déposé.

---



VILLE DE SAINT-LAMBERT

PROJET DE RÈGLEMENT  
CONCERNANT L'INTERDICTION DE  
LA DISTRIBUTION DE CERTAINS  
ARTICLES A USAGE UNIQUE  
2024-231

<b>Avis de motion</b>	18 mars 2024
<b>Adoption</b>	
<b>Entrée en vigueur</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
RÈGLEMENT N° 2024-231**

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_ 2024, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1- DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

**Aliment :**

Substance ingérée par un être vivant et servant à sa nutrition, y compris les boissons.

**Article à usage unique :**

Article qui sert à emballer, contenir, mélanger ou consommer un aliment, distribué à l'unité et destiné à n'être utilisé qu'une seule fois avant d'être jeté ou recyclé, que ce soit pour une consommation sur place, une commande à emporter ou une livraison.

**Code d'identification :**

Système de codage d'identification des résines du plastique développé par la *Society of the Plastics Industry* (SPI);

**Compostable :**

Matériau conforme à la norme du Bureau de normalisation du Québec CAN/BNQ 0017-088 ou conforme à la norme *Biodegradable Products Institute* (BPI) ou composé principalement de matières d'origine végétale ou arborant un logo de certification stipulant « compostable ».

**Couvert à usage unique :**

Accessoires de table, verres, assiettes, ustensiles, pailles, bâtonnets, tasses, emballages ou contenants en plastique à usage unique.

**Établissement :**

Lieu de distribution d'aliments au consommateur, incluant les commerces d'alimentation, les restaurants et les camions de cuisine de rue ;

**Matériel publicitaire :**

Circulaires, annonces, prospectus ou autres imprimés conçus à des fins de publicité ou d'annonce commerciales comprenant notamment une brochure, un dépliant, un feuillet.

**Plastique :** Matériau constitué de composantes à base de pétrole brut notamment de polyéthylène, de polymères ou tout autre matériau similaire.

**Plastique non dégradé de catégorie 1 à 7 (SPI) :**

Polymère de synthèse classé dans la catégorie des thermoplastiques ou des thermodurcissables, incluant plastique identifié selon le code de 1 à 7 de la norme de la *Society of the Plastics Industry* (SPI).

**Plastique dégradé :**

Polymère qui se décompose jusqu'à un certain point et dans un certain temps, dans des conditions particulières, incluant tout plastique dit oxo-dégradable ou oxofragmentable, biodégradable ou compostable;

**Sac biodégradable :**

Sac souple pouvant être décomposé sous l'action de micro-organismes et dont le résultat de cette décomposition est la formation d'eau, de dioxyde de carbone, de composés inorganiques et de biomasse non toxiques pour l'environnement.

**Sac contenant du matériel publicitaire :**

Sac utilisé pour regrouper du matériel publicitaire et des médias écrits en vue de leur distribution de porte en porte ou sur le domaine public.

**Sac d'emplètes :**

Sac mis à la disposition des clients dans des établissements où des aliments sont distribués directement au consommateur.

**Sac d'emplètes de plastique à usage unique :**

Sac constitué de plastique visant un usage unique, prévu pour l'emballage et permettant le transport entre le lieu d'achat et le lieu de consommation ou le lieu d'utilisation d'un produit,. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un sac de plastique, un sac de plastique compostable, un sac biodégradable ainsi qu'un sac oxodégradable font partie de cette définition.

**Sac en plastique utilisé à des fins d'hygiène ou de vrac :**

Sac utilisé exclusivement pour transporter des denrées alimentaires, comme les fruits, les légumes, les noix, les friandises en vrac, les aliments préparés, la viande, le poisson, le pain et les produits laitiers jusqu'à la caisse d'un commerce de détail pour protéger des denrées alimentaires d'un contact direct avec d'autres articles ainsi qu'un sac utilisé pour transporter des articles vendus en vrac jusqu'à la caisse d'un commerce de détail.

**Sac oxodégradable :**

Sac en plastique auquel sont ajoutés des additifs oxydants générant, dans un intervalle de temps court, une première dégradation en petites particules de plastique pouvant être invisible à l'œil nu, lesquelles particules sont ensuite biodégradées dans un intervalle de temps long par des micro-organismes vivants.

**Sac réutilisable :**

Sac avec poignée composé de plastique ou de toute autre matière. Le type de matériau, le tissage, la qualité des ganses et des coutures font en sorte que ce sac est conçu pour au moins 100 utilisations. Sa durée de vie normale est plus longue que celle des sacs d'emplètes de plastique à usage unique.

**ARTICLE 2 - OBJET DU RÈGLEMENT**

L'objet du règlement vise à interdire la distribution au consommateur de certains articles à usage unique par les établissements qui proposent un service de restauration ou qui emballent et distribuent des aliments au consommateur, afin de réduire l'impact environnemental.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1<sup>ER</sup> janvier 2025

**ARTICLE 3 - INTERDICTIONS**

Il est interdit dans un établissement de distribuer sur place, pour emporter ou par livraison,

1<sup>o</sup> un article à usage unique fabriqué à partir de plastique non dégradé portant les codes d'identification suivants prévus au tableau ci-après :

Article à usage unique	Code d'identification
Barquette	#6
Assiette	#6

Contenant et couvercle	#6
Couvercle de tasse ou de verre	#6
Tasse ou verre	#1, #2, #3, #4, #5, #6 et #7
Bâtonnet	#1, #2, #3, #4, #5, #6 et #7
Paille	#1, #2, #3, #4, #5, #6 et #7
Ustensile	#1, #2, #3, #4, #5, #6 et #7

2° un article à usage unique fabriqué à partir de plastique dégradé.

3° un sac d'emplètes fait de plastique dégradé ou non dégradé.

#### ARTICLE 4 – EXCEPTIONS

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1<sup>ER</sup> janvier 2025

Les interdictions prévues à l'article 3 ne visent pas la distribution d'un article à usage unique lorsque l'article est compris dans ou intégré à des aliments emballés ailleurs que sur le site de l'établissement.

Ce règlement ne s'applique pas à l'égard des organismes à but non lucratif ou à vocation caritative ayant leurs propres activités de restauration ou de distribution de repas préparés (cuisines collectives ou distribution de nourriture).

#### ARTICLE 5 - SAC D'EMPLETTES DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Il est interdit d'offrir, de vendre, de distribuer ou de mettre à la disposition des consommateurs un sac d'emplètes de plastique à usage unique. Les sacs de papier conventionnels sont également interdits.

L'interdiction prévue au premier alinéa ne vise pas :

- Le sac en plastique utilisé à des fins d'hygiène ou de vrac; le sac servant à l'emballage de vêtements dans une entreprise de nettoyage à sec;
- Le sac utilisé dans le cadre de procédés industriels ou pour la commercialisation de produits préemballés;
- Les sacs d'emballage pour les pneus
- Les sacs en papier recyclés.

#### ARTICLE 6 - USAGE DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE PAR LA VILLE

La ville interdit également l'usage de matériel jetable de plastique à usage unique, tels que les bouteilles d'eau individuelles, les ustensiles, les pailles, les bâtonnets à café, les barquettes de styromousse ou de plastique non-recyclables, les verres à café en polystyrène ou avec enduit plastifié, lors de la tenue d'événements municipaux ou lors d'événements en partenariat avec la Ville de Saint-Lambert.

#### ARTICLE 7 - DISPOSITIONS PÉNALES

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement ou qui enfreint la réalisation d'une intervention au sens de l'article 5 est passible :

- 1° lorsque le contrevenant est une personne physique :
  - a) d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$ dans le cas d'une première infraction;

b) d'une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 2 000 \$ dans le cas d'une récidive;

2° lorsque le contrevenant est une personne morale :

a) d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 2 000 \$ dans le cas d'une première infraction;

b) d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 4 000 \$ dans le cas d'une récidive.

## **ARTICLE 8 - RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement est responsable de l'application du présent règlement.

Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement ou son représentant, sont autorisés de façon générale à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et sont en conséquence généralement autorisés à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

## **ARTICLE 9 - ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement abroge le *Règlement concernant l'interdiction des sacs d'emplètes de plastique à usage unique (2022-199)*.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à l'exception de l'article 3 et de l'article 4 alinéa 1 qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025

---

Pascale MONGRAIN, mairesse

---

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

### **Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires**

---

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024 pour les sommes respectives de 8 887 948,07 \$ et de 1 136 309,73 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 169986	<b>Date:</b> 2024-02-01	<b>Référence Fourn.:</b> 95651	<b>Nom:</b> ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	<b>Montant:</b> 4 174,40 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-01	20240101	LOCATION MENSUELLE JANVIER À AVRIL 2024 - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POU	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)	4 174,40 \$
<b>No paiement:</b> 170050	<b>Date:</b> 2024-02-02	<b>Référence Fourn.:</b> 95766	<b>Nom:</b> MARC VILLEMURE	<b>Montant:</b> 1 200,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-02-02	20240202	PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE AU 81 HOOPER - CONCERT "LES 2 V" (2024-4032)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4032)	1 200,00 \$
<b>No paiement:</b> 170051	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 95663	<b>Nom:</b> 9091-3377 QUEBEC INC.	<b>Montant:</b> 10 426,10 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2023-12-29	47310	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4543)	Vasco Morgado	Éric Painchaud (2023-4543)	10 426,10 \$
<b>No paiement:</b> 170052	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 59284	<b>Nom:</b> 9340-8722 QUEBEC INC.	<b>Montant:</b> 3 836,82 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-12	402801	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4491)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4491)	1 918,41 \$
2024-01-11	402850	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4491)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4491)	1 918,41 \$
<b>No paiement:</b> 170053	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 96047	<b>Nom:</b> 9464-4259 QUEBEC INC	<b>Montant:</b> 3 836,82 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-12	386004	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4516)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4516)	1 918,41 \$
2024-01-11	386003	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4516)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4516)	1 918,41 \$
<b>No paiement:</b> 170054	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 05057	<b>Nom:</b> A11 FILMS POUR VITRAGE INC. (VITRES TEINTÉES PELTI)	<b>Montant:</b> 673,75 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-12	4477	FOURNITURE ET POSE DE PELLICULE DE FENÊTRE GIVRÉE (2023-2821)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2821)	673,75 \$
<b>No paiement:</b> 170055	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 05358	<b>Nom:</b> Amazon Canada	<b>Montant:</b> 278,53 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-09	CA41FNG4HI	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-1018)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1018)	278,53 \$
<b>No paiement:</b> 170056	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 02860	<b>Nom:</b> AQUANAR INC	<b>Montant:</b> 551,88 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-11	0041228	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-1026)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1026)	551,88 \$
<b>No paiement:</b> 170057	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 328,14 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-28	X010860410240128	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-7829) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	27,29 \$
2024-02-01	X012961465240201	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9680) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	20,09 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170057	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 328,14 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-01	X012930862240201	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9656) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	19,94 \$
2024-02-01	X012461689240201	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-4803) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	19,94 \$
2024-02-01	X010806412240201	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-3324) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	59,82 \$
2024-01-28	X011439135240128	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-0898) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,54 \$
2024-02-01	X001753848240201	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1443) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	76,55 \$
2024-02-01	X012859817240201	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1336) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	61,43 \$
2024-01-25	X011433800240125	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-466-4719) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,54 \$

<b>No paiement:</b> 170058	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 59283	<b>Nom:</b> BRUNO ST-PIERRE	<b>Montant:</b> 3 836,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	377050	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4526)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4526)	1 918,41 \$
2024-01-12	402701	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4526)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4526)	1 918,41 \$

<b>No paiement:</b> 170059	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 05259	<b>Nom:</b> CDW Canada	<b>Montant:</b> 144,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	NX71673	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1017)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1017)	13,97 \$
2024-01-12	NZ85585	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2023-2334)	Daniel Fortier	Maxime Marquis (2023-2334)	130,03 \$

<b>No paiement:</b> 170060	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 52302	<b>Nom:</b> ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	<b>Montant:</b> 19 481,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	715002164917	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	1 563,19 \$
2024-01-25	715002164919	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	708,84 \$
2024-01-25	715002164921	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	475,00 \$
2024-01-25	740002774139	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	24,98 \$
2024-01-25	740002774138	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	26,40 \$
2024-01-25	740002774137	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	517,23 \$
2024-01-25	715002164920	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	1 855,04 \$
2024-01-25	715002164918	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	7 318,18 \$
2024-01-25	715002164922	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	6 992,51 \$

<b>No paiement:</b> 170061	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 50953	<b>Nom:</b> HELENE HARDY	<b>Montant:</b> 5 000,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-06	20240206	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION : DOSSIER :	Cassandra Comin Bergor		5 000,00 \$

<b>No paiement:</b> 170062	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 55 877,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-31	672 102 728 706	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		63,72 \$
2024-01-31	646 902 816 995	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		109,20 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170062	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 55 877,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	641 503 079 021	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		367,47 \$
2024-01-31	686 503 028 274	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		346,25 \$
2024-02-01	625 302 860 739	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		39 859,17 \$
2024-01-23	655 003 043 337	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		518,74 \$
2024-01-29	618 102 877 450	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Francis Blondeau		32,95 \$
2024-02-01	681 102 681 219	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		82,75 \$
2024-02-01	625 302 860 737	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		4 706,22 \$
2024-02-01	672 102 729 532	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		122,23 \$
2024-02-01	688 302 625 256	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ( 299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 363,67 \$
2024-02-01	690 102 590 991	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		328,32 \$
2024-02-01	619 003 145 773	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		1 024,75 \$
2024-02-01	625 302 860 738	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		415,56 \$
2024-01-26	691 003 023 087	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Francis Blondeau		42,99 \$
2024-01-31	686 503 028 273	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 707,57 \$
2024-01-30	663 102 765 185	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		106,13 \$
2024-01-30	645 102 815 054	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		522,68 \$
2024-01-31	670 302 743 010	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		791,01 \$
2024-01-29	670 302 741 974	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		556,93 \$
2024-01-26	639 702 826 160	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		269,89 \$
2024-01-31	646 003 072 693	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		539,12 \$

<b>No paiement:</b> 170063	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 58003	<b>Nom:</b> LOIC BLANCQUAERT	<b>Montant:</b> 3 069,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-30	20231230	FRAIS DE RECHERCHE	Maxime Marquis		3 069,84 \$

<b>No paiement:</b> 170064	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 51761	<b>Nom:</b> MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	<b>Montant:</b> 129,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-05	20240205	FRAIS POUR LA RECONNAISSANCE D'UN CERTIFICAT CCQ	Vasco Morgado		129,00 \$

<b>No paiement:</b> 170065	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04012	<b>Nom:</b> COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	<b>Montant:</b> 155,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-05	20240205	PAIEMENT POUR LA MISE À JOUR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU REGISTRE DES I	Sébastien Gravel		155,00 \$

<b>No paiement:</b> 170066	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 95417	<b>Nom:</b> PAVAGES METROPOLITAIN INC.	<b>Montant:</b> 12 090,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-04	18000261	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2023-9311)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	678,81 \$
2023-12-31	78000341	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2023-9311)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	924,40 \$
2023-12-31	18000267	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	7 402,92 \$
2023-10-28	78000310	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2023-9311)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	229,38 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170066	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 95417	<b>Nom:</b> PAVAGES METROPOLITAIN INC.	<b>Montant:</b> 12 090,81 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2023-11-04	78000326	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2023-9311)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	167,98 \$
2023-10-28	18000254	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	2 687,32 \$
<b>No paiement:</b> 170067	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03293	<b>Nom:</b> PUROLATOR INC.	<b>Montant:</b> 31,18 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-19	455331724	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)	16,93 \$
2024-01-12	455280359	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)	14,25 \$
<b>No paiement:</b> 170068	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 50076	<b>Nom:</b> RESEAU ENVIRONNEMENT	<b>Montant:</b> 724,34 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-09	2400006280	ADHESION AU RESEAU ENVIRONNEMENT 2024	Marie-Eve Ferland		724,34 \$
<b>No paiement:</b> 170069	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03999	<b>Nom:</b> RETRAITE QUEBEC	<b>Montant:</b> 17 405,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-31	PRPS00003853	FACTURATION ANNUELLE DES COTISATIONS DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLEMEN	Maxime Marquis		13 176,00 \$
2024-01-31	PRPS00003854	FACTURATION ANNUELLE DES COTISATIONS DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLEMEN	Maxime Marquis		4 229,00 \$
<b>No paiement:</b> 170070	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 96063	<b>Nom:</b> STUDIO VIAU INC	<b>Montant:</b> 2 759,38 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-04	FAC-22625	SERVICE DE WEB DIFFUSION - SEANCE DU CONSEIL (2023-1003)	François Pépin	François Pépin (2023-1003)	2 759,38 \$
<b>No paiement:</b> 170071	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 95639	<b>Nom:</b> TRANSPORT MARICOURT	<b>Montant:</b> 3 753,38 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-23	1110	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4474)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4474)	3 753,38 \$
<b>No paiement:</b> 170072	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 05180	<b>Nom:</b> TRANSPORT MICHEL VALLÉE	<b>Montant:</b> 3 836,80 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-12	PO289-90	TRANSPORT DE NEIGE (2024-4028)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-4028)	3 836,80 \$
<b>No paiement:</b> 170073	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 96281	<b>Nom:</b> VALERIE CLOUTIER	<b>Montant:</b> 420,00 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2023-12-14	001	FORMATION - CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AQUATIQUE (2024-4047)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4047)	420,00 \$
<b>No paiement:</b> 170074	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 50148	<b>Nom:</b> VILLE DE LONGUEUIL (QUOTE-PART)	<b>Montant:</b> 6 566 931,75 \$	
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>
2024-01-11	202444-030200004	QUOTE-PART 2024 POUR LE FINANCEMENT DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION DE	Maxime Marquis		6 566 931,75 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170075	<b>Date:</b> 2024-02-17	<b>Référence Fourn.:</b> 96082	<b>Nom:</b> 9444-1185 QUÉBEC INC. (FERME DU DOMAINE QUINCHIEN)	<b>Montant:</b> 2 207,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-17	939	FERMETTE - PLAISIRS D'HIVER (2024-4054)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4054)	2 207,53 \$

<b>No paiement:</b> 170076	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 96047	<b>Nom:</b> 9464-4259 QUEBEC INC	<b>Montant:</b> 2 252,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	386006	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4516)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4516)	1 000,91 \$
2024-01-15	386005	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4516)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4516)	1 251,14 \$

<b>No paiement:</b> 170077	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00137	<b>Nom:</b> AIR LIQUIDE CANADA INC	<b>Montant:</b> 856,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	76845450	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2024-7229)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7229)	856,20 \$

<b>No paiement:</b> 170078	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60608	<b>Nom:</b> ALEXANDRE BLAIN	<b>Montant:</b> 1 358,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-12	20240212	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOS RÉCLAMATIONS : DOSSIER 2(	Cassandra Comin Bergor		1 358,35 \$

<b>No paiement:</b> 170079	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05358	<b>Nom:</b> Amazon Canada	<b>Montant:</b> 106,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-23	CA43FP248ZUI	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1035)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1035)	19,99 \$
2024-01-25	CA42HEE0C3CI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1054)	Stéphanie Fournier	Dominique Anne-Soucie (2024-1054)	18,38 \$
2024-01-25	CA4CUNK4ICI	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1054)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1054)	67,88 \$

<b>No paiement:</b> 170080	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 52290	<b>Nom:</b> ANIMATIONS CLIN D'OEIL INC.	<b>Montant:</b> 678,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-18	15410	SPECTACLE - RICO COCORICO COWBOY AU GALOP (2023-4213)	Martin Latulippe	Josée Véronneau (2023-4213)	678,21 \$

<b>No paiement:</b> 170081	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03350	<b>Nom:</b> ATELIER D'USINAGE L C INC.	<b>Montant:</b> 321,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-22	15692	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-7146)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7146)	321,93 \$

<b>No paiement:</b> 170082	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 3 718,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-04	X012296547240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6554) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	66,44 \$
2024-02-04	X001941790240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6575) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-02-04	X001757297240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6510) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	99,45 \$
2024-02-04	X013195883240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6514) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	61,54 \$
2024-02-04	X012284942240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6529) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	2 122,94 \$
2024-02-04	X011065734240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6579) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	207,30 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170082	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 3 718,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-04	X011235439240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6601) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-02-04	X001904703240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6612) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-02-04	X001757365240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-8621) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	1 041,60 \$
2024-02-04	X001757273240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6576) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-02-04	X001757274240204	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6582) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-02-01	X010896090240201	FRAIS DE TÉLÉPHONE (41361628) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	10,63 \$

<b>No paiement:</b> 170083	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 4 202,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-01	X010829370240201.	FRAIS D'INTERNET POUR 81 HOOPER (517682929) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	227,65 \$
2024-02-01	X014869149240201	FRAIS D'INTERNET DU 6 DESAULNIERS (543874524) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	239,15 \$
2024-02-01	X014979241240201	FRAIS D'INTERNET POUR LE 2035 VICTORIA (545470032) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	2 920,37 \$
2024-02-01	X015167374240201	FRAIS D'INTERNET - 600 AVENUE OAK (548675806) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	815,27 \$

<b>No paiement:</b> 170084	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 51695	<b>Nom:</b> BENEVA INC. (CAPITALE ASSURANCES)	<b>Montant:</b> 83 606,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-31	R-0000545914	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR FÉVRIER 2024 (COL	Maxime Marquis		58 049,77 \$
2024-01-31	R-0000546989	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR FÉVRIER 2024 (COL	Maxime Marquis		25 556,84 \$

<b>No paiement:</b> 170085	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05859	<b>Nom:</b> BOUTIQUE PALM ISLE INC.	<b>Montant:</b> 338,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-09	220000085376	PRIX DE TIRAGE - SOIRÉE ADOS 2.0 (2023-4410)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4410)	338,03 \$

<b>No paiement:</b> 170086	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95660	<b>Nom:</b> BROSSARD CHEVROLET BUICK GMC INC.	<b>Montant:</b> 952,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-23	68397	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7228)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7228)	952,32 \$

<b>No paiement:</b> 170087	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59283	<b>Nom:</b> BRUNO ST-PIERRE	<b>Montant:</b> 834,08 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	402702	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4526)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4526)	834,08 \$

<b>No paiement:</b> 170088	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04186	<b>Nom:</b> CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b> 526,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-22	6559	ACHAT DE MATERIEL - INFORMATIQUES (2024-1051)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1051)	60,02 \$
2024-01-17	6554	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7226)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7226)	466,81 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170089	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	58287	<b>Nom:</b>	CATHERINE BAILLARGEON	<b>Montant:</b>	245,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	20240206	RIL			Dominique-Anne Soucie			245,00 \$	
<b>No paiement:</b>	170090	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05259	<b>Nom:</b>	CDW Canada	<b>Montant:</b>	1 263,19 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-17	PC48108	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2023-2860)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2860)		666,15 \$	
2024-01-20	PD46739	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2023-2860)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2860)		305,10 \$	
2024-01-18	PC91463	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2023-2860)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2860)		291,94 \$	
<b>No paiement:</b>	170091	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95636	<b>Nom:</b>	CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES	<b>Montant:</b>	574,88 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-09	ABO1000860	ABONNEMENT AU PORTAIL D'APPROVISIONNEMENT DU CAG (2024-4096)			Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-4096)		574,88 \$	
<b>No paiement:</b>	170092	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	96166	<b>Nom:</b>	CLEMENT ET FRERE LTEE	<b>Montant:</b>	66 452,85 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-12	102795	ACQUISITION D'UNE ROULOTTE NEUVE SUR ROUES (2023-9226)			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9226)		66 452,85 \$	
<b>No paiement:</b>	170093	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04767	<b>Nom:</b>	COMAQ	<b>Montant:</b>	25,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	20240208	CONFÉRENCE - PLANIFIÉ POUR MIEUX CONCILIER TOUTES LES SPHÈRES DE LA VIE PI			Maxime Marquis	Francis Blondeau (2024-4091)		25,00 \$	
<b>No paiement:</b>	170094	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95386	<b>Nom:</b>	DAFCO FILTRATION GROUP	<b>Montant:</b>	428,77 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-19	2012935	ACHAT DE FILTRE - BÂTIMENTS (2024-1030)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1030)		428,77 \$	
<b>No paiement:</b>	170095	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	60389	<b>Nom:</b>	DECO SURFACE - TAPIS CHAMPEAU	<b>Montant:</b>	1 034,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-15	47969	ACHAT DE TAPIS (2024-7142)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7142)		1 034,20 \$	
<b>No paiement:</b>	170096	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59293	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENT SMS INC.	<b>Montant:</b>	1 086,97 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-24	PSI/20507429	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7254)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7254)		96,14 \$	
2024-01-22	PSI/20506922	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4079)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4079)		990,83 \$	
<b>No paiement:</b>	170097	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95863	<b>Nom:</b>	GROUPE ALLTECH (LE)	<b>Montant:</b>	1 092,26 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-04	27042	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4074)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4074)		1 092,26 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170098	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 51330	<b>Nom:</b> HANNY CHUNG	<b>Montant:</b> 26,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-10	20240110	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		26,00 \$

<b>No paiement:</b> 170099	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 2 693,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-02-02	658 602 788 140	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		137,18 \$
2024-02-02	617 202 884 255	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		937,52 \$
2024-02-05	627 102 864 149	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		57,09 \$
2024-02-02	628 003 120 038	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		33,48 \$
2024-02-02	619 902 878 326	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		33,48 \$
2024-02-02	613 602 929 800	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		123,95 \$
2024-02-06	652 302 807 825	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		884,34 \$
2024-02-05	612 702 944 367	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		486,58 \$

<b>No paiement:</b> 170100	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 53781	<b>Nom:</b> JACQUES FRECHET	<b>Montant:</b> 91,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-29	20240129	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		91,00 \$

<b>No paiement:</b> 170101	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 58244	<b>Nom:</b> KATERI CAMPILLO	<b>Montant:</b> 25,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-02-06	20240206	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		25,00 \$

<b>No paiement:</b> 170102	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59268	<b>Nom:</b> KENT AUTOMOTIVE	<b>Montant:</b> 2 541,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-02	9311185508	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1028)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1028)	3,80 \$
2024-01-11	9311209006	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7204)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7204)	1 926,63 \$
2024-01-18	9311226582	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7231)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7231)	611,08 \$

<b>No paiement:</b> 170103	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03328	<b>Nom:</b> LAPALME AUTO RADIATEUR LTEE	<b>Montant:</b> 1 718,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-03	21592	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4022)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4022)	1 718,87 \$

<b>No paiement:</b> 170104	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60605	<b>Nom:</b> LISETTE LEGAULT	<b>Montant:</b> 52,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-02-05	20240205	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		52,50 \$

<b>No paiement:</b> 170105	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04580	<b>Nom:</b> LOISIR ET SPORT MONTEREGIE	<b>Montant:</b> 466,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170105	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04580	<b>Nom:</b>	LOISIR ET SPORT MONTEREGIE	<b>Montant:</b>	466,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-19	18091	FORMATION - RESPONSABLE DE FORMATION DAFA (2023-4506)			Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4506)		466,80 \$	
<b>No paiement:</b>	170106	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	58825	<b>Nom:</b>	MADELEINE ROY	<b>Montant:</b>	40,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-11	20240111	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			40,62 \$	
<b>No paiement:</b>	170107	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	02483	<b>Nom:</b>	REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	<b>Montant:</b>	166,37 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-23	KW-8A970C	DÉCLARATION DE MASSE SALARIALE MONTANT FIXE-COP (2024-4094)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4094)		166,37 \$	
<b>No paiement:</b>	170108	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	60606	<b>Nom:</b>	MONIQUE THIBAULT	<b>Montant:</b>	61,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	20240206	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			61,00 \$	
<b>No paiement:</b>	170109	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	96074	<b>Nom:</b>	MULTI-TRAVAUX 2.0	<b>Montant:</b>	1 975,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-17	F-23-218	TRANSPORT DE NEIGE (2024-4019)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-4019)		1 975,12 \$	
<b>No paiement:</b>	170110	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95417	<b>Nom:</b>	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	<b>Montant:</b>	68 178,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-22	R003093	LIBÉRATION DE RETENUE - TRAVAUX DE SURFACE 2022			François Pépin			68 178,30 \$	
<b>No paiement:</b>	170111	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	95877	<b>Nom:</b>	PRINCESS AUTO	<b>Montant:</b>	965,55 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-15	596622	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7243)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7243)		678,18 \$	
2024-01-18	598899	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7243)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7243)		287,37 \$	
<b>No paiement:</b>	170112	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59495	<b>Nom:</b>	PUBLICATIONS LE PHARE	<b>Montant:</b>	3 219,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-17	659578	PARUTION DU 17 JANVIER 2024 (2024-9033)			Catherine Langevin	Mélicca Mercure (2024-9033)		3 219,30 \$	
<b>No paiement:</b>	170113	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04687	<b>Nom:</b>	QUEBEC VERT	<b>Montant:</b>	275,94 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-19	23866	INSCRIPTION - FORUM SUR LA BIODIVERSITÉ (2024-1047)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1047)		275,94 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170114	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95906	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	<b>Montant:</b> 102,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-17	K333861	ACHAT DE MATERIEL (2024-7145)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7145)	102,39 \$

<b>No paiement:</b> 170115	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 02941	<b>Nom:</b> QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	<b>Montant:</b> 27,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	PF 39487	ACHAT DE MATERIEL - 81 HOOPER (2024-4039)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4039)	27,90 \$

<b>No paiement:</b> 170116	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03519	<b>Nom:</b> RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	<b>Montant:</b> 11 497,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-29	2790863	SERVICES PROFESSIONNELS - L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) (2023-9236)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2023-9236)	11 497,50 \$

<b>No paiement:</b> 170117	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 01882	<b>Nom:</b> RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	<b>Montant:</b> 2 148,89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	69633	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7234)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7234)	1 918,94 \$
2024-01-09	69592	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7202)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7202)	120,72 \$
2024-01-09	69591	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7202)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7202)	109,23 \$

<b>No paiement:</b> 170118	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 01125	<b>Nom:</b> ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	<b>Montant:</b> 1 832,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	056454770	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)	Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)	0,76 \$
2023-10-31	056665799	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)	Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)	271,22 \$
2023-12-31	057090520	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9255)	1 169,26 \$
2023-11-30	056877698	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)	Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)	391,18 \$

<b>No paiement:</b> 170119	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04316	<b>Nom:</b> RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b> 3 291,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	41460-13975631	ACHAT DE MATERIEL - 81 HOOPER (2024-7115)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7115)	14,19 \$
2024-01-17	41460-13974651	ACHAT DE MATERIEL - 81 HOOPER (2024-7111)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7111)	149,50 \$
2024-01-17	41460-13974121	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7114)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7114)	72,48 \$
2024-01-19	41460-13976841	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7116)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7116)	144,36 \$
2024-01-18	41460-13976101	ACHAT DE MATERIEL - 81 HOOPER (2024-7112)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7112)	521,01 \$
2024-01-18	41040-14237251	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7241)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7241)	54,63 \$
2024-01-05	41460-13964121	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-7004)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7004)	453,11 \$
2024-01-11	41460-13969191	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7110)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7110)	187,04 \$
2024-01-12	41040-14221761	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7002)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7002)	120,12 \$
2024-01-16	43020-13069831	ACHAT DE MATERIEL - 81 HOOPER (2024-1021)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1021)	113,61 \$
2024-01-16	43020-13067431	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1007)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1007)	125,01 \$
2024-01-04	41460-13963731	ACHAT DE MATERIEL - SERVICES ADMINISTRATIFS (2024-7109)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7109)	175,24 \$
2024-01-09	41460-13967011	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7109)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7109)	461,25 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170119	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04316	<b>Nom:</b> RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b> 3 291,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	41040-14221751	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7002)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7002)	367,00 \$
2024-01-15	41460-13972031	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7135)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7135)	259,96 \$
2024-01-03	41460-13962911	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-7109)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7109)	73,02 \$

<b>No paiement:</b> 170120	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00313	<b>Nom:</b> TELUS	<b>Montant:</b> 1 905,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	35290023061	FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE (2024-9083)	Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9083)	1 905,05 \$

<b>No paiement:</b> 170121	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95671	<b>Nom:</b> TRAINS-TRAINS INC.	<b>Montant:</b> 2 663,11 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-23	1518	DÉPÔT - LOCATION DE TRAIN POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1062)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1062)	2 663,11 \$

<b>No paiement:</b> 170122	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60607	<b>Nom:</b> VICTORIA BYRON	<b>Montant:</b> 190,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-06	20240206	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		190,00 \$

<b>No paiement:</b> 170123	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 50226	<b>Nom:</b> VILLE DE BROSSARD	<b>Montant:</b> 617,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-19	202400-000000001	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, C	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9036)	617,60 \$

<b>No paiement:</b> 170124	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 59284	<b>Nom:</b> 9340-8722 QUEBEC INC.	<b>Montant:</b> 3 753,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	402803	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4491)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4491)	1 918,41 \$
2024-01-31	402804	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4491)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4491)	1 834,99 \$

<b>No paiement:</b> 170125	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 96047	<b>Nom:</b> 9464-4259 QUEBEC INC	<b>Montant:</b> 4 337,27 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-01	386012	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4516)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4516)	1 251,14 \$
2024-01-30	386010	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4516)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4516)	1 918,41 \$
2024-01-31	386011	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4516)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4516)	1 167,72 \$

<b>No paiement:</b> 170126	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 05358	<b>Nom:</b> Amazon Canada	<b>Montant:</b> 554,77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-29	CA4AKUTA16I	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-1076)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1076)	83,77 \$
2024-01-29	CA4A7XFAQACII	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-1076)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1076)	135,30 \$
2024-01-29	CA4322CE6SBI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1080)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-1080)	31,03 \$
2024-01-30	CA4AMQW7ACII	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-1082)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1082)	304,67 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170127	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03327	<b>Nom:</b>	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LA MONTEREGIE	<b>Montant:</b>	80,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	20240201	ADHESION ANNUELLE 2024 (2024-1121)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1121)		80,00 \$	
<b>No paiement:</b>	170128	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05150	<b>Nom:</b>	Attaches Chateauguay Inc.	<b>Montant:</b>	758,84 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	245629	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4062)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4062)		758,84 \$	
<b>No paiement:</b>	170129	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	59283	<b>Nom:</b>	BRUNO ST-PIERRE	<b>Montant:</b>	3 086,13 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	402704	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4526)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4526)		1 167,72 \$	
2024-01-29	402703	TRAVAUX DE PEINTURE (2023-4526)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-4526)		1 918,41 \$	
<b>No paiement:</b>	170130	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	95560	<b>Nom:</b>	CANAC	<b>Montant:</b>	773,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	9005265990	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7284)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7284)		695,40 \$	
2024-01-31	9005265991	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7289)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7289)		77,87 \$	
<b>No paiement:</b>	170131	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04186	<b>Nom:</b>	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b>	1 038,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	6562	ACHAT DE MATERIEL - LOISIRS (2024-1067)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1067)		114,57 \$	
2024-01-31	6571	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7277)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7277)		705,53 \$	
2024-01-30	6566	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7057)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7057)		218,44 \$	
<b>No paiement:</b>	170132	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	54606	<b>Nom:</b>	CENTRE D'ART DE PREVILLE	<b>Montant:</b>	500,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-05-25	2023-48	SPECTACCLE - RENTRÉE CULTURELLE (2023-4326)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4326)		500,00 \$	
<b>No paiement:</b>	170133	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04139	<b>Nom:</b>	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	<b>Montant:</b>	10 839,37 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	441461	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JANVIER 2024 - CONSULTATION GÉ			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9079)		655,36 \$	
2024-01-31	441466	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JANVIER 2024 - AVIS DE RÉSERVE			Cassandra Comin Bergor	Cassandra Comin Bergonzi (2023-4243)		1 228,31 \$	
2024-01-31	441467	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JANVIER 2024 - ENREGISTREMENT			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9079)		534,63 \$	
2024-01-31	441463	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JANVIER 2024 - DOSSIER 101159 - F			Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9057)		2 177,06 \$	
2024-01-31	441464	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 JANVIER - EGLISE ANGLICANE - DO			Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9056)		6 244,01 \$	
<b>No paiement:</b>	170134	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	02172	<b>Nom:</b>	EMCO CORPORATION	<b>Montant:</b>	188,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	288243001538	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-7126)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7126)		188,06 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170135	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04921	<b>Nom:</b>	EPH ÉRIC HUBERDEAU	<b>Montant:</b>	11 510,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	13301	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4527)				Vasco Morgado	Éric Painchaud (2023-4527)	11 510,42 \$	
<b>No paiement:</b>	170136	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05158	<b>Nom:</b>	Excellence hydraulique Inc.	<b>Montant:</b>	1 114,09 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-23	48366	ACHAT DE PIECES POUR EQUIPEMENT/OUTILLAGE (2024-4045)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4045)	1 114,09 \$	
<b>No paiement:</b>	170137	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	02321	<b>Nom:</b>	FASTENAL CANADA LTD	<b>Montant:</b>	75,23 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-22	QCSTH151311	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7235)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7235)	75,23 \$	
<b>No paiement:</b>	170138	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	02214	<b>Nom:</b>	GRHMQ / GESTIONNAIRES EN RESSOURCES HUMAINES	<b>Montant:</b>	300,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	1819	COTISATION 2024 - MEMBRE REGULIER - VERONIQUE GUTE (2024-4026)				Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4026)	300,00 \$	
<b>No paiement:</b>	170139	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03291	<b>Nom:</b>	GROUPE JLD-LAGUE	<b>Montant:</b>	1 174,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	860329	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-4046)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4046)	156,47 \$	
2024-01-30	787335	ACHAT DE CASQUE DE SÉCURITÉ (2024-7273)				Marie-Eve Ferland	Sébastien Gravel (2024-7273)	402,39 \$	
2024-01-30	787336	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7273)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7273)	514,30 \$	
2024-01-24	787186	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7263)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7263)	101,34 \$	
<b>No paiement:</b>	170140	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04525	<b>Nom:</b>	HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b>	1 617,51 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-12	617 202 888 009	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)				Francis Blondeau		893,82 \$	
2024-02-09	618 102 882 837	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)				Francis Blondeau		690,74 \$	
2024-02-09	610 902 945 610	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)				Francis Blondeau		32,95 \$	
<b>No paiement:</b>	170141	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04525	<b>Nom:</b>	HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b>	413,91 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	844604	FRAIS D'INTERVENTION SUR LE RESEAU AU 20 MACAULAY (2024-4113)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4113)	413,91 \$	
<b>No paiement:</b>	170142	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	52585	<b>Nom:</b>	IMPRIMERIE HEON & NADEAU	<b>Montant:</b>	4 461,03 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	44040	IMPRESSION MAGAZINE MUNICIPAL (2023-9215)				Catherine Langevin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9215)	4 461,03 \$	
<b>No paiement:</b>	170143	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	95715	<b>Nom:</b>	JEANSONNE AVOCATS INC	<b>Montant:</b>	3 966,65 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170143	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	95715	<b>Nom:</b>	JEANSONNE AVOCATS INC	<b>Montant:</b>	3 966,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	09042	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMINANT AU 31 JANVIE			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9089)		1 164,13 \$	
2024-01-31	09041	SERVICES PROFESSIONNELS - VILLE DE LONGUEUIL (2024-9089)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9089)		2 802,52 \$	
<b>No paiement:</b>	170144	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	59268	<b>Nom:</b>	KENT AUTOMOTIVE	<b>Montant:</b>	48,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	9311267582	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7231)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7231)		48,38 \$	
<b>No paiement:</b>	170145	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04643	<b>Nom:</b>	L.P. PHOTO (2000) INC	<b>Montant:</b>	2 414,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-11-09	12666	PRISE DE PHOTOS - 18 OCTOBRE 2023 (2024-9318)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9318)		2 414,47 \$	
<b>No paiement:</b>	170146	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	50134	<b>Nom:</b>	REGIE DU BATIMENT DE QUÉBEC	<b>Montant:</b>	522,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-20	HB-8AB425	COTISATION POUR MAINTIEN DE LA LICENCE 1143-4180-00 DE CONSTRUCTEUR PROPRI			Eric Painchaud	Vasco Morgado (2024-4030)		522,74 \$	
<b>No paiement:</b>	170147	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	96074	<b>Nom:</b>	MULTI-TRAVAUX 2.0	<b>Montant:</b>	5 296,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-24	F-23-219	TRANSPORT DE NEIGE (2024-4019)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-4019)		2 064,91 \$	
2024-01-31	F-23-220	TRANSPORT DE NEIGE (2024-4019)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-4019)		3 232,02 \$	
<b>No paiement:</b>	170148	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	96211	<b>Nom:</b>	PATTES ET CRAYONS	<b>Montant:</b>	75,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-24	1328	ATELIER DE ZOO (2024-1130)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1130)		75,00 \$	
<b>No paiement:</b>	170149	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	50096	<b>Nom:</b>	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (FRANCIS PEPIN)	<b>Montant:</b>	227,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	20240206	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)			Dominique-Anne Soucie			227,35 \$	
<b>No paiement:</b>	170150	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05256	<b>Nom:</b>	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	<b>Montant:</b>	7 137,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	4340748	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1072)			Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-1072)		4 205,29 \$	
2024-02-01	4358901	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1072)			Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-1072)		2 932,18 \$	
<b>No paiement:</b>	170151	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	00120	<b>Nom:</b>	PONTS ELEVATEURS R G D	<b>Montant:</b>	290,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-22	66101	APPEL DE SERVICE AU TRAVAUX PUBLICS (2024-7297)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7297)		290,32 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170152	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03293	<b>Nom:</b>	PUROLATOR INC.	<b>Montant:</b>	25,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	455442210	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)		25,98 \$	
<b>No paiement:</b>	170153	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	95906	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	<b>Montant:</b>	444,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-22	K373044	ACHAT DE MATERIAUX - SALLE MULTIFONCTIONNELLE (2024-7113)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7113)		444,08 \$	
<b>No paiement:</b>	170154	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03519	<b>Nom:</b>	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	<b>Montant:</b>	617,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	2798122	SERVICES PROFESSIONNELS - INTERVENTION EN GESTION DE LA REMUNERATION (202			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4027)		617,98 \$	
<b>No paiement:</b>	170155	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01882	<b>Nom:</b>	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	<b>Montant:</b>	2 444,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-23	69666	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7258)			Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7258)		2 271,72 \$	
2024-01-23	69671	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7202)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7202)		172,46 \$	
<b>No paiement:</b>	170156	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01125	<b>Nom:</b>	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	<b>Montant:</b>	1 006,24 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	057304065	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)			Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)		1 006,24 \$	
<b>No paiement:</b>	170157	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	1 326,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-22	41460-13979341	ACHAT DE MATERIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2024-7117)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7117)		109,18 \$	
2024-01-22	41460-13979281	ACHAT DE MATERIEL - 81 HOOPER (2024-7119)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7119)		278,90 \$	
2024-01-22	41460-13979011	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-7116)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7116)		28,04 \$	
2024-01-26	41460-13984191	ACHAT DE MATERIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2024-7121)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7121)		36,67 \$	
2024-01-24	43020-13082071	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7055)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7055)		78,37 \$	
2024-01-24	41460-13981711	ACHAT DE MATERIAUX - 2035 VICTORIA (2024-7120)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7120)		795,62 \$	
<b>No paiement:</b>	170158	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01236	<b>Nom:</b>	SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTD	<b>Montant:</b>	12,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	291675725	CONTRAT D'ENTRETIEN - IMPRIMANTE - BIBLIOTHEQUE (2024-1084)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1084)		12,10 \$	
<b>No paiement:</b>	170159	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	60580	<b>Nom:</b>	SPCA ROUSSILLON	<b>Montant:</b>	2 229,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	ST-LAMB 2024-01	SERVICE ANIMALIER (2023-9257)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9257)		2 229,56 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170160	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04724	<b>Nom:</b> VIDEOTRON	<b>Montant:</b> 151,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	00004780/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2024-9081)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9081)	75,74 \$
2023-12-29	00005048/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2024-9081)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9081)	75,74 \$

<b>No paiement:</b> 170161	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 01806	<b>Nom:</b> WOLSELEY CANADA INC	<b>Montant:</b> 1 248,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	3017005	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN CHALET - VOIE MARITIME (2024-4099)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4099)	1 175,80 \$
2024-01-31	3019726	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PISCINES (2024-4099)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4099)	72,49 \$

<b>No paiement:</b> 170162	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 05063	<b>Nom:</b> ZAP MONTEREGIE (RÉSEAU SANS FIL DE LA MONTEREGIE)	<b>Montant:</b> 747,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	2376	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE DU 01 JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024	Daniel Fortier		747,34 \$

<b>No paiement:</b> 170164	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 95663	<b>Nom:</b> 9091-3377 QUEBEC INC.	<b>Montant:</b> 19 440,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	47409	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4543)	Vasco Morgado	Éric Painchaud (2023-4543)	13 178,57 \$
2023-12-28	47261	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4543)	Vasco Morgado	Éric Painchaud (2023-4543)	6 262,26 \$

<b>No paiement:</b> 170165	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 95674	<b>Nom:</b> 9290-7328 QUÉBEC INC. (NEIGE PLUS)	<b>Montant:</b> 7 381,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-15	F-21-478	TRANSPORT DE NEIGE (2024-9022)	Vasco Morgado	Éric Painchaud (2024-9022)	7 381,67 \$

<b>No paiement:</b> 170166	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 00137	<b>Nom:</b> AIR LIQUIDE CANADA INC	<b>Montant:</b> 1 268,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-05	76938748	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2024-7298)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7298)	176,31 \$
2024-02-07	76947332	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2024-7366)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7366)	1 091,70 \$

<b>No paiement:</b> 170167	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 05358	<b>Nom:</b> Amazon Canada	<b>Montant:</b> 300,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-09	CA4JUVA1111	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-1113)	Yannick Raymond	Yannick Nantel (2024-1113)	28,73 \$
2024-02-09	CA43HYVGACCUJ	ACHAT DE MATERIAUX - CENTRE DE LOISIRS (2024-1113)	Yannick Raymond	Yannick Nantel (2024-1113)	19,81 \$
2024-02-09	CA46BV2CHYI	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1113)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1113)	251,78 \$

<b>No paiement:</b> 170168	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 96274	<b>Nom:</b> ANDRE LECLERC, CONSULTANT	<b>Montant:</b> 7 250,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	VSL-100	SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLECTRIFICATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES (	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9319)	7 250,00 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170169	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05757	<b>Nom:</b>	AQUALITECK	<b>Montant:</b>	1 392,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	28080224	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9009)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9009)		1 392,35 \$	
<b>No paiement:</b>	170170	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	02860	<b>Nom:</b>	AQUANAR INC	<b>Montant:</b>	264,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	0041418	ACHAT DE MATERIAUX - CENTRE DE LOISIRS (2024-1118)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1118)		264,90 \$	
<b>No paiement:</b>	170171	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03350	<b>Nom:</b>	ATELIER D'USINAGE L C INC.	<b>Montant:</b>	1 201,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	15724	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION EQUIPEMENT/OUTILLAGE (2024-7293)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7293)		316,18 \$	
2024-02-05	15718	ACHAT DE PIECES POUR EQUIPEMENT/OUTILLAGE (2024-7293)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7293)		885,31 \$	
<b>No paiement:</b>	170172	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	02929	<b>Nom:</b>	BELL MOBILITE INC.	<b>Montant:</b>	9 774,48 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-23	20240223	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL2202260 ET SL2202259 PLUS AJUST. AU C/			Maxime Marquis			9 774,48 \$	
<b>No paiement:</b>	170173	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	95560	<b>Nom:</b>	CANAC	<b>Montant:</b>	40,24 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	9005320760	ACHAT DE MATERIEL - SACS DE TRANSPORT POUR RAQUETTES (2024-1070)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1070)		40,24 \$	
<b>No paiement:</b>	170174	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04186	<b>Nom:</b>	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	<b>Montant:</b>	207,51 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	6603	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7365)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7365)		109,22 \$	
2024-02-08	6604	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7365)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7365)		98,29 \$	
<b>No paiement:</b>	170175	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	96214	<b>Nom:</b>	CANNON SOLUTIONS GRAPHIQUES	<b>Montant:</b>	2 037,64 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	CSG11893	IMPRESSION REGISTRE RÈGLEMENT D'URBANISME (2024-4101)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-4101)		2 037,64 \$	
<b>No paiement:</b>	170176	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	60078	<b>Nom:</b>	CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC	<b>Montant:</b>	3 344,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	122492	RENOUVELLEMENT DES LICENCES GENETEC (2024-9029)			Daniel Fortier	Mélicca Mercure (2024-9029)		3 344,57 \$	
<b>No paiement:</b>	170177	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	59578	<b>Nom:</b>	CYCLOSPHERE SPORT	<b>Montant:</b>	678,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-15	220000060541	LOCATION DE FAT BIKE - PLAISIR D'HIVER (2024-4021)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4021)		678,35 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170178	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04477	<b>Nom:</b>	ELECTRONIQUE MASTERVOX	<b>Montant:</b>	67,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	IN437610	ACHAT D'OUTILS POUR BÂTIMENTS (2024-4087)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4087)		67,78 \$	
<b>No paiement:</b>	170179	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	95612	<b>Nom:</b>	ENTREPRISE ROBERT THIBERT INC.	<b>Montant:</b>	446,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	FA240019255	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-4092)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4092)		446,08 \$	
<b>No paiement:</b>	170180	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04921	<b>Nom:</b>	EPH ÉRIC HUBERDEAU	<b>Montant:</b>	11 927,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	13314	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4527)			Vasco Morgado	Éric Painchaud (2023-4527)		11 927,45 \$	
<b>No paiement:</b>	170181	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	59293	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENT SMS INC.	<b>Montant:</b>	2 220,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	PSI/20509211	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1085)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1085)		2 220,71 \$	
<b>No paiement:</b>	170182	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05158	<b>Nom:</b>	Excellence hydraulique Inc.	<b>Montant:</b>	4 480,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	48517	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7264)			Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7264)		3 407,86 \$	
2024-02-09	48557	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7391)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7391)		258,69 \$	
2024-02-09	48556	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7391)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7391)		813,78 \$	
<b>No paiement:</b>	170183	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03291	<b>Nom:</b>	GROUPE JLD-LAGUE	<b>Montant:</b>	201,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	787666	CASQUE DE SÉCURITÉ (ÉLAGUEURS) (2024-1065)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1065)		201,20 \$	
<b>No paiement:</b>	170184	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	59268	<b>Nom:</b>	KENT AUTOMOTIVE	<b>Montant:</b>	1 915,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	9311282173	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7368)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7368)		1 915,82 \$	
<b>No paiement:</b>	170185	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	58003	<b>Nom:</b>	LOIC BLANCQUAERT	<b>Montant:</b>	3 104,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-20	20240220	FRAIS DE RECHERCHE 2024			Maxime Marquis			3 104,33 \$	
<b>No paiement:</b>	170186	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	60609	<b>Nom:</b>	MARILYNE PELLERIN	<b>Montant:</b>	209,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	20240208	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			70,00 \$	
2024-01-17	20240117	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			139,00 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170187	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	50556	<b>Nom:</b>	MERCER (CANADA) LIMITEE	<b>Montant:</b>	16 671,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	75945972	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE DU 1ER OCT			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2023-9131)		4 599,00 \$	
2024-02-07	75944516	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE - DÉCEMBRE			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2024-9095)		12 072,38 \$	
<b>No paiement:</b>	170188	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	96171	<b>Nom:</b>	LAURENCE PILON DESIGN INC	<b>Montant:</b>	1 983,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	INV-000723	SERVICE DE GRAPHISME POUR DIVERSES PUBLICATIONS (2023-9229, 2024-9315)			Catherine Langevin	Mélissa Mercure (2023-9229), Catherine Langevin (2024-9315)		1 983,32 \$	
<b>No paiement:</b>	170189	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	95877	<b>Nom:</b>	PRINCESS AUTO	<b>Montant:</b>	126,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	612085	CHALUMEAU PROPANE (2024-7402)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7402)		126,45 \$	
<b>No paiement:</b>	170190	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	53496	<b>Nom:</b>	PRODUCTIONS BARATANGA INC.	<b>Montant:</b>	2 068,17 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-14	BAR-3771-7494	ATELIERS DE PERCUSSION - PLAISIR D'HIVER (2024-4052)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4052)		2 068,17 \$	
<b>No paiement:</b>	170191	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05360	<b>Nom:</b>	PRODUITS & SERVICES DE LA CONSTRUCTION MONTRÉAL INC (PSC)	<b>Montant:</b>	368,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	FC00402243	PIÈCES ET MATÉRIAUX POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1059)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1059)		368,15 \$	
<b>No paiement:</b>	170192	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	95906	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	<b>Montant:</b>	121,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	K447291	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENT 81 HOOPER (2024-4071)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4071)		121,71 \$	
<b>No paiement:</b>	170193	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	02941	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	<b>Montant:</b>	9,52 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	PF 40402	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1090)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1090)		9,52 \$	
<b>No paiement:</b>	170194	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	1 115,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	41460-13986251	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-7125)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7125)		34,83 \$	
2024-02-02	41460-13991071	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-4069)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4069)		76,44 \$	
2024-02-05	41460-13993611	ACHAT DE MATERIEL - PVM (2024-7316)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7316)		4,80 \$	
2024-02-09	41460-13998311	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7311)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7311)		143,47 \$	
2024-02-07	41460-13996411	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-7309)			Yannick Raymond	Natalie Fallon (2024-7309)		212,95 \$	
2024-02-07	41460-13995901	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-4130)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4130)		351,42 \$	
2024-01-30	41460-13987181	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7123)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7123)		134,52 \$	
2024-02-08	41460-13997471CR	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 41460-13996411 (2024-7309)			Yannick Raymond	Natalie Fallon (2024-7309)		(109,20 \$)	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> 170194	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 04316	<b>Nom:</b> RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b> 1 115,14 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-06	41460-13994521	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7303)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7303)	265,91 \$

<b>No paiement:</b> 170195	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 03126	<b>Nom:</b> RONA INC.	<b>Montant:</b> 919,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-01	41040-14254121	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENT 81 HOOPER (2024-7302)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7302)	125,59 \$
2024-02-08	43020-13095501	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTIONS - EAUX (2024-7404)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7404)	148,45 \$
2024-02-05	43020-13092421	ACHAT DE MATERIEL - MÉCANIQUE (2024-7316)	Sébastien Gravel	Yannick Raymond (2024-7316)	385,17 \$
2024-02-05	43020-13091371	ACHAT DE MATERIEL - MÉCANIQUE (2024-7351)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7351)	109,20 \$
2024-02-08	43020-13095551	ACHAT DE MATERIEL - MÉCANIQUE (2024-7392)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7392)	150,66 \$

<b>No paiement:</b> 170196	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 05473	<b>Nom:</b> RONA INC.	<b>Montant:</b> 41,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-05	43020-13066481CR	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 43020-13065741 (2024-7108)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2024-7108)	(24,01 \$)
2024-02-01	43020-13089291	ACHAT DE MATERIEL POUR VÉHICULE (2024-7291)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7291)	41,13 \$
2024-01-04	43020-13065741	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7108)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2024-7108)	24,01 \$

<b>No paiement:</b> 170197	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 03889	<b>Nom:</b> SECURO-VISION	<b>Montant:</b> 103,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-09	FVR0040131	ACHAT DE LUNETTES DE SECURITE AVEC PRESCRIPTION (2024-4106)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4106)	103,58 \$

<b>No paiement:</b> 170198	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 58438	<b>Nom:</b> SENTERRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	<b>Montant:</b> 73 080,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-31	008499	TRAVAUX DE REFECTION DU PARC LOGAN - DÉCOMPTE 5 (2023-9217)	François Pépin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9217)	73 080,98 \$

<b>No paiement:</b> 170199	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 96282	<b>Nom:</b> SERVICE CLIMATECH (9367-4976 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b> 1 815,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-24	AS003396	APPEL DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS (2024-9041)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)	1 044,21 \$
2024-01-17	AS003380	APPEL DE SERVICE - CENTRE DES LOISIRS (2024-7148)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7148)	771,02 \$

<b>No paiement:</b> 170200	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 00138	<b>Nom:</b> SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	<b>Montant:</b> 51 028,14 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-07	03600 90810 06079 6	IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES POUR 2023 - NO DOSSIER: 31858384 FBE9864 (2024-4148)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-4148)	51 028,14 \$

<b>No paiement:</b> 170201	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 50011	<b>Nom:</b> SOCIETE D'HISTOIRE MOUILLEPIED	<b>Montant:</b> 36,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-28	20231128	PLAQUE D'INAUGURATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE (1973) (2023-4463)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4463)	36,45 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170202	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04611	<b>Nom:</b>	SOLIDCAD SOLUTION	<b>Montant:</b>	5 041,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	91405129	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1078)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1078)		5 041,65 \$	
<b>No paiement:</b>	170203	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	01236	<b>Nom:</b>	SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTD	<b>Montant:</b>	12 573,66 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	292040116	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE - SOLUTION D'IMPRESSION PAPER CUT MF (2024-1			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1056)		12 573,66 \$	
<b>No paiement:</b>	170204	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	96063	<b>Nom:</b>	STUDIO VIAU INC	<b>Montant:</b>	2 922,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-05	FAC-22636	SERVICE DE WEB DIFFUSION - SEANCE DU CONSEIL (2023-1003)			François Pépin	François Pépin (2023-1003)		1 461,09 \$	
2024-01-22	FAC-22633	SERVICE DE WEB DIFFUSION - SEANCE DU CONSEIL (2023-1003)			François Pépin	François Pépin (2023-1003)		1 461,09 \$	
<b>No paiement:</b>	170205	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	96184	<b>Nom:</b>	SUCCESSION MONIQUE SIROIS	<b>Montant:</b>	614,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-07-03	20230703	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ PAR VENDEUR MOINS FRAIS D'A			Francis Blondeau			614,12 \$	
<b>No paiement:</b>	170206	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	54521	<b>Nom:</b>	TELUS SANTE CANADA (LIFEWORKS)	<b>Montant:</b>	879,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	2076920	SERVICES DE TÉLÉMÉDECINE (2023-9168)			Véronique Guité	Veronique Guité (2023-9168)		293,19 \$	
2024-01-25	2076921	SERVICES DETÉLÉMÉDECINE (2024-9053)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9053)		146,60 \$	
2024-02-08	2083756	SERVICES DE TÉLÉMÉDECINE (2024-9053)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9053)		439,78 \$	
<b>No paiement:</b>	170207	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04963	<b>Nom:</b>	T. INGRAM INTERIORS INC	<b>Montant:</b>	143,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	977677	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7296)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7296)		143,71 \$	
<b>No paiement:</b>	170208	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05443	<b>Nom:</b>	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	<b>Montant:</b>	544,59 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-05	717624240	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7355)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7355)		544,59 \$	
<b>No paiement:</b>	170209	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04234	<b>Nom:</b>	UNITED RENTALS OF CANADA	<b>Montant:</b>	86,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	229704763-001	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7233)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7233)		86,60 \$	
<b>No paiement:</b>	170210	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	50148	<b>Nom:</b>	VILLE DE LONGUEUIL (QUOTE-PART)	<b>Montant:</b>	86 942,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	202440-030100017	FACTURATION DE LA QUOTE-PART DU MOIS D'OCTOBRE À DECEMBRE 2023 POUR LES I			Maxime Marquis			6 092,00 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	170210	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	50148	<b>Nom:</b>	VILLE DE LONGUEUIL (QUOTE-PART)	<b>Montant:</b>	86 942,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	202401-031900030	CONSOMMATION DE L'EAU POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023. OCTOBR			Maxime Marquis			80 850,27 \$	
<b>No paiement:</b>	S20993	<b>Date:</b>	2024-02-01	<b>Référence Fourn.:</b>	54493	<b>Nom:</b>	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	<b>Montant:</b>	13 885,44 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-01	20240101-SA	LOCATION MENSUELLE JANVIER À MAI 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA - SEF			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)		8 794,92 \$	
2024-01-01	20240101-U	LOCATION MENSUELLE JANVIER À MAI 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA - UR			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)		5 090,52 \$	
<b>No paiement:</b>	S21094	<b>Date:</b>	2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b>	03330	<b>Nom:</b>	ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ)	<b>Montant:</b>	666,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-12	9273	COTISATION ANNUELLE 2024 - JOANNIE LAPLANTE (2024-4011)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-4011)		333,43 \$	
2024-01-15	9338	COTISATION ANNUELLE 2024 - CATHERINE LANGEVIN (2024-4011)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-4011)		333,43 \$	
<b>No paiement:</b>	S21095	<b>Date:</b>	2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b>	04021	<b>Nom:</b>	ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	<b>Montant:</b>	110,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-10	7672	COTISATION ANNUELLE - JEAN-FRANCOIS BLANCHETTE (2024-4010)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4010)		110,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S21096	<b>Date:</b>	2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b>	01852	<b>Nom:</b>	BELANGER SAUVE AVOCATS	<b>Montant:</b>	1 006,03 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-31	0000426864	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE POUR DECEMBRE 2023 (2024-9047)			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9047)		1 006,03 \$	
<b>No paiement:</b>	S21097	<b>Date:</b>	2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b>	04349	<b>Nom:</b>	ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b>	801,02 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-12	FC00551123	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7137)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7137)		552,51 \$	
2024-01-10	FC00550565	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7138)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7138)		248,51 \$	
<b>No paiement:</b>	S21098	<b>Date:</b>	2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b>	03036	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	<b>Montant:</b>	45 279,68 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-11	36136	LOCATION DE 2 NIVELEUSES AVEC OPERATEURS (2022-9140)			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9140)		45 279,68 \$	
<b>No paiement:</b>	S21099	<b>Date:</b>	2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b>	02154	<b>Nom:</b>	EUROFINS ENVIRONEX	<b>Montant:</b>	218,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-08	QC99181	RAPPORT ANNUEL DE L'ANALYSE DU DEPOT A NEIGE ET COMPARAISON AUX NORMES (			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9010)		218,80 \$	
<b>No paiement:</b>	S21100	<b>Date:</b>	2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b>	04064	<b>Nom:</b>	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	<b>Montant:</b>	77,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-11	280216	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1031)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1031)		77,46 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21101	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 59743	<b>Nom:</b> GARS DU SON (LE)	<b>Montant:</b> 4 144,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-28	28-12-2023	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - DISCO PATIN (2023-4518)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2023-4518)	3 575,72 \$
2024-01-12	12-01-2024	APPEL DE SERVICE - RÉPARATION ET PROGRAMMATION ÉCLAIRAGE (2024-4043)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4043)	569,13 \$

<b>No paiement:</b> S21102	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 96174	<b>Nom:</b> GO20 LOCATION (9437-0376 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b> 16 695,26 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-09	3935	LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR (2023-9235)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9235)	17 317,80 \$
2024-01-18	NC3935	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 3935 (2023-9235)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9235)	(622,54 \$)

<b>No paiement:</b> S21103	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03255	<b>Nom:</b> GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b> 392,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-08	CW30589629	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	356,98 \$
2024-01-08	CW30587828	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	35,69 \$

<b>No paiement:</b> S21104	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 00555	<b>Nom:</b> GROUPE LABERGE INC.	<b>Montant:</b> 20 782,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	045434	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE DES LOISIRS - DÉCEMBRE 2023 (2023-9175)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9175)	20 782,88 \$

<b>No paiement:</b> S21105	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 96029	<b>Nom:</b> HAYA HATAB	<b>Montant:</b> 4 995,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-19	1-24111	ASSISTANCE - MODIFICATION DES OUTILS D'URBANISM (2023-2718)	François Pépin	François Pépin (2023-2718)	4 995,66 \$

<b>No paiement:</b> S21106	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03271	<b>Nom:</b> LALEMA INC	<b>Montant:</b> 602,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-10	448499	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2023-2837)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2837)	602,29 \$

<b>No paiement:</b> S21107	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04101	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b> 347,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	189132	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	27,25 \$
2024-01-11	189131	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	320,63 \$

<b>No paiement:</b> S21108	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 2 023,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	195974	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	278,72 \$
2024-01-12	195972	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	193,94 \$
2024-01-12	195966	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	160,23 \$
2024-01-12	195973	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	432,97 \$
2024-01-12	195971	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	957,50 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21109	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 01258	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE RENAUD BRAY	<b>Montant:</b> 78,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	CW30589856	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	13,60 \$
2024-01-09	CWQ30589846	LOCATION DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	30,40 \$
2024-01-09	CWQ30589857	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	34,60 \$

<b>No paiement:</b> S21110	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 01272	<b>Nom:</b> LONGUS EQUIPEMENT INC (RENE RIENDEAU)	<b>Montant:</b> 336,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	PSO142079-1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7203)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7203)	336,93 \$

<b>No paiement:</b> S21111	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 96034	<b>Nom:</b> MARTIN INC	<b>Montant:</b> 238,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	1026329	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)	23,11 \$
2024-01-09	1026328	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)	170,46 \$
2024-01-09	1026327	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)	45,11 \$

<b>No paiement:</b> S21112	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03564	<b>Nom:</b> MINES SELEINE INC (SEL WINDSOR LTEE)	<b>Montant:</b> 12 365,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	5300666991	SEL DE VOIRIE (2023-9294)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9294)	12 365,80 \$

<b>No paiement:</b> S21113	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 3 413,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	350144	ENTRETIEN DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA TOUR D'EAU (2023-9248)	Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9248)	3 413,61 \$

<b>No paiement:</b> S21114	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 50007	<b>Nom:</b> SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	<b>Montant:</b> 10 172,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	9899143257	ENVOI DES COMPTES DE TAXES 2024 (2024-9035)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9035)	8 398,24 \$
2024-01-08	9898188103	SERVICE DE COURRIER (2024-9034)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Maxime Marquis (2024-9034)	1 773,91 \$

<b>No paiement:</b> S21115	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03971	<b>Nom:</b> SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b> 39,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	291460	ACHAT DE CLÉS (2024-4041)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4041)	39,96 \$

<b>No paiement:</b> S21116	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03562	<b>Nom:</b> TECH-MIX (BAUVAL)	<b>Montant:</b> 847,26 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	1053436	ASPHALTE ROUTIER (2023-6928)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6928)	847,26 \$

<b>No paiement:</b> S21117	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03693	<b>Nom:</b> TENAQUIP	<b>Montant:</b> 1 295,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21117	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 03693	<b>Nom:</b> TENAQUIP	<b>Montant:</b> 1 295,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	15813787-00	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1019)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1019)	779,39 \$
2024-01-10	15793343-00	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2023-6932)	Eric Valotaire	Martin Roy (2023-6932)	516,40 \$

<b>No paiement:</b> S21118	<b>Date:</b> 2024-02-07	<b>Référence Fourn.:</b> 04207	<b>Nom:</b> UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	<b>Montant:</b> 402,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	173210	FORMATION - COMPOSER AVEC LES PERSONNALITÉS DIFFICILES, ÇA S'APPREND (2024-	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1048)	402,41 \$

<b>No paiement:</b> S21119	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03058	<b>Nom:</b> ACIER PICARD INC.	<b>Montant:</b> 1 783,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	1857458	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1857030 (2024-7232)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7232)	(431,16 \$)
2024-01-18	1857457	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7232)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7232)	633,28 \$
2024-01-04	1854186	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7003)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7003)	320,36 \$
2024-01-17	1857030	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7232)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7232)	574,87 \$
2024-01-25	1859324	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7006)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7006)	422,19 \$
2024-01-19	1857865	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7006)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7006)	263,52 \$

<b>No paiement:</b> S21120	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 02787	<b>Nom:</b> AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	<b>Montant:</b> 282,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	77838	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9004)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9004)	282,84 \$

<b>No paiement:</b> S21121	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03359	<b>Nom:</b> AUBIN & ST PIERRE	<b>Montant:</b> 445,69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	126420	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7272)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7272)	69,58 \$
2024-01-15	126454	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 126422 (2024-7272)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7272)	(298,02 \$)
2024-01-12	126422	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7272)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7272)	674,13 \$

<b>No paiement:</b> S21122	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 50027	<b>Nom:</b> BFL CANADA	<b>Montant:</b> 116 225,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-19	700285	RENOUVELLEMENT DE POLICES D'ASSURANCES RESPONSABILITE DU 01 JANVIER 2024	Maxime Marquis	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-4084)	116 225,07 \$

<b>No paiement:</b> S21123	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04923	<b>Nom:</b> BIBLIO RPL LTEE	<b>Montant:</b> 1 475,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	0085-36603	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1038)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1038)	1 475,13 \$

<b>No paiement:</b> S21124	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 02507	<b>Nom:</b> BOIS EXPANSION INC	<b>Montant:</b> 822,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	379113	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7206)	Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2024-7206)	822,88 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21125	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03232	<b>Nom:</b> BRANDT (NORTRAX)	<b>Montant:</b> 1 542,57 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-23	8209329	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE - VOIR CRÉDIT 8209497 (2024-7260)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2024-7260)	445,54 \$
2024-01-03	8208674	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1039)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1039)	1 542,57 \$
2024-01-29	8209497	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 8209329 (2024-7260)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2024-7260)	(445,54 \$)

<b>No paiement:</b> S21126	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00564	<b>Nom:</b> CERIU CENTRE EXPERTISE, RECHERCHE INFRASTRUCTURES URBAINE	<b>Montant:</b> 1 936,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-17	05535	COTISATION ANNUELLE 2024	Eric Painchaud		1 936,18 \$

<b>No paiement:</b> S21127	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04767	<b>Nom:</b> COMAQ	<b>Montant:</b> 649,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-01	1026385	COTISATION ANNUELLE 2024 (2024-4075)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2024-4075)	649,61 \$

<b>No paiement:</b> S21128	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04640	<b>Nom:</b> CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b> 6 181,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-19	2024 18001653	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	181,18 \$
2024-01-24	2024 18002004	FRAIS PESEE (2024-4078)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4078)	25,00 \$
2024-01-22	2024 18001831	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	1 874,66 \$
2024-01-18	2024 18001607	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	1 409,88 \$
2024-01-11	2024 18001606	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	951,46 \$
2024-01-26	2024 18002204	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	611,94 \$
2024-01-10	2024 18001604	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	161,13 \$
2024-01-08	2024 18001603	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	966,10 \$

<b>No paiement:</b> S21129	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60157	<b>Nom:</b> DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b> 25 173,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	INV-2413504	CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - 35 AV. FORT (2023-9310)	Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9310)	25 173,78 \$

<b>No paiement:</b> S21130	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04490	<b>Nom:</b> DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	<b>Montant:</b> 99,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	142420	ACHAT DE MATERIEL - SPORT (2024-1069)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1069)	99,85 \$

<b>No paiement:</b> S21131	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04349	<b>Nom:</b> ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b> 3 994,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	FC00552291	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7132)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7132)	974,96 \$
2024-01-18	FC00552289	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7132)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7132)	873,95 \$
2024-01-15	FC00551418	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7134)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7134)	335,96 \$
2024-01-22	FC00552903	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7132)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7132)	188,55 \$
2024-01-16	FC00551708	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7134)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7134)	547,28 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21131	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04349	<b>Nom:</b> ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b> 3 994,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	FC00551709	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7134)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7134)	12,95 \$
2024-01-24	FC00553493	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7132)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7132)	1 060,65 \$

<b>No paiement:</b> S21132	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59083	<b>Nom:</b> ELITE MEDIC INC.	<b>Montant:</b> 818,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	EMS-1297	ACHAT MATERIEL DE PREMIERS SOINS (2024-1006)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1006)	359,83 \$
2024-01-17	EMS-1308	ACHAT MATERIEL DE PREMIERS SOINS (2024-1006)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1006)	458,75 \$

<b>No paiement:</b> S21133	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95585	<b>Nom:</b> EMMANUELLE GOSSELIN	<b>Montant:</b> 1 306,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	21	ENSEIGNEMENT DE COURS - AQUAFORME ET AQUAJOGGING (2024-4049)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4049)	1 306,12 \$

<b>No paiement:</b> S21134	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05484	<b>Nom:</b> Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	<b>Montant:</b> 18 319,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	4445	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	9 159,74 \$
2024-01-21	4446	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	9 159,74 \$

<b>No paiement:</b> S21136	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04550	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS BROSSARD	<b>Montant:</b> 2 438,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-22	811498-0005	LOCATION GENERATRICE (2023-2479)	Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2023-2479)	2 377,58 \$
2024-01-24	835806-0001	LOCATION D'OUTILS (2024-4035)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4035)	60,65 \$

<b>No paiement:</b> S21137	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03254	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS COLPRON INC (LES)	<b>Montant:</b> 15 062,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-28	HDQ-7281	ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE INVERSÉE (2023-2534)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2534)	15 062,84 \$

<b>No paiement:</b> S21138	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05892	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	<b>Montant:</b> 1 169,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	IN10800534	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4082)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4082)	186,53 \$
2024-01-15	IN10800562	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVER (2024-9008)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)	435,76 \$
2024-01-15	IN10700956	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVER (2024-9008)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)	547,05 \$

<b>No paiement:</b> S21139	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03282	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b> 649,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	FA-97286	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7247)	649,78 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21140	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05840	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS ROBERT INC.	<b>Montant:</b> 30,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	44810	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7215)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7215)	30,86 \$

<b>No paiement:</b> S21141	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03399	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE	<b>Montant:</b> 366,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	8113117	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4040)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4040)	366,98 \$

<b>No paiement:</b> S21142	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05560	<b>Nom:</b> EXCAVATION CIVILPRO INC.	<b>Montant:</b> 373 359,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-14	005447	LIBÉRATION DE RETENUE - RUES BROMLEY, OSBORNE ET RIVERMERE	François Pépin		11 445,08 \$
2023-11-07	R05446	LIBÉRATION DE RETENUE - RUES DULWICH ET CRESCENT	François Pépin		101 159,36 \$
2023-11-16	R05449	LIBÉRATION DE RETENUE - RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES RUE RIVERSIDE-ALE	François Pépin		43 984,81 \$
2023-11-16	R05448	LIBÉRATION DE RETENUE - RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES RUE RIVERSIDE-ALE	François Pépin		216 770,15 \$

<b>No paiement:</b> S21143	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59231	<b>Nom:</b> FEDERATION DES MILIEUX DOCUMENTAIRES	<b>Montant:</b> 295,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-03	240100933	ADHESION ANNUELLE 2023 -BIBLIOTHEQUES UBLIQUES AUTONOMES (2024-1112)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1112)	295,00 \$

<b>No paiement:</b> S21144	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04064	<b>Nom:</b> FOURNITURES DE BUREAU DENIS	<b>Montant:</b> 321,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-17	286108	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1034)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1034)	45,94 \$
2024-01-17	286110	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1034)	Eric Painchaud	Vasco Morgado (2024-1034)	275,82 \$

<b>No paiement:</b> S21145	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00567	<b>Nom:</b> GENERAL BEARING SERVICE INC	<b>Montant:</b> 42,04 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	608897	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4073)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4073)	42,04 \$

<b>No paiement:</b> S21146	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59518	<b>Nom:</b> GEOTHENTIC INC.	<b>Montant:</b> 275,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-01	INV-023375	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE LOCALISATION - VOIR CÉRDIT CN-00531 (2023-2716)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2716)	1 425,65 \$
2024-01-11	CN-00531	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE INV-023375 (2023-2716)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2716)	(1 149,71 \$)

<b>No paiement:</b> S21147	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 01289	<b>Nom:</b> GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	<b>Montant:</b> 4 720,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-11	03P114631	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4050)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4050)	2 652,05 \$
2024-01-11	03P116483	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 03P114631 (2024-4050)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4050)	(555,33 \$)
2024-01-16	03P116767	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7224)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7224)	58,31 \$
2024-01-11	03P116435	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7213)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7213)	170,79 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21147	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 01289	<b>Nom:</b> GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	<b>Montant:</b> 4 720,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	03P116726	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7224)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7224)	514,99 \$
2024-01-15	03P116765	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7224)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7224)	58,31 \$
2024-01-12	03S21138	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4066)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4066)	1 501,86 \$
2024-01-11	03P116348	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7213)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7213)	319,98 \$

<b>No paiement:</b> S21148	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 96174	<b>Nom:</b> GO20 LOCATION (9437-0376 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b> 8 040,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	4039	LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR (2023-9235)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9235)	8 040,07 \$

<b>No paiement:</b> S21149	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03255	<b>Nom:</b> GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b> 143,77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	CW30631027	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	143,77 \$

<b>No paiement:</b> S21150	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03133	<b>Nom:</b> GROUPE LAMARCHE (CHARETTE SERVICE D AUTO INC)	<b>Montant:</b> 3 124,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-08	211554	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2023-9231)	793,33 \$
2024-01-09	211573	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2023-9231)	1 123,89 \$
2024-01-10	211600	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9231)	1 207,24 \$

<b>No paiement:</b> S21151	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95404	<b>Nom:</b> GROUPE MAYRAND ALIMENTATION INC.	<b>Montant:</b> 214,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	4804267	ACHAT DE NOURRITURE POUR LA CANTINE (2024-4097)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4097)	310,06 \$
2024-02-07	34594	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 4804267 (2024-4097)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4097)	(95,99 \$)

<b>No paiement:</b> S21152	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59099	<b>Nom:</b> GUARD-X INC.	<b>Montant:</b> 3 377,16 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	R0324556	ENTRETIEN - SYSTÈME D'ALARME INCENDIE (2024-7140)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7140)	1 463,43 \$
2024-01-18	G0324557	ENTRETIEN - SYSTÈMES DE GICLEURS (2024-7141)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7141)	1 913,73 \$

<b>No paiement:</b> S21153	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04579	<b>Nom:</b> INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	<b>Montant:</b> 107,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-17	268640	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7237)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7237)	107,39 \$

<b>No paiement:</b> S21154	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 95436	<b>Nom:</b> INMEDIAS TECHNOLOGIES INC.	<b>Montant:</b> 18 418,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-01	IN0007088	MAINTENANCE DE PORTFOLIO - SERVICE DE BASE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2	Mélissa Mercure	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2021-9172)	18 418,60 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21155	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04179	<b>Nom:</b> INTER BOUCHERVILLE INC	<b>Montant:</b> 460,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-19	885554	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4042)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4042)	460,44 \$

<b>No paiement:</b> S21156	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04814	<b>Nom:</b> L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b> 958,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	155342	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	397,15 \$
2024-01-03	155371	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	98,29 \$
2024-01-18	155362	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	463,08 \$

<b>No paiement:</b> S21157	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 2 806,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	196113	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	102,69 \$
2024-01-18	196112	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	95,29 \$
2024-01-17	196055	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	998,71 \$
2024-01-22	196182	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	995,19 \$
2024-01-17	196060	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	496,80 \$
2024-01-17	196056	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	118,23 \$

<b>No paiement:</b> S21158	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 01258	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE RENAUD BRAY	<b>Montant:</b> 527,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	CWQ30630681	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	156,19 \$
2024-01-15	CWQ30606568	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	35,60 \$
2024-01-15	CWQ30606614	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	26,20 \$
2024-01-18	CW30631054	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	78,65 \$
2024-01-18	CWQ30631055	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	33,55 \$
2024-01-15	CW30605868	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	31,45 \$
2024-01-18	CW30630680	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	73,40 \$
2024-01-18	CW30627986	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	19,90 \$
2024-01-15	CW30606567	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	41,96 \$
2024-01-19	CW30638196	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	30,40 \$

<b>No paiement:</b> S21159	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 01272	<b>Nom:</b> LONGUS EQUIPEMENT INC (RENE RIENDEAU)	<b>Montant:</b> 1 321,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	PSO142625-1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7203)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7203)	782,82 \$
2024-01-19	PSO144165-1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7246)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7246)	538,38 \$

<b>No paiement:</b> S21160	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05896	<b>Nom:</b> MACPEK INC.	<b>Montant:</b> 1 500,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	21259128-01	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7205)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7205)	62,36 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21160	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05896	<b>Nom:</b> MACPEK INC.	<b>Montant:</b> 1 500,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-10	21259128-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7205)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7205)	107,51 \$
2024-01-03	21258713-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7205)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7205)	511,12 \$
2024-01-10	21259094-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7205)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7205)	383,91 \$
2024-01-17	21259645-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7236)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7236)	1,40 \$
2024-01-18	21259759-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7240)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7240)	434,68 \$

<b>No paiement:</b> S21161	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 96034	<b>Nom:</b> MARTIN INC	<b>Montant:</b> 233,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	1027040	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)	23,11 \$
2024-01-16	1027039	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)	165,29 \$
2024-01-16	1027038	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)	45,11 \$

<b>No paiement:</b> S21162	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 60396	<b>Nom:</b> MAZOUT G. BELANGER	<b>Montant:</b> 19 690,55 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	01730075	ACHAT DE DIESEL (2022-9086)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9086)	19 690,55 \$

<b>No paiement:</b> S21163	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05775	<b>Nom:</b> MBM EXTERMINATION INC.	<b>Montant:</b> 396,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	17524	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	97,73 \$
2024-01-17	17530	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	126,47 \$
2024-01-17	17543	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	51,74 \$
2024-01-17	17538	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	80,48 \$
2024-01-17	17541	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	40,24 \$

<b>No paiement:</b> S21164	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04718	<b>Nom:</b> M. BRIEN ELECTRIQUE INC	<b>Montant:</b> 181,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-31	41576	APPEL DE SERVICE - TRAVAUX D'ELECTRICITE (2024-4064)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4064)	181,09 \$

<b>No paiement:</b> S21165	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 01441	<b>Nom:</b> MEDIAS TRANSCONTINENTAL	<b>Montant:</b> 610,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-04	5508	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 24TP02 (2024-9025)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-9025)	610,75 \$

<b>No paiement:</b> S21166	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 51879	<b>Nom:</b> MELISSA ROCH	<b>Montant:</b> 3 024,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	20240118	ENSEIGNEMENT DE COURS - STRETCHING & ZUMBA (2024-4051)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4051)	3 024,03 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21167	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03564	<b>Nom:</b> MINES SELEINE INC (SEL WINDSOR LTEE)	<b>Montant:</b> 31 710,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	5300668819	SEL DE VOIRIE (2023-9294)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9294)	15 711,70 \$
2024-01-19	5300670747	SEL DE VOIRIE (2023-9294)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9294)	15 999,00 \$

<b>No paiement:</b> S21168	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03121	<b>Nom:</b> MIRAZED (SSP SERIGRAPHIE)	<b>Montant:</b> 1 945,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	196144	AFFICHE POUR COLONNE MORRIS (2023-2843)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2023-2843)	1 945,66 \$

<b>No paiement:</b> S21169	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 574,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-16	350897	INSPECTION MENSUELLE DU SYSTEME DE REFIGÉRATION À L'AMMONICA ET DE LA TOL	Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9248)	574,88 \$

<b>No paiement:</b> S21170	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 05955	<b>Nom:</b> ORIZON MOBILE	<b>Montant:</b> 1 746,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-17	1061864	PROGRAMMATION ET PREPARATION D'UN SYSTEME DE RADIO COMMUNICATION (2024-	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-4076)	873,35 \$
2024-01-17	1061866	PROGRAMMATION ET PREPARATION D'UN SYSTEME DE RADIO COMMUNICATION (2024-	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-4077)	873,35 \$

<b>No paiement:</b> S21171	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00168	<b>Nom:</b> OUTILS PIERRE BERGER INC	<b>Montant:</b> 3 590,16 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	D68883	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7239)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7239)	539,93 \$
2024-01-04	576757	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7139)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7139)	60,83 \$
2024-01-15	D68242	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7242)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7242)	46,22 \$
2024-01-10	D67009	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7052)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7052)	32,14 \$
2024-01-10	D67036	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7212)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7212)	1 332,49 \$
2024-01-15	577974	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7242)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7242)	777,21 \$
2024-01-15	577973	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-7222)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7222)	801,34 \$

<b>No paiement:</b> S21172	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 58571	<b>Nom:</b> PIANO TECHNIQUE MONTREAL	<b>Montant:</b> 2 086,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-17	5533	ACCORD DE PIANO (2024-4053)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4053)	293,19 \$
2024-01-18	5538	ACCORD DE PIANO (2024-4053)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4053)	914,06 \$
2024-01-18	5537	ACCORD DE PIANO (2024-4053)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4053)	879,57 \$

<b>No paiement:</b> S21173	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 59631	<b>Nom:</b> PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b> 1 390,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-03	51774/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7001)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7001)	488,25 \$
2024-01-18	78490/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7244)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7244)	69,72 \$
2024-01-10	62606/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7210)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7210)	270,08 \$
2024-01-18	77552/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7244)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7244)	76,49 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21173	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	59631	<b>Nom:</b>	PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b>	1 390,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-10	61345/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7208)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7208)		485,91 \$	
<b>No paiement:</b>	S21174	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	05029	<b>Nom:</b>	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	<b>Montant:</b>	562,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-15	483475-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7270)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7270)		562,40 \$	
<b>No paiement:</b>	S21175	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04481	<b>Nom:</b>	PROLUDI INC	<b>Montant:</b>	316,18 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-07-27	17816749	LOCATION DE MODULE DE JEU - ANIMATION HALLOWEEN (2024-4070)			Dominique-Anne Soucie	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-4070)		316,18 \$	
<b>No paiement:</b>	S21176	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04706	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE DEMERS INC	<b>Montant:</b>	84,39 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-11	0559945	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION - EAUX (2024-7151)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7151)		84,39 \$	
<b>No paiement:</b>	S21177	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	01606	<b>Nom:</b>	RELIURE O'FODO	<b>Montant:</b>	291,59 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-18	1265	RELIURE DE VOLUMES (2024-9042)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-9042)		291,59 \$	
<b>No paiement:</b>	S21178	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03143	<b>Nom:</b>	ROBERT BOILEAU INC	<b>Montant:</b>	379,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-15	98497	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7223)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7223)		379,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S21179	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	50611	<b>Nom:</b>	SANTINEL INC.	<b>Montant:</b>	1 084,09 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-09	M66219	ACHAT DE CARTOUCHES D'ELECTRODES ADULT (2023-2879)			Véronique Guité	Veronique Guité (2023-2879)		1 084,09 \$	
<b>No paiement:</b>	S21180	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	03971	<b>Nom:</b>	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b>	23,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-05	291221	APPEL DE SERVICE (2024-7051)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7051)		23,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S21181	<b>Date:</b>	2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b>	04924	<b>Nom:</b>	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	<b>Montant:</b>	70,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-16	456703	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7133)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7133)		65,26 \$	
2024-01-15	456624	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7136)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7136)		5,28 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21182	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03693	<b>Nom:</b> TENAQUIP	<b>Montant:</b> 86,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-18	15833100-00	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 15827370-00 (2024-1037)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1037)	(6,84 \$)
2024-01-15	15827370-00	ACHAT DE GANTS (2024-1037)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1037)	93,32 \$

<b>No paiement:</b> S21183	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04207	<b>Nom:</b> UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	<b>Montant:</b> 24 406,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-20	172953	QUOTE-PART FONDS DE GARANTIE - 1ER DECEMBRE 2023 AU 1ER DECEMBRE 2024 (BIE	Maxime Marquis		24 004,50 \$
2024-01-10	173193	FORMATION - COMPOSER AVEC LES PERSONNALITÉS DIFFICILES, ÇA S'APPREND (2024	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4107)	402,41 \$

<b>No paiement:</b> S21184	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 04811	<b>Nom:</b> W. COTE & FILS LTÉE	<b>Montant:</b> 805,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	FC-043006	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7201)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7201)	805,43 \$

<b>No paiement:</b> S21185	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 00019	<b>Nom:</b> WURTH CANADA LTEE	<b>Montant:</b> 1 991,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	25711304	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4072)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4072)	1 704,39 \$
2024-01-16	25712041	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4072)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4072)	287,42 \$

<b>No paiement:</b> S21186	<b>Date:</b> 2024-02-15	<b>Référence Fourn.:</b> 03052	<b>Nom:</b> ZONE TECHNOLOGIE	<b>Montant:</b> 1 648,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-20	129635	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 129441 (2023-1071)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-1071)	(616,41 \$)
2024-01-15	147123	LAMPE DE TRAVAIL (2024-7209)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7209)	233,25 \$
2023-11-26	145750	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7158)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7158)	517,58 \$
2024-01-11	147040	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7209)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7209)	757,03 \$
2024-01-15	147122	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7219)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7219)	757,03 \$

<b>No paiement:</b> S21187	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04621	<b>Nom:</b> ADF DIESEL	<b>Montant:</b> 949,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	FA07-226765	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7276)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7276)	949,09 \$

<b>No paiement:</b> S21188	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 95648	<b>Nom:</b> ASCENSEURS AVANT-GARDE	<b>Montant:</b> 258,69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-12	7232	ENTRETIEN DIVERS - ASCENSEUR - BIBLIOTHEQUE (2024-4112)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4112)	258,69 \$

<b>No paiement:</b> S21189	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03359	<b>Nom:</b> AUBIN & ST PIERRE	<b>Montant:</b> 1 189,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	126663	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7272)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7272)	1 189,42 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21190	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	52308	<b>Nom:</b>	BIBLIOPRESTO.CA	<b>Montant:</b>	8 774,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	4752	ABONNEMENT ANNUEL - BIBLIODYSSÉE (2024-1120)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1120)		793,33 \$	
2024-01-30	4724	ABONNEMENT ANNUEL - BIBLIMAGS (2024-9103)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-9103)		7 980,82 \$	
<b>No paiement:</b>	S21191	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03232	<b>Nom:</b>	BRANDT (NORTRAX)	<b>Montant:</b>	503,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	8209657	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7283)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7283)		503,38 \$	
<b>No paiement:</b>	S21192	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03604	<b>Nom:</b>	BRAULT ET BOUTHILLIER	<b>Montant:</b>	199,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	FC00210755	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES LOCALES (2024-1075)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1075)		199,60 \$	
<b>No paiement:</b>	S21193	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05236	<b>Nom:</b>	Canadian Tire Longueuil	<b>Montant:</b>	25,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	1051	ACHAT DE MATERIEL - LOISIRS (2024-1074)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1074)		25,27 \$	
<b>No paiement:</b>	S21194	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03205	<b>Nom:</b>	CHAUSSURES 22 SECURITE	<b>Montant:</b>	1 180,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	240114	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2024-9019)			Vasco Morgado	Roch Sergerie (2024-9019)		1 180,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S21195	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04827	<b>Nom:</b>	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	<b>Montant:</b>	107,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-19	172227	APPEL DE SERVICE (2024-4121)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-4121)		56,12 \$	
2024-02-01	172357	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7255)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7255)		51,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S21196	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	60352	<b>Nom:</b>	CONFORMIT TECHNOLOGY INC.	<b>Montant:</b>	8 165,41 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	1014738	RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT INFORMATIQUE CONFORMIT (2024-9074)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9074)		8 165,41 \$	
<b>No paiement:</b>	S21197	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	724,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-19	2024 18500169	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2024 18002548			Eric Valotaire			(209,62 \$)	
2024-02-02	2024 18003147	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)		541,56 \$	
2024-01-29	2024 18002548	VOIR CRÉDIT 2024 18500169			Eric Valotaire			209,63 \$	
2024-02-19	2024 18004331	PIERRE RECYCLÉE (2023-9222)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)		183,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S21198	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04873	<b>Nom:</b>	COPIBEC	<b>Montant:</b>	114,98 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21198	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04873	<b>Nom:</b>	COPIBEC	<b>Montant:</b>	114,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	69341	RENOUVELLEMENT DE LICENCE POUR SUPPORT PAPIER/NUMÉRIQUE POUR 2024 (2024-			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1119)		114,98 \$	
<b>No paiement:</b>	S21199	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01880	<b>Nom:</b>	DELISLE DESPAUX ET ASSOCIES INC	<b>Montant:</b>	1 747,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	14 240	AMÉLIORATION - SYSTÈME D'AMMONIAC À L'ARENA (2024-4127)			Vasco Morgado	Éric Carignan (2024-4127)		1 747,62 \$	
<b>No paiement:</b>	S21200	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	95905	<b>Nom:</b>	DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	<b>Montant:</b>	22,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	204-11210	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9164)		22,50 \$	
<b>No paiement:</b>	S21201	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01284	<b>Nom:</b>	DRUIDE INFORMATIQUE INC	<b>Montant:</b>	896,81 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	166215	RENOUVELLEMENT DE LICENCE POUR ANTIDOTE (2024-9066)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9066)		896,81 \$	
<b>No paiement:</b>	S21202	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	96208	<b>Nom:</b>	EDDYNET INC	<b>Montant:</b>	11 560,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-10-31	68610	PIECE DE L APPAREIL DE NETTOYAGE DE TROTTOIR (2023-2375)			Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2375)		11 560,40 \$	
<b>No paiement:</b>	S21203	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04349	<b>Nom:</b>	ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b>	853,64 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	FC00555162	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7129)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7129)		24,01 \$	
2024-01-29	FC00554230	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7130)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7130)		452,39 \$	
2024-01-31	FC00554778	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7130)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7130)		377,24 \$	
<b>No paiement:</b>	S21204	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05484	<b>Nom:</b>	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	<b>Montant:</b>	9 159,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	4449	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)			Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)		9 159,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S21205	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	58418	<b>Nom:</b>	ENERGENIA INC.	<b>Montant:</b>	919,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	240139	SERVICES PROFESSIONNELS - CHAUFFE-EAU -PVM (2023-2662)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2023-2662)		919,80 \$	
<b>No paiement:</b>	S21206	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	96066	<b>Nom:</b>	ENTRETIEN 4M INC.	<b>Montant:</b>	3 312,66 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-01	129955	ENTRETIEN MENAGER AU 2035 AVENUE VICTORIA - JANVIER 2024 (2023-1004)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1004)		1 609,65 \$	
2024-02-01	129600	ENTRETIEN MENAGER AU 2035 AVENUE VICTORIA - FÉVRIER 2024 (2023-9303)			Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9303)		1 703,01 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21207	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04550	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS BROSSARD	<b>Montant:</b> 983,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-29	835464-0001	LOCATION DE SKYJACK (2024-7149)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7149)	983,88 \$

<b>No paiement:</b> S21208	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03254	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS COLPRON INC (LES)	<b>Montant:</b> 734,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-30	HDQ-12644	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7279)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7279)	734,21 \$

<b>No paiement:</b> S21209	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 05892	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	<b>Montant:</b> 768,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-31	IN10900015	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVER (2024-9008)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)	110,15 \$
2024-01-31	IN10900016	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVER (2024-4089)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4089)	639,02 \$
2024-01-31	IN10900384	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVER (2024-4089)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4089)	18,89 \$

<b>No paiement:</b> S21210	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03282	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	<b>Montant:</b> 2 129,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	FA-97297	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2024-7152)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7152)	1 261,73 \$
2024-01-31	FA-97376	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7269)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7269)	84,57 \$
2024-01-25	FA-97293	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7247)	82,56 \$
2024-01-30	FA-97365	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7269)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7269)	119,57 \$
2024-01-30	FA-97343	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7278)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7278)	568,73 \$
2024-01-30	FA-97361	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7269)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7269)	12,42 \$

<b>No paiement:</b> S21211	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03297	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	<b>Montant:</b> 2 212,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	INV292996	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7268)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7268)	2 212,01 \$

<b>No paiement:</b> S21212	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 05840	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS ROBERT INC.	<b>Montant:</b> 613,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-26	45099	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7265)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7265)	585,91 \$
2024-01-26	45098	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7215)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7215)	27,48 \$

<b>No paiement:</b> S21213	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03428	<b>Nom:</b> ESSA-TECH INC	<b>Montant:</b> 838,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-31	057848	PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS - DIVERSES RUES - JANVIER 2024 (2024-4090)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-4090)	838,06 \$

<b>No paiement:</b> S21214	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03870	<b>Nom:</b> FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	<b>Montant:</b> 8 692,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-19	20240219	REMISES DU 14 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2024 - RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		8 692,72 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21215	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 95647	<b>Nom:</b> FONTAINE MOBILE	<b>Montant:</b> 2 012,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-14	1009	LOCATION D'UNE STATION D'EAU POUR LES FETES DE SAINT-LAMBERT 2024 (2024-4056)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4056)	2 012,06 \$

<b>No paiement:</b> S21216	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 59743	<b>Nom:</b> GARS DU SON (LE)	<b>Montant:</b> 862,31 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	02-02-2024	SERVICE DE TECHNICIENS ET EQUIPEMENT DE SPECTACLE (2024-9002)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-9002)	862,31 \$

<b>No paiement:</b> S21217	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 59518	<b>Nom:</b> GEOTHENTIC INC.	<b>Montant:</b> 6 765,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	INV-024475	APPEL DE SERVICE FRAIS - SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2024-4093)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-4093)	1 069,26 \$
2024-02-01	INV-024079	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2023-9262)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2023-9262)	2 304,68 \$
2024-01-22	INV-023957	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-4083)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-4083)	3 391,66 \$

<b>No paiement:</b> S21218	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 59082	<b>Nom:</b> GFL ENVIRONMENTAL INC.	<b>Montant:</b> 1 621,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-20	M30015979484	LEVEE ET TRANSPORT DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$
2024-01-31	M30015985592	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2023-9155)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	224,20 \$
2024-01-31	M30015985591	LEVEE ET TRANSPORT DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$
2024-01-06	M30015978918	LEVEE ET TRANSPORT DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$

<b>No paiement:</b> S21219	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 01289	<b>Nom:</b> GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	<b>Montant:</b> 601,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	03P116464	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7213)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7213)	209,89 \$
2024-01-22	03P116873	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7224)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7224)	24,65 \$
2024-01-26	03P118177	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7274)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7274)	367,20 \$

<b>No paiement:</b> S21220	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 96174	<b>Nom:</b> GO20 LOCATION (9437-0376 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b> 8 347,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	4063	LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR (2023-9235)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9235)	8 347,62 \$

<b>No paiement:</b> S21221	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03255	<b>Nom:</b> GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b> 922,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-26	CW30708921	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	511,22 \$
2024-01-30	CW30756108	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	109,17 \$
2024-01-24	CW30678812	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	63,27 \$
2024-01-31	CW30769937	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	197,32 \$
2024-01-31	CW30766302	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	41,95 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21222	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 05776	<b>Nom:</b> GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC. (LE)	<b>Montant:</b> 1 928,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-22	FAD086164	SERVICES PROFESSIONNELS - RELEVÉ DES MATÉRIAUX ET RAPPORT POUR L'AMIANTE	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2023-4408)	1 928,13 \$

<b>No paiement:</b> S21223	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 00555	<b>Nom:</b> GROUPE LABERGE INC.	<b>Montant:</b> 25 742,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-01	045186	ENTRETIEN MENAGER DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU 31-35 FORT - JANVIER 2024 (2023-90	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9015)	10 462,95 \$
2024-01-31	045602	ENTRETIEN MENAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL - JANVIER 2024 (2023-9177)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9177)	4 209,68 \$
2024-02-01	045444	ENTRETIEN MENAGER DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU 31-35 FORT - FÉVRIER 2024 (2023-93	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9304)	11 069,80 \$

<b>No paiement:</b> S21224	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03133	<b>Nom:</b> GROUPE LAMARCHE (CHARENTE SERVICE D AUTO INC)	<b>Montant:</b> 6 680,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-11	211607	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9231)	2 173,03 \$
2024-01-30	211911	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9231)	2 414,48 \$
2024-01-29	211876	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9231)	2 092,55 \$

<b>No paiement:</b> S21225	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 59099	<b>Nom:</b> GUARD-X INC.	<b>Montant:</b> 1 101,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-29	R0321437	ENTRETIEN - SYSTÈME D'ALARME INCENDIE (2024-7143)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7143)	1 101,36 \$

<b>No paiement:</b> S21226	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 96060	<b>Nom:</b> IMAGENEXX INC	<b>Montant:</b> 1 615,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-21	1761	ENTREPOSAGE - DOCUMENTS (2022-1910)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2022-1910)	1 615,17 \$

<b>No paiement:</b> S21227	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04579	<b>Nom:</b> INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	<b>Montant:</b> 33,27 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-02-02	269277	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7290)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7290)	33,27 \$

<b>No paiement:</b> S21228	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03142	<b>Nom:</b> LAM-E ST-PIERRE (CHAINES ET ELINGUES)	<b>Montant:</b> 330,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-29	FM-0494242	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7238)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7238)	330,99 \$

<b>No paiement:</b> S21229	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04814	<b>Nom:</b> L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b> 185,57 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-01-26	155378	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	185,57 \$

<b>No paiement:</b> S21230	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04101	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b> 699,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21230	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04101	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b> 699,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-31	189513	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	560,64 \$
2024-01-31	189514	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	50,10 \$
2024-01-31	189512	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	28,73 \$
2024-01-31	189521	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	59,78 \$

<b>No paiement:</b> S21231	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 3 634,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-24	196230	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	27,19 \$
2024-01-22	196190	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	399,32 \$
2024-01-22	196191	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	47,09 \$
2024-01-24	196229	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	54,50 \$
2024-01-25	196286	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	96,39 \$
2024-01-24	196228	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	56,60 \$
2024-01-25	196280	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	241,03 \$
2024-01-25	196281	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	237,56 \$
2024-01-22	196185	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	57,70 \$
2024-01-22	196183	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	642,60 \$
2024-01-29	196357	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	406,59 \$
2024-01-30	196370	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	356,32 \$
2024-01-30	196369	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	296,73 \$
2024-01-29	196356	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	55,55 \$
2024-01-29	196355	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	659,61 \$

<b>No paiement:</b> S21232	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 01258	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE RENAUD BRAY	<b>Montant:</b> 626,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	CWQ30793644	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	26,25 \$
2024-02-01	CWQ30781682	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	11,50 \$
2023-10-11	CWQ30351871	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	37,70 \$
2024-01-24	CW30680692	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	294,39 \$
2024-01-23	CW30667767	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	38,80 \$
2024-02-01	CW30781681	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	28,25 \$
2024-01-24	CWQ30680693	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	189,53 \$

<b>No paiement:</b> S21233	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 01272	<b>Nom:</b> LONGUS EQUIPEMENT INC (RENE RIENDEAU)	<b>Montant:</b> 8 244,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-22	21307	CONTRE-POIDS DE CHARGEUR (2024-1053)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1053)	7 818,30 \$
2024-01-29	PSO145089-1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7271)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7271)	426,69 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21234	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01082	<b>Nom:</b>	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	<b>Montant:</b>	109,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	127004	REPRODUCTIONS DE PLANS (2023-1801)			Anik Fortin	Anik Fortin (2023-1801)		109,30 \$	
<b>No paiement:</b>	S21235	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04702	<b>Nom:</b>	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	<b>Montant:</b>	127,03 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	28132082-00	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7131)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7131)		127,03 \$	
<b>No paiement:</b>	S21236	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05896	<b>Nom:</b>	MACPEK INC.	<b>Montant:</b>	202,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-23	21260000-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7240)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7240)		236,97 \$	
2024-01-24	21260108-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7262)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7262)		104,34 \$	
2024-01-26	21260367-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 21259759-00 (2024-7240)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7240)		(168,87 \$)	
2024-01-25	21260108-01	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7262)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7262)		30,18 \$	
<b>No paiement:</b>	S21237	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05690	<b>Nom:</b>	MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	<b>Montant:</b>	1 422,24 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	100877	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-1096)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1096)		1 422,24 \$	
<b>No paiement:</b>	S21238	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	96034	<b>Nom:</b>	MARTIN INC	<b>Montant:</b>	497,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	1028487	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		195,98 \$	
2024-01-30	1028486	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		45,11 \$	
2024-01-30	1028488	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		23,11 \$	
2024-01-23	1027766	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		165,29 \$	
2024-01-23	1027765	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		45,11 \$	
2024-01-23	1027767	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		23,11 \$	
<b>No paiement:</b>	S21239	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	60396	<b>Nom:</b>	MAZOUT G. BELANGER	<b>Montant:</b>	27 287,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	01736776	ACHAT DE DIESEL (2022-9086)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9086)		21 276,76 \$	
2024-01-29	01736775	ACHAT D'ESSENCE (2022-9086)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9086)		6 010,69 \$	
<b>No paiement:</b>	S21240	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04718	<b>Nom:</b>	M. BRIEN ELECTRIQUE INC	<b>Montant:</b>	543,44 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	41756	APPEL DE SERVICE ET ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-4131)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4131)		543,44 \$	
<b>No paiement:</b>	S21241	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01441	<b>Nom:</b>	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	<b>Montant:</b>	551,88 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21241	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 01441	<b>Nom:</b> MEDIAS TRANSCONTINENTAL	<b>Montant:</b> 551,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-26	5614	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 24EQUI02 (2024-9025)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-9025)	551,88 \$

<b>No paiement:</b> S21242	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03564	<b>Nom:</b> MINES SELEINE INC (SEL WINDSOR LTEE)	<b>Montant:</b> 26 820,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-26	5300672770	SEL DE VOIRIE (2023-9294)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9294)	5 625,76 \$
2024-01-31	5300674091	SEL DE VOIRIE (2023-9294)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9294)	11 747,10 \$
2024-01-25	5300672344	SEL DE VOIRIE (2023-9294)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9294)	9 447,75 \$

<b>No paiement:</b> S21243	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04347	<b>Nom:</b> MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b> 659,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	47871	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7252)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7252)	388,62 \$
2024-01-12	47059	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7216)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7216)	54,75 \$
2024-01-16	47341	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7230)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7230)	176,26 \$
2024-01-22	47821	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7230)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7230)	438,70 \$
2024-01-31	48611	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7282)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7282)	121,11 \$
2024-01-29	CM47059	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7216)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7216)	(33,64 \$)
2024-01-10	CM45582	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 45582 (2023-7229)	Sébastien Gravel	Martin Roy (2023-7229)	(486,37 \$)

<b>No paiement:</b> S21244	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 2 291,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-25	352443	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2024-7153)	Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-7153)	2 291,45 \$

<b>No paiement:</b> S21245	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 03499	<b>Nom:</b> NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b> 18,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-09	91535071	ACHAT DE LIVRES (2023-2804)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2804)	3,20 \$
2024-02-01	91645971	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE (2024-1024)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1024)	(40,48 \$)
2024-01-25	91615144	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1066)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-1066)	70,50 \$
2024-01-04	91518183	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 91121058 (2023-2466)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2466)	(15,12 \$)

<b>No paiement:</b> S21246	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 96255	<b>Nom:</b> NSIM TECHNOLOGIES	<b>Montant:</b> 869,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-29	000636	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7008)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7008)	869,21 \$

<b>No paiement:</b> S21247	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 05331	<b>Nom:</b> NSW CONTROLE INC.	<b>Montant:</b> 1 772,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-31	039048	PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE COMMANDE ET REC	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9060)	1 772,53 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21248	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 54680	<b>Nom:</b> ODILE CLEMENT	<b>Montant:</b> 3 012,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-26	065	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA SESSION HIVER (2024-4058)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4058)	3 012,25 \$

<b>No paiement:</b> S21249	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 00168	<b>Nom:</b> OUTILS PIERRE BERGER INC	<b>Montant:</b> 1 883,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	D72808	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7294)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7294)	1 883,93 \$

<b>No paiement:</b> S21250	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 51529	<b>Nom:</b> PG SOLUTIONS INC.	<b>Montant:</b> 165 248,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-12-01	CESA55921	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2024 -DEL (2024-9091)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	7 045,67 \$
2023-12-01	CESA54736	CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS LUDIK - 2024 (2024-9091)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	31 006,45 \$
2023-12-18	CESA57003	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2024 - INNOVADEL APPLICA	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	304,68 \$
2023-12-01	CESA54977	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2024 - INNOVADEL (2024-9091)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	2 938,76 \$
2023-12-01	CESA56382	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS 2024 - ORACLE (2024-9091)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	3 257,24 \$
2023-12-01	CESA56381	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2023 - ACCEO (2024-9091)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	67 348,91 \$
2023-12-01	CESA54444	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2024 - SFM DETTE (2024-9091)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	8 848,47 \$
2023-12-01	CESA56167	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2024 - DIVERSES APPLICAT	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9091)	44 498,77 \$

<b>No paiement:</b> S21251	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 59631	<b>Nom:</b> PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b> 668,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-23	84474/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7251)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7251)	105,30 \$
2024-01-22	82171/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7251)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7251)	238,00 \$
2024-01-23	84477/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7251)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7251)	325,15 \$

<b>No paiement:</b> S21252	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 05029	<b>Nom:</b> PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	<b>Montant:</b> 2 007,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-23	484071-00	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7270)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7270)	2 007,23 \$

<b>No paiement:</b> S21253	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 00196	<b>Nom:</b> PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	<b>Montant:</b> 405,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-24	F0230042 00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7248)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7248)	405,86 \$

<b>No paiement:</b> S21254	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 02597	<b>Nom:</b> PNEUS ROBERT BERNARD (BOUCHERVILLE) LTEE (LES)	<b>Montant:</b> 2 801,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-26	BOU-F215202	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4081)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4081)	1 231,55 \$
2024-01-26	BOU-F215201	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4080)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4080)	1 569,58 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21255	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04706	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE DEMERS INC	<b>Montant:</b>	88,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-26	0560715	ACHAT DE MATERIAUX - ATELIERS MUNICIPAUX (2024-7124)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7124)		88,56 \$	
<b>No paiement:</b>	S21256	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	00823	<b>Nom:</b>	REGULVAR INC	<b>Montant:</b>	784,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	307098	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS (2024-4037)			Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-4037)		784,71 \$	
<b>No paiement:</b>	S21257	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01606	<b>Nom:</b>	RELIURE O'FODO	<b>Montant:</b>	258,76 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-25	1274	RELIURE DE VOLUMES (2024-9042)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-9042)		258,76 \$	
<b>No paiement:</b>	S21258	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	03143	<b>Nom:</b>	ROBERT BOILEAU INC	<b>Montant:</b>	338,68 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-23	98624	ACHAT DE PIECES POUR LA SURFACEUSE (2024-7257)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7257)		338,68 \$	
<b>No paiement:</b>	S21259	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04799	<b>Nom:</b>	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	<b>Montant:</b>	344,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-24	42209	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT- 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024 - 574 AVENUE I			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4036)		172,46 \$	
2024-01-24	42210				SURVEILLANCE DE BÂTIMENT- 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024 - 55 AVENUE A			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4036)
<b>No paiement:</b>	S21260	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	05967	<b>Nom:</b>	SECURMAX	<b>Montant:</b>	631,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-24	32099	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - PARC À CHIEN (2023-2615)			Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-2615)		631,21 \$	
<b>No paiement:</b>	S21261	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	01217	<b>Nom:</b>	SOCIETE DE SAUVETAGE	<b>Montant:</b>	612,39 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-24	220218	COTISATION ANNUELLE - FRAIS DE BASE (2024-4044)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4044)		523,14 \$	
2024-01-22	220052	BREVETS DE PREMIERS SOINS (2024-4044)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4044)		89,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S21262	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	52048	<b>Nom:</b>	STEPHANIE TETREULT	<b>Montant:</b>	84,31 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	24-010	RÉVISION LINGUISTIQUE - MAGAZINE (2024-9017)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9017)		84,31 \$	
<b>No paiement:</b>	S21263	<b>Date:</b>	2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b>	04207	<b>Nom:</b>	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	<b>Montant:</b>	447,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-31	174217	FRAIS DE GESTION GROUPEMENT D'ACHATS UMQ POUR CARBURANTS EN VRAC (1E			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4115)		413,29 \$	
2023-12-19	172914	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE - REFORME DE L'EXPROPRIATION (2024-4108)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4108)		34,49 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21264	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 04811	<b>Nom:</b> W. COTE & FILS LTÉE	<b>Montant:</b> 1 042,97 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-22	FC-043225	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE FC-043226 (2024-7227)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7227)	(852,27 \$)
2024-01-22	FC-043224	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7221)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7221)	379,79 \$
2024-01-22	FC-043226	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7227)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7227)	1 515,45 \$

<b>No paiement:</b> S21265	<b>Date:</b> 2024-02-22	<b>Référence Fourn.:</b> 00019	<b>Nom:</b> WURTH CANADA LTEE	<b>Montant:</b> 2 365,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	25738692	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7275)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7275)	58,35 \$
2024-01-29	25730584	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7275)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7275)	1 795,57 \$
2024-01-31	25733781	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7281)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7281)	341,56 \$
2024-02-01	25737096	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7275)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7275)	170,05 \$

<b>No paiement:</b> S21267	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 04549	<b>Nom:</b> ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC	<b>Montant:</b> 274,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-05	AQLP-3572	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE - GESTION DIFFERENCIÉE DES ESPACES VERTS (20	Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4504)	274,79 \$

<b>No paiement:</b> S21268	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 95648	<b>Nom:</b> ASCENSEURS AVANT-GARDE	<b>Montant:</b> 143,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-15	7301	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS (2024-4134)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4134)	143,72 \$

<b>No paiement:</b> S21269	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 02763	<b>Nom:</b> A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	<b>Montant:</b> 972,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	62795	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9005)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9005)	972,64 \$

<b>No paiement:</b> S21270	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 59121	<b>Nom:</b> BC2 GROUPE CONSEIL INC.	<b>Montant:</b> 2 701,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-27	FAC55399	SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL - GRILLI	Anik Fortin	Anik Fortin (2024-1040)	2 701,91 \$

<b>No paiement:</b> S21271	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 01852	<b>Nom:</b> BELANGER SAUVE AVOCATS	<b>Montant:</b> 301,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-09	427338	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT MUNICIPAL GÉNÉRAL (2024-1153)	Cassandra Comin Bergor	Roch Sergerie (2024-1153)	301,81 \$

<b>No paiement:</b> S21272	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 50027	<b>Nom:</b> BFL CANADA	<b>Montant:</b> 13 435,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-07	713280	RENOUVELLEMENT 2024-2025 - FIDUCIAIRES	Cassandra Comin Bergor		13 435,34 \$

<b>No paiement:</b> S21273	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 52308	<b>Nom:</b> BIBLIOPRESTO.CA	<b>Montant:</b> 686,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21273	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 52308	<b>Nom:</b> BIBLIOPRESTO.CA	<b>Montant:</b> 686,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-08	4783	ABONNEMENT 2024 - TENK (2024-1142)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1142)	686,34 \$

<b>No paiement:</b> S21274	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 02507	<b>Nom:</b> BOIS EXPANSION INC	<b>Montant:</b> 250,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-06	379543	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7334)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7334)	250,81 \$

<b>No paiement:</b> S21275	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 03232	<b>Nom:</b> BRANDT (NORTRAX)	<b>Montant:</b> 2 746,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-08	8209841	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7367)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7367)	2 225,37 \$
2024-02-08	8209874	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7373)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7373)	143,47 \$
2024-02-05	8209740	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7356)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7356)	377,79 \$

<b>No paiement:</b> S21276	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 04827	<b>Nom:</b> Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	<b>Montant:</b> 574,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-19	172226	ACHAT DE CHAINE POUR SCIE (2024-7054)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-7054)	574,17 \$

<b>No paiement:</b> S21277	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 04206	<b>Nom:</b> COMPUGEN INC	<b>Montant:</b> 20 123,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-29	5023958	SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA MIGRATION DE DONNÉES (2023-2448)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2023-2448)	20 123,50 \$

<b>No paiement:</b> S21278	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 04640	<b>Nom:</b> CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b> 1 505,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-09	2024 18003490	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	178,22 \$
2024-02-08	2024 18003960	ASPHALTE ROUTIER (2024-7013)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7013)	391,14 \$
2024-02-06	2024 18003148	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	493,24 \$
2024-02-05	2024 18004086	PIERRE RECYCLÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	174,03 \$
2024-02-08	2024 18003430	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	179,21 \$
2024-02-02	2024 18004085	PIERRE RECYCLÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-9222)	89,69 \$

<b>No paiement:</b> S21279	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 59660	<b>Nom:</b> CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	<b>Montant:</b> 1 574,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-24	9508	MUR D'ESCALADE - PLAISIR D'HIVER (2024-4055)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4055)	1 574,65 \$

<b>No paiement:</b> S21280	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 04349	<b>Nom:</b> ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b> 711,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-05	FC00555739	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7128)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7128)	375,79 \$
2024-02-09	FC00556945	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7318)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7318)	336,19 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21281	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	01952	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE	<b>Montant:</b>	4 966,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	88666	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7300)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7300)		4 966,92 \$	
<b>No paiement:</b>	S21282	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03036	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	<b>Montant:</b>	60 646,09 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	36207	LOCATION DE 2 NIVELEUSES AVEC OPERATEURS (2022-9140)			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9140)		60 646,09 \$	
<b>No paiement:</b>	S21283	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05649	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	<b>Montant:</b>	10 658,24 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	CM18907	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1110)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1110)		10 658,24 \$	
<b>No paiement:</b>	S21284	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05892	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	<b>Montant:</b>	110,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	IN10900513	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVER (2024-9008)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)		110,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S21285	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05840	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	<b>Montant:</b>	1 225,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	45480	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4105)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4105)		1 225,14 \$	
<b>No paiement:</b>	S21286	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04064	<b>Nom:</b>	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	<b>Montant:</b>	68,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	315530	LINGETTES DÉSINFECTANTES (2024-1125)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1125)		68,92 \$	
<b>No paiement:</b>	S21287	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	59743	<b>Nom:</b>	GARS DU SON (LE)	<b>Montant:</b>	862,31 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-04	04-02-2024	SERVICE DE TECHNICIENS ET EQUIPEMENT DE SPECTACLE - MÉCANOS (2024-9002)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-9002)		862,31 \$	
<b>No paiement:</b>	S21288	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	01289	<b>Nom:</b>	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	<b>Montant:</b>	457,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	03P119486	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7364)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7364)		256,12 \$	
2024-02-06	03P119271	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7357)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7357)		201,46 \$	
<b>No paiement:</b>	S21289	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03255	<b>Nom:</b>	GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b>	264,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	CW30852467	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		78,75 \$	
2024-02-09	CW30865723	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		148,02 \$	
2024-01-31	CWQ30766303	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		20,95 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21289	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03255	<b>Nom:</b>	GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b>	264,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-26	CWQ30708486	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		16,75 \$	
<b>No paiement:</b>	S21290	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05776	<b>Nom:</b>	GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC. (LE)	<b>Montant:</b>	4 024,13 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	FAD086593	SERVICES PROFESSIONNELS - CHALET PISCINE PARC ALEXANDRA (2023-4408)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2023-4408)		4 024,13 \$	
<b>No paiement:</b>	S21291	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	00613	<b>Nom:</b>	INSIGHT CANADA INC	<b>Montant:</b>	282,77 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	722203479	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1117)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1117)		282,77 \$	
<b>No paiement:</b>	S21292	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	02376	<b>Nom:</b>	INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC (LES)	<b>Montant:</b>	1 256,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-08	16874	ACHAT DE MATERIEL - ARÉNA (2024-4150)			Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-4150)		1 256,57 \$	
<b>No paiement:</b>	S21293	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03521	<b>Nom:</b>	J.C. LANCTOT INC.	<b>Montant:</b>	326,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	1309435	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7301)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7301)		326,30 \$	
<b>No paiement:</b>	S21294	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04101	<b>Nom:</b>	LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b>	703,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	189520	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)		703,30 \$	
<b>No paiement:</b>	S21295	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04119	<b>Nom:</b>	LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b>	1 832,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-05	196546	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		30,40 \$	
2024-02-05	196550	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		270,43 \$	
2024-02-05	196552	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		337,37 \$	
2024-02-05	196547	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		192,78 \$	
2024-02-05	196548	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		75,39 \$	
2024-02-05	196549	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		926,10 \$	
<b>No paiement:</b>	S21296	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	01272	<b>Nom:</b>	LONGUS EQUIPEMENT INC (RENE RIENDEAU)	<b>Montant:</b>	358,31 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	PSO147171-1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7378)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7378)		358,31 \$	
<b>No paiement:</b>	S21297	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04702	<b>Nom:</b>	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	<b>Montant:</b>	67,56 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21297	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04702	<b>Nom:</b>	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	<b>Montant:</b>	67,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	28201150-00	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-4111)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4111)		67,56 \$	
<b>No paiement:</b>	S21298	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05896	<b>Nom:</b>	MACPEK INC.	<b>Montant:</b>	1 421,04 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-05	21260959-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7353)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7353)		1 129,74 \$	
2024-02-05	21260972-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7353)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7353)		291,30 \$	
<b>No paiement:</b>	S21299	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05690	<b>Nom:</b>	MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	<b>Montant:</b>	1 040,53 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	100888	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1103)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1103)		247,20 \$	
2024-02-07	100912	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-1108)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1108)		793,33 \$	
<b>No paiement:</b>	S21300	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	96284	<b>Nom:</b>	MARKETING LEGER INC	<b>Montant:</b>	18 719,08 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-05	M-119419	ÉTUDE - INDICATEUR MUNICIPAL 2023 (2024-9065)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2024-9065)		18 719,08 \$	
<b>No paiement:</b>	S21301	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	96034	<b>Nom:</b>	MARTIN INC	<b>Montant:</b>	246,96 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	1029250	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		23,11 \$	
2024-02-06	1029248	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		45,11 \$	
2024-02-06	1029249	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)			Vasco Morgado	François Pépin (2023-9008)		178,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S21302	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04347	<b>Nom:</b>	MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b>	22,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-06	49138	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7361)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7361)		22,54 \$	
<b>No paiement:</b>	S21303	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	00023	<b>Nom:</b>	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	<b>Montant:</b>	200,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-05	2402054	SERVICES DE FORESTERIE URBAINE - EXPERTISES D'ARBRES (2022-9036)			Marie-Eve Ferland			200,06 \$	
<b>No paiement:</b>	S21304	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04199	<b>Nom:</b>	NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b>	3 175,61 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	352348	INSPECTION MENSUELLE DU SYSTEME DE REFIGÉRATION À L'AMMONICA ET DE LA TOL			Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9248)		3 175,61 \$	
<b>No paiement:</b>	S21305	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03499	<b>Nom:</b>	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b>	40,48 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21305	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 03499	<b>Nom:</b> NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b> 40,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-27	91760437	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 91647917 (2024-1024)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1024)	(8,63 \$)
2024-02-01	91647917	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1024)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1024)	49,11 \$

<b>No paiement:</b> S21306	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 00168	<b>Nom:</b> OUTILS PIERRE BERGER INC	<b>Montant:</b> 825,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-05	580674	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7317)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7317)	825,79 \$

<b>No paiement:</b> S21307	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 51529	<b>Nom:</b> PG SOLUTIONS INC.	<b>Montant:</b> 106,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-09	STD56295	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - JANVIER 2024 (2024-9117)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9117)	106,79 \$

<b>No paiement:</b> S21308	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 59631	<b>Nom:</b> PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b> 3 470,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-05	102777/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7354)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7354)	82,60 \$
2024-02-02	101201/1	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7287)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7287)	915,20 \$
2024-02-06	105494/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE - VOIR CRÉDIT 111466/1 (2024-7360)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7360)	305,26 \$
2024-02-08	K42962/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7280)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7280)	(43,92 \$)
2024-02-05	102986/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7354)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7354)	583,99 \$
2024-01-30	95181/1	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7280)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7280)	43,92 \$
2024-02-09	111466/1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 105494/1 (2024-7360)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7360)	(114,98 \$)
2024-02-08	109419/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7375)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7375)	483,61 \$
2024-02-08	109651/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7280)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7280)	43,92 \$
2024-02-01	98226/1	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7287)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7287)	1 170,83 \$

<b>No paiement:</b> S21309	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 05029	<b>Nom:</b> PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	<b>Montant:</b> 3 128,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-01	484693-00	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7261)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-7261)	3 128,28 \$

<b>No paiement:</b> S21310	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 05062	<b>Nom:</b> Piquets Bertrand Inc.	<b>Montant:</b> 693,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-01-29	15177	BAGUETTE À NEIGE (2024-7007)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7007)	693,30 \$

<b>No paiement:</b> S21311	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 96248	<b>Nom:</b> PLOMBERIE CHARBONNEAU INC	<b>Montant:</b> 1 149,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-08	048456	SERVICE DE PLOMBIER AU CENTRE DE LOISIRS (2024-4125)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4125)	1 149,75 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21312	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05751	<b>Nom:</b>	PNEUS SOUTHWARD	<b>Montant:</b>	5 403,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-07	178835	ACHAT DE PNEUS (2024-1111)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1111)		5 403,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S21313	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05586	<b>Nom:</b>	PRECICOM TECHNOLOGIES INC.	<b>Montant:</b>	646,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	51535	SOLUTION PARE-FEU - BANQUE D'HEURES (2023-9234)			Daniel Fortier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9234)		646,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S21314	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	53017	<b>Nom:</b>	PRODUCTIONS KATOMIX (LES)	<b>Montant:</b>	1 954,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-08	835	ANIMATION - BASKETBALL DES LUTINS ET ZONE REFLEX POUR L'EVENEMENT DE NOEL			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4346)		1 954,58 \$	
<b>No paiement:</b>	S21315	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	01390	<b>Nom:</b>	PRUDENT MESURES D'URGENCE ET SECURITE CIVILE INC	<b>Montant:</b>	4 571,41 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-09	15241	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT POUR LE SYSTÈME DE COMMUNICATION ET D'ALERT			François Pépin	François Pépin (2024-4122)		4 571,41 \$	
<b>No paiement:</b>	S21316	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	58072	<b>Nom:</b>	PUBLICITE JL INC.	<b>Montant:</b>	1 642,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-19	3023424	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-4128)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4128)		1 642,30 \$	
<b>No paiement:</b>	S21317	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	53433	<b>Nom:</b>	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	<b>Montant:</b>	663,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-31	Q2126088	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - JANVIER 2024 (2024-9030)			Daniel Fortier	Mélicca Mercure (2024-9030)		663,71 \$	
<b>No paiement:</b>	S21318	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04706	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE DEMERS INC	<b>Montant:</b>	106,99 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	0561111	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION - EAUX (2024-7401)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7401)		78,93 \$	
2024-02-09	0561401	ACHAT DE MATERIEL - 81 HOOPER (2024-4110)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4110)		28,06 \$	
<b>No paiement:</b>	S21319	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	01606	<b>Nom:</b>	RELIURE O'FODO	<b>Montant:</b>	832,95 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-01	1276	RELIURE DE VOLUMES (2024-9042)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-9042)		832,95 \$	
<b>No paiement:</b>	S21320	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	52993	<b>Nom:</b>	R. GUERTIN & ASS.	<b>Montant:</b>	5 770,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-28	04304	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)		273,00 \$	
2024-02-02	04315	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)		289,00 \$	
2024-02-01	04313	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)		515,00 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b> S21320	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 52993	<b>Nom:</b> R. GUERTIN & ASS.	<b>Montant:</b> 5 770,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-02	04316	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	610,00 \$
2024-01-29	04305	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	265,00 \$
2024-02-03	04317	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	305,00 \$
2024-02-05	04320	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	273,00 \$
2024-01-31	04309	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	416,00 \$
2024-01-31	04311	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	594,00 \$
2024-02-06	04324	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	539,00 \$
2024-02-06	04323	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	424,00 \$
2024-02-06	04325	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	498,00 \$
2024-02-01	04312	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	393,00 \$
2024-02-07	04328	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-9283)	376,00 \$

<b>No paiement:</b> S21321	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 03143	<b>Nom:</b> ROBERT BOILEAU INC	<b>Montant:</b> 618,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-07	98836	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7362)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7362)	618,19 \$

<b>No paiement:</b> S21322	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 05779	<b>Nom:</b> ROBITAILLE EQUIPEMENT INC	<b>Montant:</b> 1 493,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-06	0000258126	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7299)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7299)	1 493,92 \$

<b>No paiement:</b> S21323	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 05397	<b>Nom:</b> SANIBERT	<b>Montant:</b> 85,08 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-07	351044359	LOCATION DE TOILETTSE PORTATIVES (2023-9306)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-9306)	85,08 \$

<b>No paiement:</b> S21324	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 05967	<b>Nom:</b> SECURMAX	<b>Montant:</b> 2 385,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-01	32165	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE - LECTEURS DE CARTES POUR PARC À CHIEN (2024-4126)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-4153)	1 544,36 \$
2024-01-23	32098	APPEL DE SERVICE - PARC À CHIENS (2024-4126)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-4126)	841,62 \$

<b>No paiement:</b> S21325	<b>Date:</b> 2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b> 03971	<b>Nom:</b> SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b> 2 503,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-09	292378	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-7011)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7011)	105,90 \$
2024-02-07	292296	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 292294 (2024-7011)	Yannick Raymond	Éric Valotaire (2024-7011)	(103,37 \$)
2024-02-07	292294	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER - VOIR CRÉDIT 292296 (2024-7011)	Yannick Raymond	Éric Valotaire (2024-7011)	103,37 \$
2024-02-08	292321	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-7053)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7053)	982,85 \$
2024-02-07	292297	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-7011)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7011)	109,12 \$
2024-02-05	292221	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-7122)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7122)	931,30 \$
2024-01-29	291978	ACHAT DE CLÉS (2024-4038)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4038)	138,43 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

<b>No paiement:</b>	S21325	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03971	<b>Nom:</b>	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b>	2 503,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	292041	APPEL DE SERVICE - 81 HOOPER (2024-4059)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4059)		130,79 \$	
2024-02-05	292228	APPEL DE SERVICE ET ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-4098)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4098)		105,21 \$	
<b>No paiement:</b>	S21326	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04747	<b>Nom:</b>	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	<b>Montant:</b>	2 566,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-29	20071	APPEL DE SERVICE - RÉPARATION DE PORTE (2024-7150)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7150)		2 566,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S21327	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	95423	<b>Nom:</b>	SINISCO RIVE-SUD INC	<b>Montant:</b>	3 125,30 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-01-30	82029-11	APPEL DE SERVICE - BOULINGRIN (2024-4031)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4031)		3 125,30 \$	
<b>No paiement:</b>	S21328	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	96187	<b>Nom:</b>	SOLINOV CONSULTATION INC.	<b>Montant:</b>	1 230,23 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2023-12-31	3984-23CR	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 3984-23 (2023-9284)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9284)		(804,83 \$)	
2023-12-31	3984-23	MANDAT INVENTAIRE DES CONTENANTS (2023-9284)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9284)		2 035,06 \$	
<b>No paiement:</b>	S21329	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	05745	<b>Nom:</b>	SUNNY ISLAND BOOT CAMP INC.	<b>Montant:</b>	977,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	20240202	ENSEIGNEMENT DE COURS - COURS DE MISE EN FORME 18+ (2024-4140)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4140)		977,29 \$	
<b>No paiement:</b>	S21330	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03562	<b>Nom:</b>	TECH-MIX (BAUVAL)	<b>Montant:</b>	440,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-05	1053751	ASPHALTE ROUTIER (2024-7352)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7352)		440,01 \$	
<b>No paiement:</b>	S21331	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04740	<b>Nom:</b>	TENCO INC	<b>Montant:</b>	631,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-02	8875312	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7295)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7295)		631,21 \$	
<b>No paiement:</b>	S21332	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	03884	<b>Nom:</b>	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	<b>Montant:</b>	1 367,47 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-09	PSQC0305695	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7374)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7374)		1 025,60 \$	
2024-02-09	PSQC0305694	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7374)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7374)		341,87 \$	
<b>No paiement:</b>	S21333	<b>Date:</b>	2024-02-29	<b>Référence Fourn.:</b>	04207	<b>Nom:</b>	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	<b>Montant:</b>	14 987,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-02-20	1341185	COTISATION ANNUELLE 2024 (2024-4133)			François Pépin	François Pépin (2024-4133)		14 987,35 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## REGISTRE DES CHÈQUES DU 2024-02-01 AU 2024-02-29

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21334		2024-02-29	59630	BATTERIES EXPERT VPZBE INC	1 306,82 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-07	20860	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7363)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7363)	1 306,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21335		2024-02-29	04174	WOLTERS KLUWER	234,15 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-09	6700225552	ACHAT DE LIVRE POUR LE GREFFE - APPELS D'OFFRE MUNICIPAUX (2023-1593)		Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2023-1593)	234,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21336		2024-02-29	00019	WURTH CANADA LTEE	218,27 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-02-06	25742296	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7281)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7281)	188,10 \$
2024-02-07	25744510	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7281)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7281)	30,17 \$
<b>Grand total :</b>					<b>8 887 948,07 \$</b>	



**Transactions bancaires**  
**Du : 2024-02-01 au : 2024-02-29**  
**Compte de banque : 04346-29**

<b>Date de transaction</b>	<b>Annotation</b>	<b>Montant</b>
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	103,17
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	107,79
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	115,83
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	169,86
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	60,48
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	406,97
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	574,42
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	938,98
2024-02-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	138,91
2024-02-02	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	227,71
2024-02-05	Achat carte de crédit	1 634,86
2024-02-12	Déductions à la sources - fédéral - période 03	6 847,80
2024-02-12	Déductions à la sources - fédéral - période 03	56 244,22
2024-02-12	Déductions à la sources - provincial - période 03	160 585,78
2024-02-13	Salaires nets période 04	326 141,56
2024-02-15	Frais bancaire pour B-CITI	16,70
2024-02-15	Remise - Régime de retraite des élus - période 04	3 341,86
2024-02-22	Déductions à la sources - provincial - année 2023	4 128,73
2024-02-26	Déductions à la sources - fédéral - période 04	10 671,00
2024-02-26	Déductions à la sources - fédéral - période 04	55 496,71
2024-02-26	Déductions à la sources - provincial - période 04	167 147,26
2024-02-26	Frais perception comptes de taxes	839,22
2024-02-27	Salaires nets période 05	335 005,03
2024-02-28	Remboursement - culture et loisirs	2 617,00
2024-02-28	Remboursement - culture et loisirs	1 851,70
2024-02-29	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	896,18
	<b>Total</b>	<b>1 136 309,73</b>

**Ville de Saint-Lambert**  
**Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard**

**Période:** mi-décembre 2023 à mi-janvier 2024

**Date effective de paiement :** 2024-02-05

<b>Détenteur</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Comin Bergonzi, Cassandra	Registre Foncier	Consultations du registre foncier	3,00 \$
Fortier, Daniel	Microsoft	Nuage Microsoft - Informatique	5,34 \$
Fournier, Stéphanie	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Bibliothèque et loisirs	213,47 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	45,42 \$
	Walmart	Achat de matériel - Travaux publics	45,97 \$
Latulippe, Martin	Costco	Achat de nourriture - Cantine	1 252,63 \$
	Elite Medic	Formation - Loisirs (remboursement)	(149,41) \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Camps de jour	85,67 \$
Marquis, Maxime	S/O	Aucune transaction	- \$
Mercure, Mélissa	Asana	Logiciel - Communications	63,77 \$
	Sendinblue	Infolettre - Communications	69,00 \$
Painchaud, Éric	S/O	Aucune transaction	- \$
Pépin, François	S/O	Aucune transaction	- \$
<b>Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires</b>			<b>1 634,86 \$</b>

**CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS**
**Poste comptable : 02-111-00-971**

	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Disponible 2024	No. résolution	Date du paiement
RTL - Transport des aînés (1)	33 455,50 \$	- \$	- \$	- \$		
<u>Autres organismes</u>		70 000,00 \$				
Association de hockey mineur de Saint-Lambert	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Association de soccer de Saint-Lambert	4 500,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Chloé Derome	150,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de patinage artistique de Saint-Lambert	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de water-polo de Saint-Lambert	300,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Conseil des aînés de Saint-Lambert	25 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
L'Entreclefs	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Léa-Jeanne Tremblay	950,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société chorale de Saint-Lambert	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société d'horticulture de Saint-Lambert	3 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
	<b>57 900,00 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>		
<b>Transfert budgétaire</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		
<b>Total</b>	<b>91 355,50 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>		

**(1)**

Janvier à juin 2023	29 845,00 \$
3e trimestre 2023	6 472,00 \$
4e trimestre 2023	6 092,00 \$
Crédit 2023 (à recevoir)	(8 953,50) \$
	<u>33 455,50 \$</u>

Cet élément a été transféré dans le 02-139-95-951 (quote-part à l'agglomération) depuis 2024.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2)

### **Dépôt du rapport d'audit d'optimisation des ressources (VOR) - Gestion des bâtiments et du matériel roulant**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les municipalités ont l'obligation de mandater un auditeur indépendant (vérificateur externe) pour vérifier, tous les deux ans, l'optimisation de leurs ressources;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la réalisation d'un rapport d'audit d'optimisation des ressources a été donné à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (résolution 2023-06-196).

La mairesse procède au dépôt du rapport du vérificateur sur la gestion des bâtiments et du matériel roulant.

---



# Rapport

Audit d'optimisation des ressources – Gestion des bâtiments  
et du matériel roulant

19 février 2024

Présenté à :



Raymond Chabot  
Grant Thornton





---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Le 19 février 2024

Aux membres du conseil municipal  
Ville de Saint-Lambert  
55, avenue Argyle  
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

**Objet : Rapport – Audit d’optimisation des ressources – Gestion des bâtiments  
et du matériel roulant**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport portant sur le processus de gestion des bâtiments et du matériel roulant à la Ville de Saint-Lambert (ci-après la « Ville »).

Ce mandat a été réalisé en vertu des dispositions de la Loi sur la Commission municipale, et le présent rapport doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception par la direction de la Ville. Celui-ci doit également être publié sur le site Web de la Commission municipale du Québec.

Nous tenons à souligner l’excellente collaboration de toutes les personnes rencontrées au cours de la réalisation du mandat.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129112



# Table des matières

1.	Contexte.....	1
2.	Objectif de l'audit et portée des travaux .....	3
3.	Résultats de l'audit.....	5
4.	Conclusion .....	16
5.	Objectif et critères d'audit .....	21



# 1. Contexte

## 1.1. CONTEXTE

Les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants, dans un objectif d'optimisation des ressources, doivent octroyer un mandat d'audit de l'optimisation des ressources (« VOR ») tous les deux ans.

Afin de se conformer à cette exigence, la Ville a mandaté Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. dans le but de réaliser le mandat de VOR pour l'année 2023.

La Ville de Saint-Lambert (ci-après la « Ville ») fournit un ensemble de services à ses citoyens. Elle doit donc développer et maintenir ses infrastructures (actifs) permettant de servir ses citoyens. Plus précisément, la Ville détient plusieurs bâtiments, tels que l'hôtel de ville, l'aréna, la bibliothèque, des locaux communautaires et de loisirs, des chalets de services ainsi que d'autres bâtiments.

L'acquisition, l'entretien et le maintien des bâtiments nécessitent des investissements majeurs pour la Ville, et une gestion rigoureuse permettra de prolonger leur durée de vie et de prévoir adéquatement un remplacement, et ce, au moment opportun. Selon le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2019*<sup>1</sup>, un nombre préoccupant d'infrastructures municipales sont en mauvais ou en très mauvais état et ont été construites il y a plus de 20 ans, renforçant le besoin de réinvestissement continu dans les infrastructures existantes.

De plus, la Ville est propriétaire d'environ 65 véhicules et autre matériel roulant<sup>2</sup> répartis parmi les services de la Ville. La performance et la disponibilité de ces véhicules et équipements sont primordiales afin que la Ville offre aux citoyens des services de qualité, que ce soit le déneigement, l'entretien des infrastructures et des parcs ou pour des travaux de voirie.

Dans ce contexte, la Ville est tenue de procéder à l'entretien périodique de l'ensemble des véhicules et des équipements de façon à assurer leur bon fonctionnement durant leur cycle de vie et à éviter les réparations coûteuses qui pourraient découler d'un mauvais entretien. De plus, en tant que propriétaire de 25 véhicules lourds (« VL »), la Ville se doit de respecter certaines obligations légales, soit :

- la Loi concernant les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds (Loi PECVL);
- le Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2);
- le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers (C-24.2, r. 32).

Les véhicules lourds sont les véhicules routiers, au sens du Code de la sécurité routière, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus et les ensembles de véhicules routiers au sens de ce code dont le poids nominal brut combiné totalise 4 500 kg ou plus, les autobus, les minibus et les dépanneuses, au sens du même code, ainsi que les véhicules routiers assujettis à un règlement pris en vertu de l'article 622 du Code de la sécurité routière.

<sup>1</sup> <http://www.canadianinfrastructure.ca/downloads/bulletin-rendement-infrastructures-canadiennes-2019.pdf>

<sup>2</sup> Inventaire en date de septembre 2023



Pour répondre aux exigences de la Loi PECVL, la SAAQ a créé une politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de VL. Des comportements de non-conformité aux obligations contenues dans cette politique peuvent entraîner la dégradation de la cote de sécurité et entraîner une interdiction de mettre en circulation ou d'exploiter un VL si la cote n'est pas satisfaisante. De plus, la Ville doit disposer d'un programme d'entretien préventif (« PEP ») afin d'assurer le maintien du bon fonctionnement des VL et d'en déceler les problèmes potentiels.

La Ville doit donc, et ce autant pour ses bâtiments que son matériel roulant, planifier, gérer et utiliser efficacement ses actifs en appuyant ses décisions sur une information appropriée, par exemple, leur valeur, leur coût de maintien et d'exploitation, leur état, leur performance, les risques et leur utilisation.

Tableau 1 – Valeur comptable des actifs au 31 décembre 2022 selon le rapport financier annuel de la Ville.

	Valeur comptable (coût)	Valeur comptable nette
Infrastructures	180 788 481 \$	116 385 673 \$
Bâtiments	49 160 726 \$	32 859 396 \$
Véhicules	4 291 433 \$	1 967 330 \$
Machinerie et équipement divers	7 590 069 \$	3 525 728 \$
Terrains	7 450 035 \$	7 450 035 \$
Autres	5 865 618 \$	1 759 351 \$
	<b>255 146 362 \$</b>	<b>163 947 514 \$</b>

De plus, la Ville étant un organisme municipal, elle est assujettie à la réglementation prévue dans la Loi sur les cités et villes (« LCV »), évoquant que celle-ci doit préparer un plan triennal d'immobilisations (« PTI »), divisé en phases annuelles et détaillant l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Ville. Le conseil municipal doit adopter par résolution au plus tard le 31 décembre de chaque année, le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes.



## 2. Objectif de l'audit et portée des travaux

---

### 2.1. OBJECTIF DE L'AUDIT

Nous avons réalisé une mission d'audit de l'optimisation des ressources portant sur la gestion des bâtiments et du matériel roulant.

Cet audit avait pour objectif de s'assurer que la Ville de Saint-Lambert a mis en place un système efficace à l'égard de la gestion des bâtiments et du matériel roulant, et ce, conformément aux saines pratiques de gestion.

#### Responsabilité de la direction

La direction de la Ville est responsable du processus de gestion des bâtiments et du matériel roulant. Elle est également responsable de la mise en place des systèmes, des procédures et des contrôles lui permettant de planifier, de gérer et de suivre ses activités à l'égard du processus de gestion des bâtiments et du matériel roulant, et ce, conformément aux règles en vigueur et aux saines pratiques de gestion.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à fournir une conclusion sur l'objectif de l'audit. Pour ce faire, nous estimons que nous avons recueilli les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion et pour obtenir un niveau d'assurance raisonnable. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances. Ces derniers sont exposés à la section 5.2.

Nous avons planifié et réalisé notre mission d'assurance raisonnable conformément à la norme canadienne de missions de certification (NMC) 3001, *Missions d'appréciation directe*, du *Manuel de CPA Canada – Certification*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance raisonnable à l'égard de notre conclusion sur l'objectif de l'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à cette norme permettra toujours de détecter tout cas important de non-conformité ou les déficiences significatives qui pourraient exister. Les cas de non-conformité ou déficiences significatives aux critères peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme significatifs lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, ils puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport de l'auditeur implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement une conclusion et obtenir un niveau d'assurance élevé. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques de non-conformités ou de déficiences significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



## Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre cabinet applique la norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

## 2.2. PORTÉE DES TRAVAUX

Nos travaux d'audit ont porté sur la période du 15 juillet 2023 au 30 novembre 2023. Nous avons toutefois tenu compte d'informations qui nous ont été transmises jusqu'en décembre 2023.

Il est à noter que l'audit que nous avons réalisé s'est limité au processus de gestion des bâtiments et du matériel roulant de la Ville. Nous n'avons donc pas évalué la fiabilité des données que la Ville utilise dans les documents consultés, l'état des bâtiments de la Ville comme tel, ni le processus détaillé de préparation du PTI. De plus, notre mission ne constitue pas en soi un exercice de conformité aux obligations légales de la Ville en matière de sécurité et d'entretien, et ce, en tant que propriétaires de véhicules lourds.

À la fin de nos travaux, un rapport préliminaire comprenant nos constats a été présenté aux instances concernées de la Ville, et ce, aux fins de discussions. Par la suite, le rapport final a été transmis aux mêmes instances pour l'élaboration d'un plan d'action et d'un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations les concernant.



## 3. Résultats de l'audit

---

### 3.1. GOUVERNANCE RELATIVE À LA GESTION DES ACTIFS

#### **Des politiques, procédures, directives et orientations sont en place afin d'assurer une gestion efficace des bâtiments de la Ville et sont documentées**

La Loi sur L'objectif d'une bonne gestion des actifs consiste à s'assurer que les décisions à tous les échelons dans les différents services de la Ville tiennent compte des critères pertinents tels que les niveaux de service, les risques ainsi que les coûts, et ce, sur le cycle complet de vie des actifs.

Afin de mettre en place une gestion des bâtiments et du matériel roulant efficace, celle-ci doit être soutenue par des politiques, procédures, directives et orientations.

#### **Politique de gestion des actifs**

L'adoption d'une politique de gestion des actifs permet au conseil municipal et à la direction de la Ville de documenter les lignes directrices qu'ils veulent se donner sur les questions liées à la gestion de l'ensemble des actifs. Une telle politique inclut généralement<sup>3</sup> :

- Le contexte de la gestion des actifs;
- Les orientations quant aux risques, aux coûts et aux services;
- Les directives pour la prise de décisions relativement aux acquisitions, au remplacement et à l'aliénation des actifs;
- Les approches de financement privilégiées;
- Les rôles et responsabilités des élus et du personnel pour la gestion des actifs.

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté qu'il n'y a aucune politique ni procédure officielle en place relative à la gestion des actifs à la Ville.

#### **Stratégie de gestion des actifs**

La stratégie de gestion des actifs permet d'établir une vision d'ensemble des besoins financiers ainsi que de formaliser et structurer le processus afin d'établir les priorités et les niveaux de service à atteindre. De plus, la stratégie définit le processus pour quantifier les impacts de ces priorités et des niveaux de service à atteindre sur les ressources et les investissements de la Ville.

Cette stratégie doit s'arrimer aux orientations stratégiques globales de la Ville. Une telle stratégie inclut généralement<sup>4</sup> :

- La revue des actifs actuels, des services, des risques, des coûts et des sources de financement;
- L'état actuel des pratiques et gestion des actifs;

---

<sup>3</sup> Guide de gestion d'actifs à l'intention des petites municipalités – CERIU

<sup>4</sup> Guide de gestion d'actifs à l'intention des petites municipalités – CERIU



- Les objectifs pour la gestion des actifs;
- Le plan d'action pour améliorer la gestion des actifs pour offrir les services aux citoyens;
- Les liens avec les orientations et initiatives de la Ville.

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté qu'il n'y a aucune stratégie officielle de gestion des actifs à la Ville.

### Plan de gestion des actifs

Le plan de gestion des actifs établit officiellement le processus de gestion des actifs par la Ville. Ce plan est un outil pour aider la Ville à atteindre ses objectifs stratégiques et à fournir des services cohérents avec les niveaux de service convenus.

Ce plan constitue en soi un outil pour déterminer les priorités d'investissement et comprend notamment<sup>5</sup> :

- L'inventaire des actifs pour chaque catégorie d'actif;
- La valeur de remplacement des actifs;
- L'état des actifs;
- L'attribution d'un niveau hiérarchique aux actifs, en se basant sur le risque;
- L'évaluation du coût des interventions (entretien, réparation, etc.);
- La détermination des modes de financement;
- La détermination des interventions à faire;
- La planification des interventions.

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté qu'il n'y a pas de plan de gestion des actifs officiel à la Ville.

### Les rôles et responsabilités en matière de gestion des bâtiments sont définis, communiqués et compris

Les rôles et responsabilités relatifs à la gestion des actifs de la Ville sont assumés par différents intervenants. Plus spécifiquement en ce qui concerne les bâtiments ainsi que le matériel roulant, la gestion des actifs est sous la responsabilité du Service des travaux publics. La responsabilité de la coordination de la gestion et du maintien des bâtiments et du matériel roulant relève du directeur du Service des travaux publics. Les responsabilités de planification et de coordination des travaux relatifs aux bâtiments ainsi que la mise en place des activités d'entretien des bâtiments et du matériel incombent au contremaître en bâtiment et au contremaître mécanique respectivement.

Cependant, bien que les rôles et responsabilités semblent être compris par le personnel impliqué dans le processus, ceux-ci ne sont pas officiellement documentés ni diffusés. En effet, considérant que la gestion des actifs nécessite l'implication de plusieurs intervenants, et ce, à différents échelons de la Ville, il est important de définir les rôles et responsabilités de chacun des intervenants clés au processus. Dans ce contexte, il devient difficile de mettre en place un processus efficace de gestion des bâtiments et de s'assurer que les intervenants impliqués sont responsables des actions attendues.

---

<sup>5</sup> *Guide de gestion d'actifs à l'intention des petites municipalités* – CERIU



## 3.2. PROCESSUS DE GESTION DES ACTIFS

### La Ville dresse un inventaire des bâtiments et du matériel roulant et collecte les données pertinentes à leur sujet

Dans le cadre d'un plan de gestion des actifs, comme défini à la section 3.1, la Ville doit, pour les services prioritaires à ses citoyens ainsi que pour les actifs représentant des coûts importants, dresser un inventaire de ses actifs et recueillir, pour chacun de ceux-ci, l'information pertinente afin de soutenir la prise de décision, notamment en ce qui concerne l'entretien ou le renouvellement des actifs.

Les informations requises doivent être établies pour chacune des catégories d'actifs, mais devraient inclure notamment des données telles que :

- la nature et les caractéristiques;
- le coût d'acquisition et de remplacement;
- l'état actuel des actifs;
- les risques relatifs aux actifs;
- les coûts d'entretien;
- les travaux à réaliser et coûts à assumer sur l'ensemble du cycle de vie;
- le rendement;
- Etc.

#### Bâtiments

La Ville dispose de certaines informations sur ses bâtiments, celles-ci étant colligées dans différents documents qui ne sont pas systématiquement maintenus à jour. En effet, outre une liste des bâtiments composés de l'adresse du bâtiment et du poste budgétaire associé, la Ville comptabilise les dépenses d'entretien et réparation par bâtiment. De plus, la Ville dispose d'un fichier élaboré en 2018 dans le cadre d'un bilan de santé, celui-ci détaillant chacun des bâtiments (adresse, superficie, valeur de remplacement estimé, année de construction, vocation du bâtiment) ainsi qu'un détail complet des travaux à réaliser suite au bilan de santé pour cinq (5) bâtiments spécifiques, soit l'hôtel de ville, le centre multifonctionnel, la maison Desaulniers, les ateliers municipaux ainsi que le chalet du club de golf. Cependant, nous avons noté que l'information sur certains bâtiments n'était pas complète et que celle-ci n'avait pas été mise à jour au cours des dernières années. De plus, bien que les réparations, les mises aux normes, l'entretien ainsi qu'un estimé des coûts pour ces travaux soit indiqué pour les cinq (5) bâtiments mentionnés préalablement, il n'y a aucun suivi des travaux réalisés et à réaliser.

Finalement, au cours de l'année 2020, la Ville a mandaté une firme externe pour procéder à l'évaluation de l'état de santé et de l'état fonctionnel de cinq (5) bâtiments, dont certains déjà évalués en 2018, soit l'hôtel de ville, le centre multifonctionnel, la maison Desaulniers, les ateliers municipaux ainsi que le l'entrepôt.

Cette évaluation a permis de connaître l'état actuel des bâtiments, de déterminer l'indice de vétusté, la valeur actuelle de remplacement, les investissements requis au cours des cinq (5) prochaines années, les principales interventions à réaliser et la période souhaitable de réalisation de celles-ci, etc. Pour les cinq (5) bâtiments évalués la vétusté globale avait été établie à « critique » et les investissements à réaliser à plus de 10 M\$ sur 5 ans.



En effet, l'évaluation des bâtiments a permis de confirmer des problèmes importants nécessitant des actions et des investissements considérables au cours des prochaines années, dont près de 4,2 M\$ considéré comme des travaux urgents à réaliser, plus de 4,8 M\$ en travaux à réaliser sur un horizon d'un (1) an, plus de 400 000 \$ à réaliser sur un horizon de deux (2) à trois (3) ans et près de 1,5 M\$ à réaliser sur un horizon de quatre (4) à cinq (5) ans. Ce rapport indiquait d'ailleurs, pour les cinq (5) bâtiments évalués, et ce, considérant l'indice de vétusté, les investissements nécessaires ainsi que les niveaux d'occupation, que ceux-ci devraient soit faire l'objet de travaux majeurs (réhabilitation) ou d'une reconstruction complète. De plus, en ce qui concerne l'hôtel de ville, des enjeux de contamination ont été relevés en mars 2022, ayant nécessité la fermeture de celle-ci et la relocalisation des employés, et ce, pour des fins de sécurité.

Malgré les éléments relevés et la vétusté de plusieurs bâtiments de la Ville, le tableau 2 ci-dessous démontre que la Ville a très peu investi dans ces bâtiments au cours des cinq (5) dernières années, ceux-ci totalisant environ 3 M\$ sur cinq (5), représentant 5,3 % des investissements en immobilisations.

Tableau 2 – Investissements sur les actifs – 2018 à 2022<sup>6</sup>

Investissements	2018	2019	2020	2021	2022	Total (5 ans)
Bâtiments	1 477 872 \$	540 841 \$	396 566 \$	590 358 \$	63 502 \$	3 069 139 \$
Actifs totaux	8 341 302 \$	22 959 184 \$	8 836 337 \$	10 724 672 \$	6 526 232 \$	57 387 727 \$
	17,7%	2,4%	4,5%	5,5%	1,0%	5,3%

Finalement, la Ville n'a pas procédé à l'évaluation de l'état des autres bâtiments de la Ville et ne dispose pas de l'information nécessaire à l'égard de leur état et des problèmes potentiels qui pourraient nécessiter des investissements au cours des prochaines années. Ce processus est d'autant plus important considérant que selon l'information disponible, environ 70 % des bâtiments de la Ville ont été construits il y a 50 ans ou plus.

Nous pouvons conclure, dans le cadre de nos travaux, que :

- La Ville n'a pas défini officiellement ses besoins d'informations pour soutenir la gestion des différents bâtiments;
- La Ville ne possède pas d'inventaire formel contenant l'ensemble de l'information pertinente, l'information présentement disponible étant décentralisée et se limitant principalement à l'information obtenue suite à des bilans de santé réalisés par des tiers pour certains bâtiments et n'étant pas maintenue à jour;
- Le niveau de service attendu des bâtiments n'est pas déterminé ni consigné à l'inventaire;
- Les risques liés aux bâtiments, qui pourraient faire en sorte que la Ville ne donne pas le niveau de service attendu, ne sont pas évalués ni consignés à l'inventaire;
- L'information sur le rendement des bâtiments n'est pas disponible.

Ces éléments relevés ne permettent pas à la Ville d'optimiser sa gestion des actifs et pourraient avoir un impact sur la planification des besoins, la planification des interventions et sur le rendement des actifs en fonction des attentes des citoyens de la Ville.

<sup>6</sup> Informations provenant des rapports financiers de la Ville de 2018 à 2022.



## Matériel roulant

La gestion de l'inventaire du matériel roulant de la Ville se fait principalement par l'entremise d'un fichier Excel, et ce, malgré le fait que la Ville détient un logiciel d'entretien du véhicule et d'équipements lourds « MIR-RT » (ci-après le « système »), celui-ci n'étant plus utilisé depuis le départ du prédécesseur du contremaître mécanique actuel. Lors de l'acquisition d'un nouveau véhicule, celui-ci est inscrit au fichier Excel ainsi que certaines informations sur celui-ci tels que le modèle, la description, le numéro de série, la valeur d'acquisition et la durée de vie prévue.

La Ville détient également le système « Geothentic » permettant d'obtenir automatiquement plusieurs informations en temps réel concernant chacun des véhicules tels que la géolocalisation du véhicule, le kilométrage parcouru, la consommation d'essence, etc. Ceci permet d'obtenir des données fiables en temps réel sur l'utilisation de chacun des véhicules.

### Fiche des véhicules

Afin de soutenir la gestion des véhicules, il est important de consigner les données concernant l'identification des véhicules, les références techniques (informations sur les composants du véhicule, les spécifications techniques, requises en matière d'entretien, etc.) ainsi que les données sur les garanties applicables à chacun des véhicules. Ces données devraient être accessibles à l'atelier de mécanique pour consultation dans le contexte des activités d'entretien et de réparation.

L'inventaire du matériel roulant de la Ville comporte les informations suivantes :

- Numéro interne, marque, année, description, type de combustible, garantie du manufacturier, service de la Ville propriétaire, numéro de série et la durée de vie.

Nous avons noté que l'information inscrite à l'inventaire était parfois incomplète et ne comprenait pas suffisamment d'information afin de permettre à la Ville d'effectuer une gestion efficace des véhicules. L'absence de données tels que les requis en matière d'entretien, l'historique des entretiens effectués, les différentes garanties couvertes du véhicule (incluant les pièces remplacées lors d'un entretien) ou le kilométrage du véhicule au moment du dernier entretien complété pourrait entraîner un manque à gagner lors de l'identification de défauts dans les jours ou mois suivant l'expiration des garanties du fabricant ou le non-respect des fréquences établies pour les PEP. De plus, nous avons noté que les données sur le PNBV<sup>7</sup> ou le service propriétaire du véhicule étaient également manquantes, ce qui pourrait avoir un impact sur le respect des obligations de la Ville à l'égard des véhicules lourds si ceux-ci ne sont pas tous identifiés en fonction de leur PNBV.

La mise en place de fiches techniques complètes et à jour permettrait d'assurer une gestion efficace de l'entretien et de la réparation des véhicules.

### Garanties

Les informations sur les garanties des véhicules, soit les garanties de base des véhicules, les garanties sur certains composants ou certaines pièces et, lorsqu'applicable, les garanties prolongées, devraient être consignées au système dans la fiche du véhicule afin de s'assurer de les faire appliquer lorsqu'applicables.

Selon les informations recueillies, il n'y a aucun processus officiel à l'égard du suivi des garanties en vigueur sur les véhicules ou leurs composants sous-jacents. Ceci pourrait entraîner un manque à gagner pour la Ville dans les cas où la Ville paierait pour une réparation alors que le véhicule, ou le composant est toujours sous garantie.

---

<sup>7</sup> Poids nominal brut du véhicule



Il est à noter que le système MIR-RT dispose de plusieurs fonctionnalités qui permettraient à la Ville d'optimiser et d'automatiser la gestion du matériel roulant, incluant la gestion de l'inventaire, la planification des travaux d'entretien et des PEP, la gestion des bons de travail, le suivi des activités d'entretien, le suivi des garanties, etc. Cependant, la Ville n'a pas l'expertise lui permettant d'exploiter le système et celui-ci n'est pas utilisé.

### 3.3. GESTION DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL ROULANT

#### **Un suivi des activités d'entretien est effectué par le service de la mécanique de façon à s'assurer de respecter les échéanciers prévus et la réglementation**

Les entretiens et inspections des véhicules doivent être planifiés et adaptés selon le type de véhicule ou d'équipement afin de respecter les fréquences suggérées par les manufacturiers ainsi que les obligations imposées par la Loi PECVL pour les VL, et ce, dans le cadre du PEP.

Le processus de planification, d'exécution et de suivi des activités d'entretien est géré de la façon suivante :

- Lors de l'acquisition d'un nouveau véhicule par la Ville, celui-ci est créé manuellement dans la liste des véhicules en inventaire;
- Lors de l'identification d'un véhicule pour lequel un PEP doit être effectué, le numéro du véhicule est inscrit dans le calendrier de planification des entretiens PEP, lequel est affiché dans le bureau du contremaître mécanique;
- Les fiches d'entretien préventif sont conservées en version papier;
- Le calendrier des travaux d'entretien et de réparation est fréquemment modifié selon les urgences et besoins, en priorisant les véhicules utilisés dans le cadre des activités de déneigement et les VL. Cependant, il n'y a aucun mécanisme en place visant à déterminer les priorités relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules afin de minimiser les impacts de ces activités sur les opérations des différents services à la Ville.
- La gestion des pièces n'est pas structurée ni contrôlée. En effet, les mécaniciens peuvent s'approvisionner directement du magasin lorsqu'une pièce est requise et le retrait de la pièce n'est pas formellement documenté ni retiré de l'inventaire du magasin et la pièce n'est pas associée au véhicule visé par la réparation par l'entremise d'un bon de travail. Cette absence de contrôle ne permet pas d'associer les dépenses relatives à chacun des véhicules spécifiquement et augmente le risque de surconsommation ou de vol des pièces en inventaire.

#### **Entretien préventif des véhicules**

L'entretien préventif d'un véhicule devrait être planifié en fonction des recommandations du manufacturier et une fiche d'entretien devrait être créée détaillant les différentes tâches à accomplir répondant à ces recommandations, permettant d'assurer la conformité et l'uniformité en matière d'entretien préventif.

Selon les informations obtenues, la gestion des véhicules se fait principalement en mode réactif, et non en mode préventif. Ceci, combiné au fait que le processus de planification des besoins est principalement non documenté, démontre l'absence de contrôles relatifs à la planification des activités d'entretien préventif des véhicules de la Ville.

De plus, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer celles-ci puisque les entretiens et les réparations réalisés ne sont pas consignés dans un système ou un fichier de suivi.



## Programme d'entretien préventif

En tant que propriétaire et exploitant de véhicules se qualifiant au PEP, la Ville doit avoir en place un programme d'entretien préventif, qui consiste en des inspections PEP périodiques, planifiées, obligatoires et exigées par la SAAQ. Elles doivent être effectuées selon les fréquences suivantes :

Véhicule routier lourd (4 500 kg ou plus) et dépanneuses :

- Tous les 6 mois si le kilométrage est inférieur à 20 000 km annuellement;
- Tous les 3 mois si le kilométrage est supérieur à 20 000 km annuellement.

Véhicule routier de service d'urgence (à l'exception des véhicules du service incendie) :

- Tous les 6 mois ou 10 000 km selon la première éventualité (PNBV inférieur à 7 258 kg);
- Tous les 6 mois ou 20 000 km selon la première éventualité (PNBV de 7 258 kg ou plus).

Nous avons, pour un échantillon de VL nécessitant un PEP, obtenu les fiches d'entretien préventif afin de nous assurer que la Ville était conforme à la réglementation à l'égard du PEP. Nous avons fait les constats suivants :

- Le mécanicien n'avait pas indiqué le kilométrage du VL sur la fiche d'entretien préventif pour 3 PEP effectués sur 2 véhicules. Nous n'avons donc pas été en mesure de valider que les fréquences minimales exigées par la SAAQ avaient été respectées puisque la fréquence fixée par la Ville correspond au délai maximal permis (6 mois quand le kilométrage annuel est inférieur à 20 000 km);
- Pour un des VL sélectionnés, la défectuosité mineure identifiée lors du PEP n'a pas été réparée dans les délais prescrits de 48 heures par la SAAQ.

Ces constats pourraient avoir un impact sur la cote de sécurité de la Ville émise par la SAAQ et entraîner une interdiction de mettre en circulation ou d'exploiter un VL si la cote n'est pas satisfaisante.

## Ronde de sécurité pour les véhicules lourds

Conformément au Code de la sécurité routière, l'exploitant de VL doit s'assurer qu'une RDS est effectuée avant son utilisation par un conducteur. La Ville doit aussi s'assurer de la présence d'un registre des rapports de RDS à bord du VL en tout temps afin de permettre au conducteur de noter toute défectuosité observée sur la route ou encore d'attester l'exécution de la RDS lors d'un contrôle routier. En cas de manquement à ces exigences, le conducteur peut être passible d'une amende et la Ville pourrait voir sa cote de sécurité se dégrader dans son dossier de propriétaire exploitant de VL tenu par la Commission des transports du Québec.

Ces responsabilités incombent au service de la mécanique (réparations) et aux conducteurs utilisant les VL. Lors des RDS, les chauffeurs doivent documenter leur vérification et indiquer toutes les défectuosités observées, à savoir les :

- Défectuosités majeures<sup>8</sup> : Une défectuosité majeure présente un risque immédiat pour la sécurité du conducteur et des autres usagers de la route. Un véhicule ayant ce type de défectuosité ne peut pas circuler;

<sup>8</sup> <https://saaq.gouv.qc.ca/transport-biens/vehicule-lourd/verification-entretien-mecanique/normes-securite-vehicules-routiers/ronde-securite>



- Défectuosités mineures<sup>9</sup> : Une défectuosité mineure ne présente pas de risque immédiat pour la sécurité du conducteur et des autres usagers de la route, mais peut se dégrader rapidement dans certains cas. Un véhicule ayant une défectuosité mineure ne peut plus circuler après un délai de 48 h si la défectuosité n'est pas réparée, sauf si le véhicule est déclaré conforme par un mandataire en vérification de véhicules routiers.

Afin d'évaluer si les RDS étaient adéquatement documentées en regard de ce qui est prescrit par la réglementation, nous avons observé un échantillon de formulaires de RDS. Nous avons été en mesure de constater que les formulaires contenaient l'information requise, soit :

- le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule;
- le nom de l'exploitant;
- la date et l'heure à laquelle la ronde a été effectuée;
- les défectuosités constatées;
- le nom de la personne qui a effectué la ronde;
- une déclaration signée par le conducteur ou par la personne qui a procédé à la ronde, attestant que le véhicule a été inspecté selon les exigences applicables;
- la lecture de l'odomètre si le véhicule en est équipé;
- principaux composants visés par la ronde de sécurité.

De plus, nous avons observé qu'il y avait un registre des RDS dans les VL de la Ville.

Lorsqu'il constate une défectuosité, le conducteur du véhicule doit remettre un exemplaire du formulaire de RDS détaillant les défectuosités observées au contremaître du service de la mécanique afin de réaliser les réparations nécessaires.

### **Des mécanismes de contrôle sont en place pour assurer la fiabilité des données relatives aux coûts d'entretien et ces coûts sont analysés à des fins de gestion, et ce, en temps opportun.**

La définition et la compilation des coûts associés à l'entretien de chaque véhicule sont requises pour permettre la prise de décision éclairée à l'égard de la gestion du matériel roulant.

En effet, le budget opérationnel pour l'atelier mécanique doit être établi en fonction du nombre, du type ainsi que de l'âge des véhicules et des coûts requis pour leur entretien. De plus, l'évaluation du remplacement d'un véhicule doit être justifiée par différents critères, dont les coûts d'entretien et de réparation, l'âge et le degré d'utilisation d'un véhicule.

### **Heures de main-d'œuvre affectées à l'entretien et aux réparations**

Nous avons constaté par nos travaux qu'il n'y a actuellement aucun suivi des heures de main-d'œuvre affectées à l'entretien et aux réparations. L'absence de données sur les heures de main-d'œuvre ne permet pas à la Ville de prendre des décisions éclairées relativement à la gestion du matériel roulant.

---

<sup>9</sup> Idem à 8.



## Pièces et équipements installés sur les véhicules

En ce qui concerne le coût des pièces et des équipements installés sur les véhicules, celui-ci n'est pas imputé directement au coût du véhicule visé.

La Ville ne dispose donc pas de données fiables sur ces dépenses requises pour le maintien du bon fonctionnement du matériel roulant. De plus, comme mentionné précédemment, l'absence d'un processus de gestion des garanties fait en sorte que la Ville n'assure pas l'entretien de ses véhicules de façon à optimiser les coûts.

### Rapports de gestion

La prise de décision relative à la gestion des véhicules repose notamment sur un ensemble d'indicateurs, qui permettront d'orienter ces prises de décision, tant pour ce qui est de l'utilisation des véhicules et de leur entretien que de la prise de décision de procéder à l'achat, au remplacement ou à se départir d'un véhicule.

Afin de prendre de telles décisions, la Ville doit avoir à sa disposition l'information pertinente, tel que :

- L'historique de l'entretien et des réparations des véhicules;
- L'historique des entretiens préventifs effectués;
- Les bris sur les véhicules;
- Les coûts (pièces et main-d'œuvre) attribuables à chacun des véhicules.

La Ville dispose à ce jour de très peu d'outils lui permettant d'assurer le suivi des coûts et des travaux effectués sur les véhicules afin de prendre des décisions éclairées leur égard. Considérant l'absence d'informations complètes et centralisées dans un même système, il n'est pas possible d'obtenir de rapports de gestion pour soutenir la Ville dans sa prise de décision à l'égard de la gestion du matériel roulant et pour mieux définir les besoins budgétaires, et ce, autant en termes de budget de fonctionnement que d'immobilisations.

Il n'existe pas non plus d'indicateur de performance permettant d'évaluer, par exemple, la productivité du service de la mécanique, la non-disponibilité des véhicules, le nombre de bris par véhicule, etc. L'absence de tels indicateurs ne permet pas au service de la mécanique d'être proactif dans la détection des problèmes ainsi que dans la planification des interventions sur une base quotidienne et oblige le service à fonctionner en mode réactif.

## 3.4. PLANIFICATION DES INTERVENTIONS – BÂTIMENTS

### Les interventions sur les bâtiments sont planifiées et basées sur des critères liés aux objectifs de la Ville et des priorités

La Ville doit bien planifier ses interventions à l'égard de ses bâtiments, et ce, tout au long de leur cycle de vie. Elle se doit donc de prendre de nombreuses décisions qui viseront à atteindre les niveaux de service attendus, à assurer le fonctionnement, l'entretien, le maintien et, le cas échéant, la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments. Ces décisions doivent être basées sur les connaissances qu'a la Ville de ses besoins actuels et futurs, et ce, en fonction des priorités et des objectifs stratégiques, tout en tenant compte de sa capacité financière.

Comme mentionné à la section 3.2, la Ville a investi environ 3 M\$ pour le maintien de ses bâtiments au cours des cinq dernières années. De plus, la Ville a engagé des dépenses entre 600 000 \$ et 800 000 \$ annuellement pour l'entretien et les réparations des bâtiments au cours de cette même période.



En ce qui concerne l'entretien et la maintenance des bâtiments, nous avons noté dans le cadre de nos travaux que celle-ci se fait par le biais de divers contrats auprès de fournisseurs externes pour de l'entretien et des services d'inspection périodique pour des équipements ou composants spécifiques. De plus le Service des travaux publics, dans le cadre de tournées périodiques des différents bâtiments de la Ville ou dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien ou de maintenance, va identifier les problématiques et créer des requêtes dans Accès-Cité Territoire afin d'adresser celles-ci, et ce, en fonction des priorités établies par le contremaître bâtiment.

### Détermination des interventions prioritaires

Présentement, et comme il est décrit à la section 3.2, la Ville a peu de visibilité sur l'état des bâtiments à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une évaluation en 2020. Les interventions requises sur les bâtiments sont donc déterminées en mode réactif plutôt qu'en mode préventif, et ce, au fur et à mesure que les problèmes sont découverts sur les bâtiments. De plus, par le manque d'investissements au cours des dernières années en ce qui concerne le maintien des différents bâtiments, la Ville a accumulé un retard important à l'égard de ceux-ci, comme en témoigne le résultat de l'évaluation réalisé en 2020 pour les cinq (5) bâtiments énumérés à la section 3.2.

La Ville remplit son obligation à l'égard de la planification des actifs par l'entremise de l'exercice du PTI auquel participent l'ensemble des services. Cependant, le manque d'informations pertinentes sur l'état des bâtiments empêche la Ville de pouvoir planifier efficacement ses interventions et de déterminer les investissements requis à court, moyen et long terme afin d'assurer un maintien des bâtiments et d'assurer que ceux-ci sont aptes à soutenir les fonctions auxquelles ils sont destinés.

Les interventions inscrites au PTI (voir tableau 3 et tableau 4) sont donc celles qui sont urgentes et vise principalement les ateliers municipaux, l'hôtel de ville, ainsi que la réfection urgente de certaines toitures. Le report de ces investissements pourrait augmenter les coûts prévus.

Tableau 3 – PTI 2023-2024-2025

Plan triennal des immobilisations	2023	2024	2025	Total
Réfection majeure - Ateliers municipaux	100 000 \$	100 000 \$	7 000 000 \$	7 200 000 \$
Réfection divers toitures	- \$	140 000 \$	245 000 \$	385 000 \$
Autres	100 000 \$	90 000 \$	- \$	190 000 \$
	200 000 \$	330 000 \$	7 245 000 \$	7 775 000 \$

Tableau 4 – PTI 2024-2025-2026

Plan triennal des immobilisations	2024	2025	2026	Total
Réfection majeure - Ateliers municipaux	750 000 \$	7 000 000 \$	7 000 000 \$	14 750 000 \$
Hôtel-de-Ville	100 000 \$	200 000 \$	2 000 000 \$	2 300 000 \$
Réfection divers toitures	220 000 \$	330 000 \$	- \$	550 000 \$
Autres	145 000 \$	135 000 \$	5 000 \$	285 000 \$
	1 215 000 \$	7 665 000 \$	9 005 000 \$	17 885 000 \$

La Ville a donc tenu compte des conclusions de l'évaluation de certains bâtiments dans son PTI. Toutefois, considérant la capacité budgétaire actuelle de la Ville, certains investissements requis à l'égard de bâtiments, tel que l'hôtel de ville, ne débiteront qu'à compter de 2026. Une évaluation plus systématique de l'état des bâtiments permettrait de détecter les problèmes plus rapidement et d'étaler les projets et les investissements requis. Le mode de gestion deviendrait donc préventif plutôt que réactif.



Nous avons donc relevé les lacunes suivantes en ce qui concerne la détermination des interventions prioritaires :

- La Ville n'a pas officiellement défini de critères pour soutenir le processus de prise de décision à l'égard des priorités, et ce, afin d'assurer l'alignement avec les objectifs stratégiques de l'organisation.
- Nous avons pu observer que la Ville n'a pas d'orientations stratégiques de gestion des actifs officiellement définies.
- Comme mentionné à la section 3.2, puisque les données relatives au niveau de service attendu, aux risques liés aux bâtiments ainsi qu'au rendement des bâtiments ne sont pas consignés, il est difficile de tenir compte de ces éléments dans le processus de priorisation des interventions.
- La Ville ne maintient pas officiellement à jour l'état de ses bâtiments et les coûts prévus relatifs à leur maintien.

### **La Ville procède à l'analyse des coûts d'un projet d'infrastructure (investissements, coûts d'exploitation, entretien, etc.) en tenant compte du cycle de vie complet**

Dans le cadre d'un nouveau projet de construction d'un bâtiment, la Ville doit mettre en place un processus permettant d'évaluer non seulement le coût de l'investissement initial, mais également les coûts d'exploitation, d'entretien et de maintien de l'actif en question afin d'être en mesure de déterminer les besoins financiers sur la durée de vie de l'actif et de prendre les décisions appropriées à l'égard de celui-ci. Une telle analyse permet d'avoir l'ensemble de l'information requise afin de prendre une décision éclairée sur le projet en question.

Selon nos discussions et à la suite des travaux effectués, nous pouvons conclure que la Ville n'a pas de processus formel relatif à l'évaluation des coûts d'un projet d'infrastructure tenant compte du cycle de vie complet du bâtiment. Un tel processus permet d'assurer l'obtention de toutes les informations requises afin d'assister à la prise de décision ainsi que de prévoir, sur un horizon moyen et long terme, les interventions requises à l'égard du bâtiment.



## 4. Conclusions

La Ville détient une multitude de bâtiments lui permettant d'offrir un ensemble de services à ses citoyens. Elle doit donc planifier, gérer et utiliser efficacement ses bâtiments en appuyant ses décisions sur une information appropriée afin de prolonger leur durée de vie et prévoir les investissements nécessaires au moment opportun.

Bien que la Ville possède un inventaire de ses bâtiments et qu'elle possède plusieurs informations à leur égard, le processus de gestion des bâtiments pourrait, à notre avis, faire l'objet d'amélioration significative et d'optimisation des ressources de la Ville.

Le tableau ci-dessous fait état de nos conclusions, constats et recommandations, et ce, pour chacun des critères d'audit évalués :

<b>Critère 1 – Des politiques, procédures, directives et orientations sont en place afin d'assurer une gestion efficace des actifs de la Ville.</b>	
<b>Conclusion :</b>	
La Ville n'a pas élaboré de politiques, procédures, directives ou orientations afin d'assurer une gestion efficace des actifs de la Ville.	
<b>Constats</b>	<b>Recommandations</b>
(2023-01) Nous avons noté que la Ville n'a pas élaboré une politique de gestion des actifs, une stratégie de gestion des actifs ainsi qu'un plan de gestion des actifs.	<p>Nous recommandons à la Ville de mettre en place une politique de gestion des actifs, une stratégie de gestion des actifs ainsi qu'un plan de gestion des actifs. Ceux-ci devront être entérinés par le conseil municipal et par la suite diffusés au personnel visé de la Ville.</p> <p>Nous recommandons à la Ville de définir officiellement les rôles et responsabilités pour les intervenants impliqués dans le processus de gestion des actifs, incluant la gestion des bâtiments et du matériel roulant, et de diffuser ceux-ci aux différents intervenants.</p>



**Critère 2 – La Ville dresse un inventaire des bâtiments et du matériel roulant et collecte les données pertinentes à leur sujet.**

**Conclusion :**

La Ville possède certaines informations à l'égard des bâtiments et du matériel roulant. Cependant, celle-ci ne dispose pas d'un inventaire complet de ceux-ci contenant l'ensemble des données pertinentes afin de permettre une prise de décision en fonction des priorités.

<b>Constats</b>	<b>Recommandations</b>
(2023-02) Nous avons noté que la Ville n'a pas défini formellement ses besoins d'informations pour soutenir la gestion des différents bâtiments. (2023-03) Nous avons noté que la Ville ne possède pas d'inventaire formel contenant l'ensemble de l'information pertinente, l'information présentement disponible étant décentralisée et se limitant principalement à l'information obtenue à la suite de bilans de santé réalisés par des tiers pour certains bâtiments et n'étant pas maintenue à jour.	Nous recommandons à la Ville de procéder à la définition de ses besoins d'informations aux fins de soutien du processus de gestion des bâtiments, incluant les responsables de la gestion des données, la fréquence de mise à jour des données, la ou les méthodes de collecte et de mise à jour des données. La définition des besoins devrait tenir compte des éléments tels que l'état des bâtiments, le niveau de service attendu, les risques liés aux bâtiments, l'information financière pertinente ainsi que le rendement des bâtiments.
(2023-04) Nous avons noté que la Ville n'a pas procédé à l'évaluation de l'état de l'ensemble des bâtiments de la Ville et ne dispose pas de l'information nécessaire à l'égard de leur état et des problèmes potentiels qui pourraient nécessiter des investissements au cours des prochaines années.	Nous recommandons à la Ville, dans le cadre de son plan de gestion des actifs, de mettre en place un processus visant à évaluer l'état de l'ensemble de ses bâtiments et à suivre l'évolution de leur état afin de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision pour leur maintien.
(2023-05) Nous avons noté que l'information inscrite à l'inventaire était incomplète et ne comprenait pas suffisamment d'informations afin de permettre à la Ville d'effectuer une gestion efficace des véhicules.	Nous recommandons à la Ville, par l'entremise de son logiciel d'entretien du véhicule et d'équipements lourds MIR-RT, d'assurer un contrôle de l'exhaustivité et de l'exactitude des données nominatives, techniques et des garanties, pour l'ensemble des véhicules, et ce, afin de favoriser l'efficacité des interventions par les mécaniciens.  Nous recommandons à la Ville de fournir une formation du système MIR-RT au personnel du service de la mécanique afin que ceux-ci puissent optimiser la gestion du matériel roulant détenu par la Ville.



**Critère 3 – Un suivi des activités d’entretien est effectué par le service de la mécanique de façon à s’assurer de respecter les échéanciers prévus et la réglementation.**

**Conclusion :**

Le processus de suivi des activités d’entretien actuellement en place n’est pas efficace et efficient, ce qui ne permet pas de s’assurer du respect des échéanciers prévus et de la réglementation.

<b>Constats</b>	<b>Recommandations</b>
(2023-06) Nous avons noté que le processus de planification, d’exécution et de suivi des activités d’entretien est géré manuellement et n’est pas formellement documenté.	<p>Nous recommandons à la Ville, par l’entremise de son logiciel d’entretien du véhicule et d’équipements lourds MIR-RT :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ De gérer la planification des activités par l’entremise de MIR-RT;</li><li>■ De consigner le détail de chacune des interventions effectuées sur un véhicule, et ce, directement dans le système, aux fins de suivis, de conformité et pour maintenir l’historique des interventions pour chacun des véhicules;</li><li>■ De mettre en place des mécanismes de contrôle pour s’assurer que l’ensemble des véhicules est soumis à des entretiens préventifs à une fréquence appropriée et s’appuyant sur les exigences des manufacturiers.</li><li>■ D’envisager la création d’une passerelle entre le système « Geothentic » et MIR-RT afin d’optimiser la planification et le suivi des activités d’entretien ou PEP.</li></ul> <p>Nous recommandons à la Ville de mettre en place un processus documenté de planification des besoins en fonction des entretiens préventifs à effectuer, des PEP à effectuer selon les fréquences minimales de la SAAQ ainsi que des autres besoins précis en matière de gestion des véhicules.</p>
(2023-07) Nous avons noté qu’il n’y a actuellement aucun suivi des heures de main-d’œuvre et du coût des pièces et des équipements affectées à l’entretien et aux réparations des véhicules.	<p>Nous recommandons à la Ville de mettre en place des mécanismes et contrôles, par l’entremise de son logiciel d’entretien du véhicule et d’équipements lourds, visant à identifier et consigner les coûts de main-d’œuvre et les pièces et les fournitures utilisées sur un véhicule, permettant ainsi de disposer des informations requises pour la gestion du matériel roulant.</p>
(2023-08) Nous avons noté qu’il n’y avait aucun mécanisme de contrôle en place en ce qui concerne la gestion des pièces au magasin.	<p>Nous recommandons à la Ville de mettre en place des mécanismes de contrôles visant à contrôler l’accès au magasin, la sortie des pièces du magasin et à assurer une imputation adéquate des pièces au véhicule visé par la réparation.</p>



**Critère 3 – Un suivi des activités d’entretien est effectué par le service de la mécanique de façon à s’assurer de respecter les échéanciers prévus et la réglementation.**

**Conclusion :**

Le processus de suivi des activités d’entretien actuellement en place n’est pas efficace et efficient, ce qui ne permet pas de s’assurer du respect des échéanciers prévus et de la réglementation.

<b>Constats</b>	<b>Recommandations</b>
(2023-09) Nous avons noté que la Ville ne dispose pas d’outils lui permettant d’assurer le suivi des coûts et des travaux effectués sur les véhicules ni d’indicateur de performance.	Nous recommandons à la Ville de mettre en place des indicateurs de performance et de produire des rapports de gestion appropriés, par l’entremise du nouveau système, permettant le suivi et l’évaluation des activités d’entretien et de réparation des véhicules, afin de favoriser une prise de décisions éclairées pour la gestion du matériel roulant.



**Critère 4 – Les interventions sur les bâtiments sont planifiées et basées sur des critères liés aux objectifs de la Ville et des priorités.**

**Conclusion :**

La Ville n’a pas établi de critères liés aux objectifs et aux priorités de la Ville dans le cadre de la planification des interventions sur les bâtiments.

Constats	Recommandations
(2023-10) Nous avons noté un manque d’investissements au cours des dernières années en ce qui concerne le maintien des différents bâtiments, ayant fait en sorte que la Ville a accumulé un retard important à l’égard du maintien de ceux-ci.	Nous recommandons à la Ville d’élaborer une stratégie d’investissement préventif afin d’assurer le maintien des actifs municipaux, et plus spécifiquement, des bâtiments.
<p>(2023-11) Nous avons donc relevé les lacunes suivantes en ce qui concerne la détermination des interventions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les critères pour soutenir le processus de prise de décision à l’égard des priorités ne sont pas formellement définis, et ce, en lien avec les objectifs stratégiques de l’organisation.</li> <li>■ La Ville n’a pas d’orientations stratégiques de gestion des actifs officiellement définies.</li> <li>■ Le manque d’information à l’égard des bâtiments ne permet pas d’optimiser le processus de priorisation des interventions.</li> <li>■ La Ville ne maintient pas officiellement à jour l’état de ses bâtiments et les coûts prévus relatifs à leur maintien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nous recommandons à la Ville de définir officiellement les orientations stratégiques en matière de gestion des actifs et de les communiquer aux différentes parties prenantes à la gestion des actifs.</li> <li>■ Nous recommandons à la Ville, par l’entremise du plan de gestion des actifs, de mettre en place un processus officiel et structuré à l’égard de la planification des interventions en fonction des priorités, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition des critères organisationnels pour soutenir la prise de décision, dont les critères permettant de déterminer si la Ville continue d’entretenir un bâtiment, le rénove ou procède à son remplacement;</li> <li>• L’intégration du niveau de service attendu, des risques liés aux bâtiments et du rendement des bâtiments dans le processus de priorisation des interventions;</li> <li>• La mise à jour de l’état des bâtiments et des coûts relatifs à leur maintien, à la lumière des données pertinentes.</li> </ul> </li> </ul>
(2023-12) Nous avons noté que la Ville n’a pas de processus officiel relatif à l’évaluation des coûts d’un projet d’infrastructure tenant compte du cycle de vie complet du bâtiment.	Nous recommandons à la Ville de mettre en place un processus officiel relatif à l’évaluation des coûts d’un projet d’infrastructure tenant compte du cycle de vie complet de l’actif.



---

## 5. Objectif et critères d'audit

---

### 5.1. OBJECTIF

S'assurer que la Ville a mis en place un système efficace à l'égard de la gestion des bâtiments et du matériel roulant, et ce, conformément aux saines pratiques de gestion.

### 5.2. CRITÈRES D'AUDIT

- Des politiques, procédures, directives et orientations sont en place afin d'assurer une gestion efficace des actifs de la Ville.
- La Ville dresse un inventaire des bâtiments et du matériel roulant et collecte les données pertinentes à leur sujet.
- Un suivi des activités d'entretien est effectué par le service de la mécanique de façon à s'assurer de respecter les échéanciers prévus et la réglementation.
- Les interventions sur les bâtiments sont planifiées et basées sur des critères liés aux objectifs de la Ville et des priorités.



[rcgt.com](http://rcgt.com)



Certification | Fiscalité | Conseil



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.3)

### **Dépôt de la liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers 2023**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses de recherche et de soutien des conseillers tel que soumis.

---

**Ville de Saint-Lambert****Dépenses de recherche et de soutien des conseillers****Année se terminant le 31 décembre 2023**

<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Adresse du fournisseur</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Coût</u>
<b>District 4 - Julie Bourgoin</b>				
Partenariat Climat Montréal	1095, rue Saint-Alexandre Montréal (Québec) H2Z 1P8	2023-04-05	Sommet Climat Montréal 2023	375,00 \$
				<b>375,00 \$</b>
<b>District 5 - Loïc Blancquaert</b>				
Fondation au Cœur du Mouillepied	266, avenue Saint-Denis Saint-Lambert (Québec) J4P 2G3	2023-05-19	Publicité - Événement de formation RCR-enfants	200,00 \$
Mission Impression	204-5500, rue Fullum Montréal (Québec) H2G 2H3	2023-10-31	Publication d'une annonce débutant le 26 novembre 2023	482,90 \$
Cocoriko	58, chemin Old Chelsea, suite 101 Chelsea (Québec) J9B 0C9	2023-12-13	Licence - Plateforme de consultation publique	2 586,94 \$
				<b>3 269,84 \$</b>
<b>District 8 - Stéphanie Verreault</b>				
Vivre en Ville	870, avenue de Salaberry, bureau 311 Québec (Québec) G1R 2T9	2023-05-18	Rendez-vous Collectivités viables 2023: Municipalités et action climatique	450,00 \$
				<b>450,00 \$</b>
<b>Total payé</b>				<b><u>4 094,84 \$</u></b>



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.4)

### **Dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales en 2023**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales pour l'année 2023 suivant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

## Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal

### PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Parti : Vision Saint-Lambert	Date d'autorisation : 2021-08-10
Chef : Karl Villeneuve	
Représentant officiel : Alexandre Baril	Vérificateur : Sylvain Arsenault
Dirigeant : Louis-Michel Raby	Dirigeant : Patrick Vallerand

### RAPPORTS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

DATE LIMITE DE PRODUCTION : 3 avril 2023	
Parti : Vision Saint-Lambert	Date de production : 2023-04-13

### VERSEMENT DE L'ALLOCATION ANNUELLE AUX PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Parti politique autorisé	Allocation maximale possible pour l'année (\$)	Allocation versée dans l'année (\$)
Vision Saint-Lambert	12 862,02 \$	0,00 \$

### REMBOURSEMENTS ET VERSEMENTS À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

#### FRAIS DE VÉRIFICATION DES RAPPORTS FINANCIERS

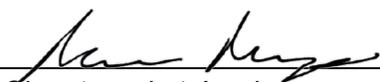
Nom du parti politique	Année	Montant des honoraires (\$)	Montant remboursé (\$)	Date du remboursement
Vision Saint-Lambert	2022	2 874,38 \$	2 225,00 \$	2023-08-18

## Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal

### RAPPORTS FINANCIERS ADDITIONNELS PRODUITS

Nom de la personne candidate	Date de dépôt du rapport	Date limite de production
Pascale Mongrain Indépendante autorisée	2023-02-27	2023-04-03
Vincent Trudel Indépendant autorisé	2023-03-02	2023-04-03
Francis Le Chatelier Indépendant autorisé	2023-04-12	2023-04-03
Alexandrine Lamoureux-Salvas Indépendante autorisée	2023-03-31	2023-04-03
Mavis Spencer Indépendante autorisée	2023-03-31	2023-04-03

Ce rapport est déposé aux membres du conseil municipal lors de la session régulière du 18 mars 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Signature du trésorier

c. c. Service du Registre, de la coordination et de la gestion des contributions politiques  
(Élections Québec)



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.5) **Création d'un excédent de fonctionnement affecté - Vitalité du Village**

---

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de se servir du reliquat provenant de la Corporation de développement économique pour réinvestir dans le Village;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté de 2 904 211 \$.

DE CRÉER l'excédent de fonctionnement affecté *Vitalité du Village*.

D'AFFECTER un montant de 76 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.6) **Subventions aux organismes reconnus de Saint-Lambert pour l'année 2024**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite octroyer une aide financière à différents organismes qui oeuvrent dans la communauté.

D'OCTROYER pour l'année 2024 une aide financière aux organismes suivants :

- Club de water-polo Saint-Lambert : 800 \$
- Conseil des aînés de Saint-Lambert : 27 500 \$
- L'Entreclefs : 5 300 \$
- Société chorale de Saint-Lambert : 7 700\$
- Société d'histoire Mouilleped : 10 000 \$
- Studio danse C : 1 200 \$
- Association de hockey mineur de Saint-Lambert : 1 250 \$
- Association de soccer de Saint-Lambert : 4 500 \$
- Club de patinage artistique de Saint-Lambert : 1 000 \$
- Taekwondo Saint-Lambert : 500 \$
- Réseau écocitoyen de Saint-Lambert : 3 300 \$
- Société d'horticulture de Saint-Lambert : 3 000 \$
- Popote roulante : 2 000 \$

D'IMPUTER la dépense totale de 68 050 \$ au poste budgétaire 02-111-00-971.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

### **Dépôt de la liste des embauches**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2024.

---



# Ville de Saint-Lambert

## LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 1er au 28 février 2024

Date	Embauche ou nomination	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2024-02-07	Embauche	Mélissa Deschênes	Technicienne en documentation	Direction de la culture et des loisirs/Division de la bibliothèque	Cols Blancs	Probation
2024-02-09	Embauche	Luka Rodriguez Saint-Pierre	Surveillant - Sauveteur	Direction de la culture et des loisirs/Division des activités aquatiques et jeunesse	Cols Blancs	Temporaire
2024-02-12	Promotion	Cassandra Bergonzi, Comin	Directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme	Direction du Greffe, du contentieux, de l'approvisionnement et de l'urbanisme	Cadres	Régulier
2024-02-12	Nomination	Roch Sergerie	Chef de service du greffe, du contentieux et permis et inspections	Direction du Greffe, du contentieux, de l'approvisionnement et de l'urbanisme	Cadres	Probation
2024-02-12	Réévaluation de son poste	Anik Fortin	Chef de division développement du territoire	Direction du Greffe, du contentieux, de l'approvisionnement et de l'urbanisme	Cadres	Régulier
2024-02-12	Retour sur son poste	Lucille, Angers	Conseillère au greffe	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme	Cadres	Temporaire
2024-02-12	Retour sur son poste	Nathalie Villemaire	Réceptionniste	Direction des finances	Cols blancs	Régulier
2024-02-17	Réembauche	Manka, Raphaëlle	Animatrice de camp de jour	Direction de la culture et des loisirs, division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Temporaire
2024-02-21	Fin de probation	Nantel, Yannick	Contremaître parcs, espaces verts et événements	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, service des travaux publics	Cadres	Régulier
2024-02-22	Réembauche	Godbout, Joel	Chef de camp de jour	Direction de la culture et des loisirs, division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Temporaire

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

### **Entente - Départ de l'employée #1020**

---

D'APPROUVER ET D'ENTÉRINER l'entente de reçu-quittance et transaction intervenue entre la Ville et l'employé #1020.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.3) **Mise à jour - Politique relative à l'alcool, au cannabis, aux drogues et aux médicaments en milieu de travail**

---

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville à offrir un milieu de vie sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer la sécurité des usagers des services et du public en général;

CONSIDÉRANT que le lieu de travail est maintenant étendu au lieu de résidence principale des employés;

CONSIDÉRANT les différentes formes de consommation de certaines drogues comme le cannabis;

D'ADOPTER la mise à jour de la Politique relative à l'alcool, au cannabis, aux drogues et aux médicaments en milieu de travail. Cette politique sera mise en vigueur dès son adoption par le Conseil.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Adjudication du contrat 23GN20 - Reconstruction d'une partie de la rue Green (Notre-Dame à Oak)**

---

CONSIDÉRANT l'approbation du *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de reconstruction de la partie de la rue Green* comprise entre les avenues Notre-Dame et Oak au montant de 4 300 000 \$ (2023-226);

CONSIDÉRANT que le projet est subventionné en partie par le gouvernement du Québec, conformément au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT que le stationnement de la bibliothèque étant adjacent à la zone des travaux de la rue Green, la décontamination des sols se fera au même moment.

D'ADJUGER le contrat de construction n° 23GN20 ayant pour objet la reconstruction d'une partie de la rue Green (Notre-Dame à Oak), à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Entreprises Michaudville Inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 3 420 000,00 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 3 591 000,00 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 3 420 000,00 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5% (171 000,00 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la somme de 3 465 356,76 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de reconstruction de la partie de la rue Green comprise entre les avenues Notre-Dame et Oak au montant de 4 300 000 \$ (2023-226)*. Le montant de la subvention PRIMEAU sera appliqué en réduction de ce mode de financement;

D'IMPUTER la somme de 125 643,24 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 22-700-03-730 pour la portion décontamination des sols de la bibliothèque;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

### **Adjudication du contrat no 24TP03 - Inspection des bornes d'incendie**

---

D'ADJUGER le contrat n° 24TP03 ayant pour objet les services d'inspection des bornes d'incendie, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Hydra-Spec Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027 étant de 65 880,68 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-413-12-521;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) **Adjudication du contrat 24ÉQUI02 - Acquisition d'un camion  
10 roues avec équipement à neige**

---

D'ADJUGER le contrat n° 24ÉQUI02 ayant pour objet l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement à neige, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *W. Côté et Fils Ltée*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 389 477,81 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4) **Renouvellement du contrat 20ENV03 pour les travaux d'élagage et d'haubanage**

---

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2020-06-159, adjugé le contrat n° 20ENV03 à l'entreprise *Émondage SBP*, pour les travaux d'élagage et d'haubanage pour une période initiale de deux ans, soit du 16 juin 2020 au 15 juin 2022 avec trois options de renouvellement, d'un an chacune.

CONSIDÉRANT QUE la division de l'environnement souhaite se prévaloir de la 3<sup>ème</sup> et dernière option de renouvellement du contrat.

DE RENOUVELER le contrat de services n° 20ENV03 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage, pour une période d'un an, soit du 16 juin 2024 au 15 juin 2025, avec l'entreprise *Émondage SBP*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 254 042,63 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499.

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou son représentant, à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.5) **Renouvellement du contrat 20ENV04 pour les travaux d'abattage et d'essouchage**

---

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2020-06-160, adjugé le contrat n° 20ENV04 à l'entreprise *Émondage SBP*, pour les travaux d'abattage et d'essouchage pour une période initiale de deux ans, soit du 16 juin 2020 au 15 juin 2022 avec trois options de renouvellement, d'un an chacune.

CONSIDÉRANT QUE la division de l'environnement souhaite se prévaloir de la 3<sup>ème</sup> et dernière option de renouvellement du contrat.

DE RENOUVELER le contrat de services n° 20ENV04 ayant pour objet les travaux d'abattage et d'essouchage, pour une période d'un an, soit du 16 juin 2024 au 15 juin 2025, avec l'entreprise *Émondage SBP*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 224 952,84 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499.

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou son représentant à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.6) **Renouvellement de contrat 23CL01- services d'entretien ménager et de manoeuvre - Centre de loisirs et aréna Éric-Sharp et resurfaçage de la patinoire**

---

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 17 avril 2023, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2023-04-110, adjudgé le contrat n° 23CL01 à l'entreprise *Groupe Laberge Inc.*, pour les services d'entretien ménager et de manoeuvre du centre de loisirs et de l'aréna Éric-Sharp et de surfaçage de la patinoire, pour une période initiale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024 avec deux options de renouvellement, d'un an chacune.

CONSIDÉRANT QUE la division de la Culture et des Loisirs souhaite se prévaloir de la 1<sup>ère</sup> option de renouvellement du contrat.

DE RENOUVELER le contrat de services n° 23CL01 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manoeuvre du centre de loisirs et de l'aréna Éric-Sharp et de surfaçage de la patinoire pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 avec l'entreprise *Groupe Laberge Inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 540 813,71 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-828-00-522 et 02-831-00-529.

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou son représentant à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1) **Programme de gratuité - activités de loisirs - enfants de familles à faibles revenus**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert désire offrir des activités gratuites aux enfants des familles à faibles revenus;

CONSIDÉRANT QUE les revenus admissibles, selon la grosseur du foyer, seront établis par le dernier tableau disponible de statistique Canada majoré de 15% pour les régions mieux nanties;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Entraide Saint-Lambert s'est porté volontaire pour vérifier les preuves de revenus ou l'acceptabilité d'une famille.

DE METTRE en place le programme Accès Saint-Lambert, conformément aux conditions établies par la direction Culture et loisirs; et

D'AUTORISER une enveloppe de 5 000 \$ pour répondre à la demande des activités offertes aux enfants des familles à faibles revenus.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2) **Triathlon/duathlon de Saint-Lambert - Club de Triathlon Rive-Sud**

---

CONSIDÉRANT QUE le Club de Triathlon Rive-Sud souhaite organiser la 34<sup>e</sup> édition de l'événement triathlon/duathlon de Saint-Lambert dans le parc de la Voie-Maritime ainsi que dans certaines rues de Saint-Lambert le samedi 15 juin 2024;

CONSIDÉRANT la qualité de l'organisation et sa réputation auprès de *Triathlon Québec* et auprès des athlètes;

CONSIDÉRANT les mesures d'atténuation prises par l'organisation pour minimiser les impacts sur les résidents touchés par la fermeture des rues du trajet de course à vélo;

CONSIDÉRANT QU'un soutien technique est nécessaire à l'organisme pour la tenue de l'événement;

DE PERMETTRE l'utilisation du parc de la Voie-Maritime pour la tenue de la 34<sup>e</sup> édition de l'événement Triathlon/Duathlon de Saint-Lambert organisé par l'organisme Club de Triathlon Rive-Sud, le samedi 15 juin 2024 entre 7 h et 15 h approximativement;

DE FERMER temporairement à la circulation les parties de rue suivantes, le samedi 15 juin entre 7 h et 15 h approximativement, afin de permettre la tenue de cet événement :

- la partie de la rue Riverside, comprise entre les avenues Mercille et Walnut;
  - la partie de l'avenue Maple, comprise entre les rues Riverside et Green (ou option B : une partie de la rue Curzon entre Logan et Green);
  - la partie de la rue Logan, comprise entre l'avenue Mercille et Mortlake;
  - la partie de la rue Green, comprise entre le chemin Tiffin et l'avenue Maple;
  - la partie de l'avenue Mercille, comprise entre les rues Riverside et Logan;
  - la partie de l'avenue Mortlake, comprise entre les rues Logan et Green.
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

### **Entente homologuée - Trigone et CN**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-080 visant à conclure, avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc., la transaction sur laquelle les parties se sont entendues afin de mettre un terme au litige intenté par le CN le 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé au cabinet Morency Avocats en mai 2021 visant à présenter au nom de la Ville une demande d'homologation de la transaction intervenue en 2018 entre la Ville de Saint-Lambert et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc. (résolution 2021-05-157);

CONSIDÉRANT que la transaction signée par les parties a été homologuée par le Juge Martin Castonguay le 19 février 2024.

DE PRENDRE acte et d'entériner la transaction intervenue entre la Ville de Saint-Lambert et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc., homologuée par le Juge Martin Castonguay le 19 février 2024.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4)

### **Nomination - Comité de gestion des déplacements (CGD)**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Francis Le Chatelier a été nommé à titre de président du Comité de gestion des déplacements (résolution 2022-02-41);

CONSIDÉRANT sa démission en date du 1<sup>er</sup> mars 2024.

DE RECEVOIR la démission du conseiller Francis Le Chatelier à titre de président du Comité;

DE NOMMER la conseillère Stéphanie Verreault à titre de présidente et la conseillère Liette Michaud à titre de vice-présidente.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5)

### **Mandat juridique**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que, lorsqu'une construction est dans un état pouvant mettre en danger des personnes ou lorsqu'elle a perdu la moitié de sa valeur par vétusté, par incendie ou par explosion, la Cour supérieure peut, sur requête d'une municipalité ordonner la démolition de la construction s'il n'existe pas d'autre remède;

CONSIDÉRANT QUE la démarche est consensuelle et non-contentieuse;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au 263, rue Elm est dans un état de détérioration avancée et d'extrême vétusté au point où, suivant des inspections par des professionnels, le danger d'effondrement est imminent en raison du manque de résistance et de solidité de la structure.

DE MANDATER Me François Guimont du cabinet d'avocats Dunton Rainville à entreprendre les démarches judiciaires nécessaires en vertu de l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

### **Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme**

---

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme suivants:

- 20 septembre 2023
  - 13 décembre 2023
  - 17 janvier 2024
-



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2023 À 19 H, AU 6, BOUL. DESAULNIERS.

#### MEMBRES PRÉSENTS

M<sup>me</sup> Stéphanie Verreault, conseillère  
M. Pierre-François Chapleau  
M. Luc Côté  
M<sup>me</sup> Ariane Mercier  
M<sup>me</sup> Tiam Sharifi  
M. Paul Guenther

#### MEMBRE ABSENT

M<sup>me</sup> Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère

#### ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M<sup>me</sup> Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection  
M Samuel Tremblay, conseiller en urbanisme  
M<sup>me</sup> Pascale Mongrain, Mairesse

---

### 1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h02, sous la présidence de Mme Stéphanie Verreault.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Luc Côté et appuyé par M. Pierre-François Chapleau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 août 2023
4. Présentation par les professionnels — Avis préliminaire
5. Résultat du sondage web
  - 5.1 PIIA - 255, rue Lespérance – Transformation de la façade
  - 5.2 PIIA - 389, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade
  - 5.3 PIIA - 355, avenue Edison – Transformation de la façade
  - 5.4 PIIA – 817, rue Boissy – Transformation de la façade
7. PIIA – 109, avenue Logan – Transformation de la façade
8. PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

9. PIIA – 14, avenue Lorne – Transformation de la façade
10. PIIA – 935, rue Boissy – Transformation de la façade
11. PIIA – 38, avenue Green – Affichage
12. PIIA – 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage
13. Avis préliminaire – PIIA — 143, avenue Prince-Arthur – Agrandissement et transformation de la façade
14. Avis préliminaire– PIIA — 471, avenue Sanford – Agrandissement et transformation de la façade
15. Avis préliminaire — PIIA — 861, avenue Victoria – Agrandissement et Transformation de façade
16. Divers
  - 16.1 242, avenue Stanley
  - 16.2 418, rue Alexandra
17. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 août 2023**

Il est proposé par M. Luc Côté et appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 août 2023.



#### 4. Présentation par les professionnels — Avis préliminaire

Madame Stéphanie Verreault déclare un conflit d'intérêts, se retire de la séance.

##### **Requérants**

Monsieur Éric Lemieux – Éclo représenté par :

- Madame Geneviève Richard, professionnelle
- Madame Laurence Pomerleau, professionnelle
- Monsieur Pierre Barrieau, professionnel
- Madame Pascale Toupin, professionnelle
- Monsieur Marouane Camal, professionnel

##### **Mise en contexte**

Le projet vise la réutilisation de site du 263, avenue Elm. Sur ce site, l'on retrouve actuellement le bâtiment éventré de la première Église anglicane de la ville. Le requérant propose la démolition de ce qui reste du bâtiment, la construction d'un bâtiment commercial de 3.5 étages et un aménagement paysager grâce auquel serait perpétuée la mémoire du lieu. Cette stratégie permet de rendre accessible à tous les éléments de commémoration, alors qu'une intégration de rappel à même l'architecture limiterait l'accès aux reliques aux usagers du bâtiment.

Les architectes présentent une approche en accord avec l'environnement immédiat, reflétant l'aspect villageois qui caractérise ce secteur de Saint-Lambert.

Pour parvenir à une harmonie avec les bâtiments environnants, la volumétrie globale a été subdivisée de manière à correspondre à l'échelle des constructions voisines. Cette fragmentation du volume facilite l'intégration à l'architecture résidentielle et au tissu urbain environnant. De plus, l'utilisation de la brique rouge et l'intégration d'accents noirs s'inspirent du contexte résidentiel immédiat.

Au centre, le volume entretient un dialogue visuel avec la rue Victoria en proposant une interprétation contemporaine de divers éléments du langage architectural présent sur la rue commerciale; création d'une frise grâce à l'utilisation de briques, la mise en évidence du rez-de-chaussée commercial, la définition de l'entrée par le biais du basilaire, ainsi que l'adoption d'ouvertures inspirées du bâtiment du commerce Taylor. L'ensemble est unifié par la palette de couleurs et l'utilisation répétée du mur-rideau clair, contribuant ainsi à la cohérence architecturale du bâtiment dans son environnement.

Bien que l'aménagement paysager du site ne soit pas visé par le règlement sur les PIIA, les architectes de paysage ont été invités à présenter leur concept vu l'importance historique du lieu. Les représentants du requérant se questionnent à savoir si la liste des éléments à conserver associé au projet précédent doit être respectée à la lettre. Considérant l'effet du temps et la détérioration des éléments, ils mentionnent que de nouvelles analyses seront faites afin de déterminer ce qui pourrait être réalistement récupéré.



La réalisation du projet nécessiterait l'autorisation de dérogations. Les dérogations seraient toutefois moindres que celles accordées dans le cadre du projet 2021.

DÉROGATIONS | COMPARATIF

		M. BOIVIN	PROPOSITION	NORMES 2008
MARGES MINIMALES (M)	AVANT (LORNE)	0	2.5 & 4.5	4.5
	AVANT SEC. (ELM)	4.5	3.5 & 5.5	4.5
	LAT. DROITE	4	3	3
	ÉGLISE	3	4,25	3
NOMBRE D'ÉTAGES	MAXIMUM	3.84	3.71	3.5
HAUTEUR (M)	MAXIMUM	15.5	14.5	12
LARGEUR DE LA RAMPE	(M)	4	4	12
TERRASSE AU TOIT	DÉGAGEMENT (M)	0	0	3
AIRE DE LIVRAISON	OUI/NON	NON	NON	OUI

### **Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU estiment que le projet est de qualité supérieure que le projet précédemment autorisé. L'approche du rappel historique via l'aménagement paysager leur semble une bonne stratégie. Toutefois, les membres estiment que la proposition aurait bénéficié d'un meilleur dialogue entre l'architecture et le paysage. Les deux disciplines auraient dû travailler de pair. Ici, l'architecture semble envahir le site et que l'aménagement paysager est contraint de s'exprimer dans les espaces résiduels.

Bien que les membres aiment que l'espace public soit utilisé pour avoir un aménagement paysager cohérent, ils regrettent que la végétation soit principalement présente dans l'espace public. Ils jugent essentiel d'intégrer davantage de verdure dans les espaces privés, même au détriment du concept des placettes. D'ailleurs, il faudra s'assurer que les ratios d'espaces verts prévus au règlement de zonage soient respectés.

Toujours en lien avec le concept d'aménagement paysager, les membres sont conscients que depuis 2021 le bâtiment et ses composantes se sont dégradés. Ils comprennent que d'exiger que l'ensemble des éléments d'origine qui devaient être récupérés pour le précédent projet ne sont peut-être aujourd'hui plus réutilisable. Ils conviennent donc que de nouvelles analyses en ce sens sont à produire, et cela aux frais du requérant. Une visite de l'immeuble est par ailleurs planifiée pour la semaine du 25 septembre. Le rapport qui en découlera devra être clair quant à l'état des composantes du bâtiment, sur la méthodologie utilisée pour mener l'analyse et devra minimalement viser les éléments qui devaient être récupérés dans le cadre du projet autorisé en 2021.

Sur la proposition architecturale, les membres apprécient le travail de la volumétrie et le langage architectural qui donne l'impression d'être en présence de plus d'un bâtiment plutôt que de créer un



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

gros volume monolithique. Ils apprécient la référence au bâtiment du commerce Taylor, situé à proximité sur la rue Victoria.

Ils expriment toutefois des inquiétudes concernant les traitements des façades. Malgré le concept de bâtiments distincts, un élément architectural devrait permettre d'unifier l'ensemble de la proposition dans ses différentes volumétries. Est donné à titre d'exemple le prolongement sur l'ensemble du bâtiment du motif de maçonnerie proposé entre les ouvertures du volume d'angle. Les architectes devraient développer une stratégie pour répondre à ce commentaire.

Les membres remettent aussi en question le partie prit quant à l'implantation de la proposition sur la rue Elm au regard des maisons en rangée sur cette même rue. Le nouveau bâtiment devrait respecter l'alignement des bâtiments existants de la rue Elm et non devancer ces derniers. Ainsi, l'avancée de la section de gauche de cette façade devrait être revue. Cet élément de la proposition va à l'encontre du principe de mise en valeur du cadre bâti existant qui doit primer sur l'objectif de créer une intimité pour les bâtiments résidentiels. Pour les membres, cette avancée est trop imposante et donne l'impression de surplomber et écraser le cadre bâti existant qui a sans contredit une valeur architecturale.

Certains membres expriment des préoccupations quant à la taille des ouvertures de la façade Elm qu'ils jugent trop importante par rapport à la typologie des ouvertures des résidences voisines. Ils sont d'avis que la proposition crée une rupture significative avec les bâtiments résidentiels de la rue Elm, et que malgré quelques éléments architecturaux rappelant le contexte, il n'y a pas de liens visuels forts entre les deux typologies de bâtiments.

Les membres comprennent que la proposition architecturale n'est pas complète à cette étape d'avancement de projet et que l'architecture des façades arrière et latérale ne soit pas détaillée. Ils recommandent aux architectes de concevoir la façade donnant sur l'église St Barnabas comme s'il s'agissait d'une façade sur rue considérant le concept paysager proposer, alors que la façade arrière donnait sur les propriétés de la rue Elm devrait être traitée en respect du voisinage résidentiel.

De plus, les membres expriment des préoccupations concernant la disposition des équipements mécaniques du bâtiment. Ils soulignent que ces équipements devraient préférablement être installés sur le toit du bâtiment et qu'il faudra ajouter des dispositifs supplémentaires pour les dissimuler. Les membres rappellent aux professionnels la sensibilité des résidents du secteur à l'égard des problèmes de cohabitation et de bruit dans ce secteur où les activités commerciales et résidentielles se côtoient. La proposition des architectes n'est pas assez avancée à ce point et la localisation des équipements mécaniques n'est pas encore déterminée. Les architectes devraient prendre en compte cette préoccupation pour des plans ultérieurs plus détaillés.

Pour conclure, les membres suggèrent aux professionnels d'opter pour l'utilisation de verre transparent dans les représentations pour éviter l'effet de masse que cela crée, notamment au troisième étage où sont prévus des murs-rideaux. Ils proposent enfin au requérant d'intégrer les vitraux de l'Église anglicane dans la nouvelle proposition, de manière qu'ils soient visibles depuis l'extérieur. Ces vitraux pourraient être envisagés comme des éléments décoratifs illuminés le soir.

Les demandes de dérogations ne font l'objet d'aucun commentaire.



## 5. Résultat du sondage web

- 5.1 PIIA - 255, rue Lespérance – Transformation de la façade

### Requérant

Madame Caroline Beauregard, propriétaire

### Mise en contexte

Le projet vise à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment jumelé construit en 1947 en remplaçant les portes et les fenêtres. Le modèle et les dimensions des ouvertures seront conservés, mais les carreaux seront retirés. De plus, la requérante souhaite changer la couleur des ouvertures pour qu'elles soient en blanc.

La porte d'entrée du bâtiment sera également remplacée par un modèle différent, tandis que les portes des balcons de l'étage seront modifiées pour des portes patio de couleur blanche.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Cependant, le service est d'avis que la proposition concernant les portes patio menant aux balcons de l'étage présente une esthétique qui ne s'harmonise pas avec le style architectural de la résidence. Cette position est soutenue en se référant à l'article 3.8 b) v) du règlement 2234 sur les PIIA, qui stipule que **la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;**

De plus, le service estime que les ouvertures devraient conserver une palette de couleurs monochromes dans des teintes de beige, afin de correspondre à l'apparence actuelle.

### Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 255, rue Lespérance, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (0)
- b) Favorable au projet selon les recommandations du service de l'urbanisme (2)
- c) Défavorable au projet (2)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Suite aux discussions, les membres sont du même avis que le service concernant les portes patio. Ils estiment que des portes françaises seraient plus adaptées au style de construction et à l'environnement de la résidence. De plus, ils jugent qu'il serait plus cohérent que la couleur des ouvertures soit assortie à celle de la maison jumelée, et ils suggèrent au demandeur d'opter pour une teinte monochrome dans les tons de beige. Plus précisément, ils recommandent la couleur #508 - *Sable* de la compagnie *Gentek*.

Enfin, les membres estiment que la proposition pour le modèle de la porte d'entrée ne correspond pas au caractère plutôt classique du bâtiment existant. En effet, ils préconisent que la porte se rapproche davantage du modèle de porte de la maison jumelée voisine.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- La couleur des ouvertures est #508- Sable;
- Le retrait de la proposition de portes patio à l'étage;
- La porte d'entrée comporte une ouverture centrale, comme le voisin immédiat.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023

• **5.2 PIIA - 389, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Louise Pharand, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet a pour objectif le remplacement complet des soffites, fascias et des gouttières blanches pour la couleur gris-beige, telle que le pignon existant de la résidence.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants**

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 389, rue Saint-Thomas, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (7)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023

• **5.3 PIIA - 355, avenue Edison – Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Stavros Evangelou, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise le remplacement de la porte d'entrée principale actuellement blanche pour une porte noire complètement vitrée.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants**

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 355, avenue Edison, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (6)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**



• **5.4 PIIA – 817, rue Boissy – Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Emmanuelle Thibault, Architecte

**Mise en contexte**

La demande vise la modification du PIIA ayant fait l'objet des résolutions r2022-12-402 et r2023-06-219.

Le projet consiste en la modification des fenêtres de l'étage pour qu'elles aient désormais deux (2) sections plutôt que trois (3) sections.

De plus, une modification est demandée pour la porte d'entrée, qui serait désormais dotée de deux impostes latérales.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants**

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 817, rue Boissy, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Suite aux discussions tenues, les membres ont eu des réponses à leurs questionnements. Les membres sont en accord avec la proposition malgré le manque d'alignement entre les fenêtres du rez-de-chaussée et celles de l'étage.

De plus, ils trouvent dommage que les volets ne soient pas inclus dans la proposition. Ils considèrent que les volets ajoutent un caractère à cette résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



- **5.5 PIIA – 540, avenue Victoria – Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Audrey Martineau-Dumas, représentante du commerce

**Mise en contexte**

Le projet vise la réfection de la façade en bois du commerce situé au 540, avenue Victoria. Présentement de couleur verte, la requérante propose de peindre le revêtement de bois de couleur jaune.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Par ailleurs, le service est d'avis que la façade du commerce bénéficierait du retrait de l'auvent du commerce.

**Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants**

Question 5 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 540, avenue Victoria, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Favorable au projet selon les recommandations du service de l'urbanisme (0)
- c) Défavorable au projet (0)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (5)

Suite aux discussions tenues, les membres présentent une alternative à la proposition du requérant. Ils estiment que le commerce en question fait partie d'un ensemble avec le commerce voisin situé dans le même bâtiment et, par conséquent, suggèrent que l'encadrement soit de couleur verte, en harmonie avec le voisin, tandis que le volume en retrait pourrait être de couleur jaune, comme initialement proposé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- Le cadrage de couleur vert comme le voisin est repeint à l'identique et la section de la façade qui est en retrait est de couleur jaune;
- L'auvent en façade avant est retiré.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**



## 6. PIIA – 171, avenue Irvine – Construction neuve

### Requérants

Monsieur Stéphane Bergevin, propriétaire

### Mise en contexte

Suivant la dernière présentation au CCU, le requérant a sollicité l'aide d'un architecte pour faire progresser son dossier.

Le projet en question implique la démolition d'un bâtiment existant, jugé insalubre, suivi de la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages. La proposition de démolition a reçu l'approbation du comité de démolition lors de la séance qui s'est tenue en janvier 2023.

Le comité de démolition a établi certaines conditions pour la nouvelle construction, soit :

- Aucun arbre ne sera abattu et une proposition d'aménagement extérieur devra être acceptée par le conseil;
- Advenant l'ajout d'un garage à la proposition, celui-ci devra être en recul de la façade avant du bâtiment;
- Le niveau du rez-de-chaussée devra respecter le niveau du rez-de-chaussée des voisins immédiats;
- La façade avant devra être revêtue en totalité de maçonnerie;
- La hauteur maximale du futur bâtiment ne devra pas dépasser la hauteur des bâtiments voisins.

Le requérant propose donc un projet en conformité avec ces critères. Il envisage la construction d'une maison de deux étages, comprenant un garage en retrait de la façade principale. De plus, il souhaite l'installation d'une toiture à quatre versants et d'une marquise à toit plat.

Le niveau du rez-de-chaussée de la résidence est aligné au même niveau que celui des voisins immédiats, tandis que la hauteur envisagée pour le nouveau bâtiment est conforme à celle du 145, Irvine. Ce dernier a été fréquemment mentionné comme un modèle de référence par les membres du CCU lors de la conception du projet.

La façade avant de la résidence sera en briques rouges de marque *Brampton*, modèle *Gibson*. Quant aux autres façades, le requérant propose d'utiliser la même maçonnerie rouge que sur la façade avant, en plus d'ajouter une maçonnerie de marque *Belden*, de couleur *Black Diamond*, ainsi qu'un revêtement d'aluminium de modèle *Tiago*, de couleur noire.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le service dénote une nette amélioration dans la proposition grâce à l'intervention de l'architecte. Un souci du détail beaucoup plus marqué est observable dans la nouvelle présentation. Le service estime que le requérant a bien saisi les intentions du comité et que le projet présenté est en accord avec les commentaires émis par le CCU.

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres saluent les ajustements apportés par le requérant dans la nouvelle proposition. Ils estiment que la participation de l'architecte à ce dossier permet d'ajouter la qualité de détails recherchée par le CCU.

Les membres se questionnent sur la nécessité d'ajouter un garde-corps au perron avant. Advenant le cas, ils expriment qu'il serait regrettable qu'un garde-corps en verre y soit installé. Pour sa part, le service avance que la hauteur libre proposée est règlementaire au *Code National du Bâtiment*, évitant ainsi l'ajout d'un garde-corps sur l'ensemble du perron.

Finalement, le format de la marquise et la hauteur de la fenêtre centrale à l'étage du bâtiment génèrent quelques discussions. Toutefois, tous les membres s'accordent pour dire que le projet dans son ensemble est une réussite et qu'il s'intègre harmonieusement à son environnement.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 7. PIIA – 109, avenue Logan – Transformation de la façade

### Requérants

Madame Sophie Bessette et Monsieur Gabriel Pontbriand, propriétaires

### Mise en contexte

Le projet a pour objectif de changer la couleur du revêtement léger de la résidence. Les requérants envisagent de peindre le revêtement en vinyle en couleur *Graphite*. De plus, ils souhaitent également appliquer la couleur *Graphite* sur les soffites, les fascias et les gouttières.

Enfin, les requérants envisagent de décaper la peinture de la porte d'entrée existante pour la laisser en bois vernis.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Cependant, le service considère qu'il serait préférable que le revêtement léger conserve une couleur privilégiant des teintes de beige ou de taupe, afin de maintenir la cohérence avec l'apparence actuelle du bâtiment. Le service estime que l'utilisation de couleurs sombres alourdit l'aspect global du bâtiment et rend moins visibles ses caractéristiques architecturales distinctives.

La proposition contrevient ainsi au règlement sur les PIIA :

*3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment ; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :*

*i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés ;*

Néanmoins, le service est d'avis que la proposition pour la porte d'entrée ajouterait un beau cachet à la résidence.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU appuient les commentaires émis par le service de l'urbanisme concernant la nouvelle couleur de revêtement proposé. Ils soulignent que la volumétrie caractéristique de la résidence se dissimule sous la nouvelle teinte foncée proposée. Les membres considèrent que le revêtement léger devrait être conservé dans sa couleur actuelle, ou bien d'opter pour la couleur #508-sable de la compagnie Gentek, comme recommandé dans le guide architectural de la municipalité.

De plus, ils ajoutent que le jeu de moulures autour de la porte d'entrée ainsi que la porte de garage devraient aussi être de la même couleur que le revêtement léger.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 8. PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade

### Requérants

Madame Rosalie Champagne, propriétaire

### Mise en contexte

Le projet consiste à refaire la toiture en bardeaux d'asphalte existants de couleur brunâtre, pour du bardeau d'asphalte de couleur *Noir Granite*.

De plus, le requérant envisage de peindre en noir les gouttières et les soffites, ainsi que les fenêtres à l'avant, sur les côtés et à l'arrière de la maison.

Enfin, le requérant souhaite également peindre la porte d'entrée et ses impostes en noir.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres expriment des réserves concernant la proposition. Certains estiment qu'une modification de la couleur des éléments de façade en noir pourrait apporter une touche de modernité à la façade tout en restant cohérente avec l'époque de construction de la résidence.

Cependant, un membre fait remarquer que la grande majorité des résidences de la rue arborent des éléments architecturaux de couleur blanche. À la suite de cet ajout d'information, la majorité des membres estime qu'il serait préférable de maintenir les éléments de couleur blanche.

Conformément à l'article 3.8 b) iv) du règlement 2234, *seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité.*

En conclusion, en prenant en compte ces considérations, les membres sont d'avis que seule la toiture peut être de couleur noire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le projet ne vise que le changement de couleur du revêtement de toiture pour un revêtement noir.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023

**9. PIIA – 14, avenue Lorne – Transformation de la façade**

**Requérants**

Monsieur Charles Vallerand, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet comprend la rénovation du toit, qui est actuellement couvert de bardeaux d'asphalte rouges, en les remplaçant par des bardeaux d'asphalte noirs. En outre, le requérant envisage de remplacer les fenêtres actuellement blanches de la résidence par des fenêtres de couleur noire.

Enfin, le requérant prévoit également le remplacement de la porte d'entrée de la résidence, ainsi que la peinture de la porte de garage en noir.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 10. PIIA – 935, rue Boissy –Transformation de la façade

### Requérants

Monsieur Vincent Rutt, propriétaire

### Mise en contexte

Le projet a pour objectif de remplacer la porte d'entrée principale actuellement vitrée, ainsi que ses impostes latérales carrelées. Le requérant propose l'installation d'une nouvelle porte vitrée accompagnée de nouvelles impostes également entièrement vitrées et de couleur noire.

De plus, le requérant souhaite remplacer les fenêtres de la façade avant par des fenêtres à guilottes sans carrelage. La bay-window à caisson sera remplacée par une nouvelle fenêtre plate. Cette nouvelle fenêtre comportera un grand panneau central fixe encadrée de deux fenêtres à guilottes de chaque côté. Le changement de modèle de fenêtre est envisagé en raison de problèmes structuraux liés à la bay-window.

Toutes les nouvelles fenêtres seront de couleur blanche, en harmonie avec les autres fenêtres de la résidence.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Toutefois, le service est d'avis que la porte d'entrée devrait être de couleur blanche, au même titre que l'ensemble des ouvertures.

### Commentaires et recommandations du CCU

D'abord, certains membres estiment que la "bay-window" devrait être préservée à l'identique, car elle représente un élément distinctif de la résidence. Cependant, la majorité considère que la nouvelle fenêtre proposée pour le salon, inspirée de l'école de Chicago, reste en accord avec l'époque de construction de la maison.

De plus, les membres jugent que la proposition de porte d'entrée est trop contemporaine par rapport au style de la résidence. Dans la mesure du possible, ils recommandent au requérant de conserver la porte existante ou de proposer un modèle similaire à celle-ci. Les membres du CCU appuient leur recommandation sur l'article 3.8 b) v) du règlement 2234 sur les PIIA, qui stipule que *les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;*

Enfin, tous s'accordent à dire que les ouvertures devraient toutes être de couleur blanche pour créer une uniformité et que les volets des fenêtres de la section de gauche devraient être retirés afin de s'harmoniser avec la grande fenêtre du salon.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

- Conserver la porte de garage de couleur blanche ;
- Conserver la porte d'entrée existante ou proposer un modèle similaire à l'existante ;
- Retirer volets.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023

## 11. PIIA – 38, avenue Green – Affichage

### Requérants

Madame Catherine Denault, représentante du commerce

### Mise en contexte

Le projet a pour objet le remplacement de l'enseigne du 38, avenue Green suite au changement de locataire et de place d'affaires.

La requérante propose une nouvelle affiche installée en saillie perpendiculaire à la façade.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU ont eu accès au logo qui avait été précédemment soumis au service de l'urbanisme, et ils ont exprimé une préférence pour la simplicité et la curiosité qu'elle suscitait. Cependant, ils sont également en accord avec la nouvelle affiche qui a été présentée.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023

**12. PIIA – 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage**

**Requérants**

Madame Diane Lamer, professionnelle

**Mise en contexte**

Le projet consiste au remplacement des affichages du *Dollarama* situé au *Carré Saint-Lambert*.

Les lettres *Dollarama* de type *Channel* montées sur des panneaux ACM de couleur verte sur la devanture du magasin sont proposées en remplacement de l'enseigne existante.

La requérante demande aussi l'ajout de deux (2) faces en acrylique avec le lettrage *Dollarama*, au couleur du commerce, sur l'affiche communautaire existante.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Pour l'enseigne attachée au bâtiment, seules les lettres sont rétroéclairées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



### **13. Avis préliminaire – PIIA — 143, avenue Prince-Arthur – Agrandissement et transformation de la façade**

#### **Requérants**

Monsieur Michael Mclean, Architecte

#### **Mise en contexte**

Le projet vise l'agrandissement de l'annexe située dans la cour arrière secondaire. L'agrandissement est conçu de manière à minimiser sa visibilité depuis la rue tout en permettant de rectifier la toiture de l'annexe existante et de dissimuler la nouvelle toiture avec la toiture de la véranda en façade avant.

Considérant que le bâtiment présente un intérêt architectural et est répertorié dans l'inventaire patrimonial de la Ville, le requérant a choisi de solliciter un avis préliminaire du CCU avant de poursuivre plus avant dans son travail.

#### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Le service est d'avis que la proposition est respectueuse avec le bâtiment d'intérêt existant, d'autant plus que cette dernière est peu perceptible depuis la rue, et que la nouvelle toiture s'harmonise discrètement avec celle de la véranda existante.

#### **Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU s'accordent sur le fait que la résidence existante présente une grande beauté et qu'il est essentiel d'accorder une attention particulière à la proposition.

Ils estiment que l'agrandissement devrait maintenir le langage architectural existant et adopter une approche moins contemporaine sur le plan architectural. Ils considèrent que la proposition contemporaine avec de grandes baies vitrées crée une opposition visuelle avec le bâtiment existant.

Cependant, ils reconnaissent que la nouvelle forme de toiture proposée s'intègre mieux avec la toiture de la véranda existante.

Enfin, ils sont d'avis que le treillis du balcon donnant sur l'avenue Prince-Arthur devrait être conservé, car dans les représentations, il semble avoir été retiré.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023

**14. Avis préliminaire– PIIA — 471, avenue Sanford – Agrandissement et transformation de la façade**

**Requérants**

Madame Fanny Fournier-Ross et Monsieur Frédérick Léveillé, propriétaires

**Mise en contexte**

Le projet consiste à l'ajout d'un vestibule, d'un étage et l'aménagement des combles de la nouvelle toiture.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU apprécient le début de la proposition et reconnaissent les efforts du requérant pour s'inspirer de la typologie du territoire.

Cependant, ils se questionnent quant à l'ajout d'un vestibule à la proposition. Ils ajoutent qu'il est important de conserver la lecture du bâtiment d'origine dans la nouvelle proposition. Ils ne rejettent pas l'idée d'ajouter un portique, mais ils souhaitent obtenir davantage de détails à travers les dessins pour pouvoir la considérer. À leur avis, la représentation en plan ne permet pas de percevoir la profondeur des volumes.

Par conséquent, ils rappellent l'importance de fournir des perspectives 3D réalistes. De plus, pour mieux comprendre comment la proposition s'intègre dans son environnement, les membres recommandent de produire une illustration montrant comment les hauteurs des bâtiments voisins s'articulent avec le projet.

En conclusion, les membres estiment que la suggestion de la bande noire sur le pignon de la façade avant ne devrait pas être réalisée en métal, et ils pensent qu'il serait plus à propos que cette composante soit en maçonnerie.



## 15. Avis préliminaire — PIIA — 861, avenue Victoria – Agrandissement et Transformation de façade

### Requérants

Mme Véronique Tremblay, designer

### Mise en contexte

À la suite de la présentation antérieure au Comité consultatif d'urbanisme, le requérant propose des ajustements rapides en réponse aux commentaires reçus.

Le projet prévoit un agrandissement de deux étages qui s'étend vers la gauche, en direction de l'avenue Victoria, ainsi qu'à l'arrière du bâtiment. De plus, le requérant souhaite ajouter un volume d'un étage du côté droit pour créer une entrée séparée vers le sous-sol de la résidence. Cette maison, inspirée de l'architecture victorienne, est située à l'intersection des avenues Victoria et Stanley.

L'agrandissement du côté gauche présente un toit à deux versants avec une pente similaire à celle du toit existant sur la section à deux étages. De plus, le requérant propose l'ajout d'un œil-de-bœuf au deuxième étage de l'agrandissement, rappelant ainsi un élément déjà présent sur le bâtiment.

Le requérant propose de préserver et reproduire certaines caractéristiques distinctives de la résidence, notamment en utilisant de la maçonnerie uniquement au niveau du rez-de-chaussée et en harmonisant les pentes de toit avec celles du bâtiment existant. De plus, il prévoit de reproduire plusieurs éléments décoratifs du bâtiment existant, tels que l'utilisation de la même maçonnerie, la reproduction de la moulure blanche entre les différents niveaux, l'installation de fenêtres de style similaire à existant, ainsi que la création de linteaux de maçonnerie courbés au-dessus des nouvelles ouvertures.

Malgré les recommandations du CCU concernant la complexité des formes et des volumes proposés par le demandeur, ce dernier souhaite néanmoins maintenir l'ajout d'un volume à un seul étage avec un toit plat, dans le but de créer une terrasse en prolongement du deuxième étage de l'agrandissement.

Quant au volume du côté droit, le requérant envisage un agrandissement d'un seul étage avec une toiture inclinée de même pente que la toiture existante. Un œil-de-bœuf est également prévu pour évoquer un rappel avec la fenêtre adjacente à la porte d'entrée principale. L'accès au sous-sol se fera par la façade latérale.

Étant donné que la porte existante n'est pas d'origine, le demandeur propose de la remplacer par un modèle typique des maisons victorienne de Saint-Lambert. Il prévoit une porte en chêne massif, avec un encadrement et une imposte arrondie.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité saluent la réactivité des requérants et reconnaissent leurs efforts pour intégrer l'agrandissement au contexte existant. Cependant, ils persistent à souligner la complexité de la proposition en termes de volumétrie. Ils comprennent la particularité du terrain et la volonté du requérant d'utiliser pleinement les marges constructibles, mais ils estiment que cette optimisation génère une volumétrie trop complexe. De plus, ils recommandent au requérant de renoncer au balcon situé à l'étage donnant sur l'avenue Victoria puisque selon eux, la proposition contrevient à



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023

plusieurs objectifs et critères applicables du règlement sur les PIIA :

- 3.8 a) v) *les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;*

Par ailleurs, les membres estiment que le requérant pousse trop loin le pastiche du style victorien. Ils jugent excessif l'ajout de deux nouveaux œils-de-bœuf. Selon eux, la répétition de ces éléments n'est pas appropriée.

- 3.5 a) i) *tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti;*

- 3.8 a) iv) *l'utilisation de l'ornement doit viser la mise en valeur des composantes structurales du bâtiment;*

Ils conseillent au professionnel responsable du dossier de mener des recherches complémentaires sur les bâtiments victoriens présents sur le territoire de Saint-Lambert, dans le but d'améliorer le projet.

- 3.8 b) ii) *les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;*



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**16. Divers**

**16.1 242, avenue Stanley**

L'un des membres signale que le projet qui avait précédemment reçu l'approbation du CCU et du conseil municipal semble avoir procédé à une démolition du bâtiment sans obtenir l'autorisation préalable du service de l'urbanisme ou du comité de démolition.

Le service de l'urbanisme prendra des mesures pour éclaircir la situation.

**16.2 418, rue Alexandra**

Un des membres met en évidence que le choix de maçonnerie et le revêtement léger utilisés dans le projet situé au 418 rue Alexandra ne semblent pas être conformes au PIIA approuvé.

Après avoir effectué des vérifications, le service confirme que le projet est en accord avec le PIIA approuvé.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**17. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Stéphanie Verreault que la séance soit levée à 22h27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Stéphanie Verreault**  
Présidente

---

**Anik Fortin**  
Secrétaire



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2023 À 19 H, AU 6, AVE. DESAULNIERS.

#### MEMBRES PRÉSENTS

M. Pierre-François Chapleau (visioconférence)  
M. Luc Côté  
M<sup>me</sup> Ariane Mercier  
M<sup>me</sup> Tiam Sharifi  
M. Paul Guenther  
M<sup>me</sup> Stéphanie Verreault, élue  
M<sup>me</sup> Pascale Mongrain, Mairesse (remplacement)

#### MEMBRE ABSENT

M<sup>me</sup> Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue

#### ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M<sup>me</sup> Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme  
M Étienne Jacob, conseiller en urbanisme

---

### 1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h13, sous la présidence de Madame Stéphanie Verreault.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Tiam Sharifi et appuyé par Monsieur Paul Guenther et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par le déplacement des points 7 et 8 aux points 14 et 15. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2023
4. Résultat du sondage web
  - 4.1 PIIA – 120, avenue de Bedford – Transformation de la façade
  - 4.2 PIIA - 232, avenue de Putney – Transformation de la façade
  - 4.3 PIIA – 15-17, rue Upper Edison – Agrandissement / Transformation de la façade
  - 4.4 PIIA – 276, avenue Alexandra – Transformation de la façade
5. PIIA – 345, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade
6. PIIA – 345, boulevard Desaulniers – Dérogation mineure
7. PIIA – 471, avenue de Sanford – Agrandissement et transformation de la façade



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

8. PIIA – 861, avenue Victoria –  
Transformation de la façade
  9. PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade
  10. PIIA – 17, avenue d'Anjou – Agrandissement et transformation de la façade
  11. PIIA – 342-344, avenue Notre-Dame – Transformation de la façade
  12. PIIA – 52, boulevard de Montrose – Transformation de la façade
  13. Avis préliminaire – PIIA – 471, rue Green – Agrandissement
  14. PIIA – 263, rue Elm – Nouvelle construction
  15. Dérogation mineure – 263, rue Elm – Nouvelle construction
- Divers
16. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2023**

Il est proposé par Madame Arianne Mercier et appuyé par Madame Tiam Sharifi et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2023 tel que déposé.



#### 4. Résultat du sondage web

- 4.1 PIIA – 120, avenue de Bedford – Transformation de la façade

##### Requérant

Madame Mylène Carreau, propriétaire

##### Mise en contexte

Le projet vise le remplacement de la porte d'entrée principale en acier blanc par un nouveau modèle de porte en acier blanc avec une fenestration 3/4. Ainsi que le remplacement des moulures existantes en aluminium blanc pour des moulures en polyuréthane de haute densité de couleur blanche et des impostes latérales avec meneaux d'une hauteur de 12".

##### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

##### Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 120, avenue de Bedford, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Suite aux discussions séance tenante, les membres reconnaissent le cheminement du projet et apprécient les modifications apportées suite aux recommandations émises lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mois de septembre.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- La nouvelle porte d'entrée doit avoir une fenestration dans la demi supérieure de celle-ci et la fenêtre ne doit pas être avoir de meneau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

• **4.2 PIIA - 232, avenue de Putney – Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Ugo Cloutier, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise l'agrandissement de l'ouverture et le remplacement de la fenêtre en baie en façade avant secondaire par une fenêtre à battant, 3 sections de couleur blanche.

Le requérant souhaite que la fenêtre proposée s'harmonise avec les nouvelles fenêtres qui ont été approuvées par la résolution r2023-11-379, qui seront installées en façade avant.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 232, avenue de Putney, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres présents recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



• **4.3 PIIA – 15-17, rue Upper Edison – Agrandissement / Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Romy Brosseau, La shed architecture

**Mise en contexte**

Le projet consiste principalement à des travaux de restaurations et d'embellissements des éléments d'origines de la résidence. Le requérant propose un agrandissement en cour arrière et latérale gauche.

La demande est faite en lien avec la transformation du bâtiment jumelé en un bâtiment unifamilial.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 15-17, rue Upper Edison, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Suite aux discussions, les membres du CCU expriment leur appréciation pour le travail de recherche accompli par l'architecte. Ils estiment que la grande majorité des modifications s'inscrivent dans la lignée du style d'origine de la résidence.

Les membres sont d'avis que les précisions apportées par l'architecte répondent bien aux préoccupations émises par les membres lors de la première présentation le 11 octobre 2023.

Les membres du CCU reconnaissent la qualité supérieure de ce projet et mentionnent que ce dernier devrait être identifié comme projets coup de cœur.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



- **4.4 PIIA – 276, avenue Alexandra – Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Christophe Tardif, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise le changement de la porte d'entrée actuelle pour un nouveau modèle de porte et son cadrage de couleur noire, ainsi que le changement des gouttières et des fascias de couleur blanche à noire. Le requérant souhaite également peindre le "triangle" au-dessus de l'avant, les colonnes et les soffites de l'avant-toit de couleur blanche à noire.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 276, avenue Alexandra, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Séance tenante, un membre retire sa position favorable à l'égard du projet proposé.

Les membres expriment leurs réserves concernant la proposition. Certains d'entre eux se questionnent sur l'apparence de la maison si tous les éléments passaient de la couleur blanche à noire.

Certains membres soulignent que la grande majorité des résidences de la rue arborent des éléments architecturaux de couleur blanche. La majorité des membres estime qu'il serait préférable de maintenir les éléments de couleur blanche.

Conformément à l'article 3.8 b) iv) du règlement 2234, seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants ; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité.

En conclusion, les membres sont d'avis que seule la porte d'entrée peut être de couleur noire afin de s'agencer aux fenêtres qui sont actuellement de couleur noire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le projet ne vise que le changement de modèle de la porte d'entrée et son cadrage de couleur noire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**5. PIIA – 345, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Émilie St-Martin, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise l'ajout d'écran visuel en bois afin de dissimuler la bonbonne de propane situé en cour avant secondaire.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Un membre se questionne et demande au service de valider que l'installation est conforme avec les normes de sécurité incendie.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 6. PIIA – 345, boulevard Desaulniers – Dérogation mineure

### Requérant

Madame Émilie St-Martin, propriétaire

### Mise en contexte

Dérogation mineure afin d'autoriser une bonbonne de propane en cours avant secondaire. La disposition visée par la dérogation mineure se trouve à l'article 5.6 du *Règlement de zonage 2008-43* qui précise les aménagements et l'utilisation des cours autorisés dans les zones résidentielles. Selon l'alinéa a) de cet article, une bonbonne de gaz n'est pas autorisée en cour avant ou en cour avant-secondaire.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

La recevabilité d'une demande de dérogation mineure est étudiée par le service en regard des critères d'évaluation suivants :

- 1° La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2° L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;
- 3° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8° Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;
- 9° La dérogation a un caractère mineur.

Considérant que la demande vise à corriger une situation existante et que la relocalisation de la bonbonne causerait des frais supplémentaires pour les propriétaires alors qu'ils ont reçu un avis de conformité de la part du service UPI en 2021 et qu'ils ont déjà investi sur des mesures permettant de limiter considérablement l'impact visuel en ajoutant un écran visuel s'agençant avec la clôture. Considérant que les critères d'évaluations d'une dérogation mineure sont respectés, le service de l'urbanisme, permis et inspection est d'avis que la demande est recevable.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**7. PIIA – 471, avenue de Sanford – Agrandissement et transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Fanny Fournier-Ross et Frédéric Léveillé, propriétaires

**Mise en contexte**

Le projet d'agrandissement a été présenté en avis préliminaire lors du CCU du mois de septembre 2023. Dans son ensemble, le projet a obtenu des commentaires favorables, bien que certains éléments étaient à retravailler.

Le projet d'agrandissement et de transformation consiste à l'ajout d'un étage complet et vise à moderniser l'apparence de la maison tout en conservant plusieurs caractéristiques architecturales de la résidence.

Par ailleurs, le projet vise également le remplacement des modèles de la porte d'entrée et des fenêtres de couleur noire.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU apprécient la nouvelle proposition et reconnaissent les efforts du requérant pour les modifications apportées au projet à l'égard des commentaires à la suite de l'avis préliminaire.

Les membres expriment leur inquiétude concernant le côté gauche des bas de pente des toitures les 2 toitures, notamment pour l'installation du revêtement léger dans cette portion de la façade. Certains d'entre eux émettent aussi des commentaires sur la dimension de la fenêtre de droite du 2<sup>e</sup> étage qui leur semble trop grande en proportion avec la dimension du pignon.

En conclusion, les membres estiment que la proposition plus contemporaine s'intégrant harmonieusement avec la typologie du territoire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 8. PIIA – 861, avenue Victoria – Transformation de la façade

### Requérant

L'Établi, architecture & design

### Mise en contexte

Le projet d'agrandissement de la résidence du 861, avenue Victoria a été présenté lors du CCU du mois de septembre 2023. La première version du projet a reçu un avis défavorable, notamment sur la volumétrie, les ouvertures et les détails architecturaux.

Le projet vise l'agrandissement en projection latérale gauche (avant secondaire) sur 2 étages avec sous-sol et ajout d'un balcon à l'étage donnant sur l'avenue Victoria, l'ajout d'un vestibule en façade latérale droite et d'une terrasse avec un avant-toit en cours arrière.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU reconnaissent la qualité supérieure de ce projet et mentionnent que ce dernier se taille une place parmi les projets coup de cœur.

Les membres constatent une amélioration significative la proposition depuis la dernière présentation. Ils trouvent que la nouvelle volumétrie proposée est cohérente avec la volumétrie existante.

Toutefois, certains membres du CCU sont d'avis que la toiture de l'agrandissement latérale droite (nouveau vestibule de l'entrée au sous-sol) devrait venir rejoindre la ligne de brique à l'étage, tandis que d'autres considèrent que ce geste donnerait à ce volume trop d'importance alors qu'il s'agit d'un accès de service.

En conclusion, les membres sont d'accord pour dire que la proposition est cohérente et qu'elle s'inscrit en respect du style d'origine de la résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- La taille des fenêtres de l'agrandissement doit avoir les dimensions présentées sur les élévations 2D et non tel qu'illustré sur rendue 3D, soit en respect des dimensions précisées à la page 5 des plans d'architecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 9. PIIA – 332, avenue du Régent – Transformation de la façade

### Requérant

Madame Rosalie Champagne, propriétaire

### Mise en contexte

Le projet de transformation de façade du 332, avenue du régent a été présenté lors du CCU du mois de septembre 2023. Le CCU a émis des recommandations défavorables à l'égard de ce projet à l'exception de la modification du changement de la couleur du revêtement de toiture.

Le requérant propose le changement de couleur de la porte d'entrée, des fenêtres, des fascias et des gouttières de couleur blanche à noire.

À la suite de la réception des recommandations du CCU du mois de septembre, la requérante a procédé à l'exécution de la majorité des travaux sans permis. Les fenêtres, les gouttières et les fascias ont été remplacés. Seule la porte d'entrée n'a pas été changée.

Un dossier d'infraction est présentement en cours pour les travaux effectués sans permis.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

### Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres estiment qu'une modification de la couleur des éléments de façade en noir pourrait apporter une touche de modernité à la façade tout en restant cohérente avec l'époque de construction de la résidence. Toutefois, la majorité des membres maintiennent leur position concernant le projet et expriment des réserves concernant la proposition.

Malgré la démonstration faite par la requérante, les membres font remarquer que la grande majorité des résidences de la rue arborent des éléments architecturaux de couleur blanche. Ils rappellent que le CCU n'est pas lié aux décisions des CCU précédents. Ils soulignent aussi que les exemples présentés par la requérante sont des résidences où la proportion du revêtement de brique domine celle des revêtements légers et éléments architecturaux de couleur noire, tandis que dans le cas à l'étude, le noir est définitivement plus présent que le revêtement de brique. Par ailleurs, plusieurs des exemples cités par la requérante n'ont pas fait l'objet de PIIA bien que des permis aient été délivrés pour l'exécution des travaux. Rappelons qu'à une certaine époque l'assujettissement des projets au règlement sur les PIIA était laissé au jugement des inspecteurs responsables des dossiers. À la suite de cet ajout d'information, la majorité des membres estime qu'il serait préférable de maintenir les éléments de couleur blanche afin de respecter les critères suivants du règlement 2234:

Art. 3.8 a) i)

*les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;*



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Art. 3.8 b) iv)

*Seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants ; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité.*

En conclusion, en prenant en compte ces considérations, les membres sont d'avis que seule la toiture peut être de couleur noire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le projet ne vise que le changement de couleur du revêtement de toiture pour un revêtement noir.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



## 10. PIIA – 17, avenue d'Anjou – Agrandissement et transformation de la façade

### Requérants

État Architectes

### Mise en contexte

Le projet vise à ajouter un étage sur une partie de la maison et le retrait des volets de fenêtres qui ne sont pas d'origine.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU expriment leur appréciation pour le travail de recherche accompli par l'architecte. Ils se réjouissent de la proposition présentée et estiment que la proposition vient améliorer l'architecture du bâtiment et souligne qu'il est très rare de voir une telle intervention d'ajout d'étage si bien réussi.

Les membres soulignent que le projet est un bon exemple d'intégration, par sa simplicité et l'harmonisation avec les éléments architecturaux du bâtiment existant.

Les membres du CCU reconnaissent la qualité supérieure de ce projet et mentionnent que ce dernier s'ajoute à la liste des projets coup de cœur.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 11. PIIA – 342-344, avenue Notre-Dame – Transformation de la façade

### Requérant

Monsieur Ronald Blain, propriétaire

### Mise en contexte

Le projet de transformation de la résidence du 342-344, avenue Notre-Dame a été présenté lors du CCU du mois de juin 2023. La première version du projet a reçu un avis défavorable, concernant le type de revêtement extérieur proposé.

Le projet vise le remplacement du revêtement extérieur en aluminium blanc de l'agrandissement par un lambris de bois couleur ambrée, ainsi que l'ajout de détail architectural dont des bandeaux de fenêtre, des moulures coin vertical et des avant-toits au-dessus des galeries avant.

Le demandeur souhaite également remplacer les fenêtres du solarium par des fenêtres hybrides à guillotine, de couleur noire. Il propose de remplacer les deux (2) portes d'entrée par des portes de modèle Orléans de couleur noire.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet et répond aux commentaires du CCU.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres apprécient que le demandeur souhaite apporter des améliorations esthétiques significatives à la résidence. Ils se réjouissent de voir que cette maison, située en entrée de ville et dans un environnement bâti de grande qualité, bénéficie d'une attention particulière.

Toutefois, les membres estiment que les commentaires émis lors de la première présentation au CCU n'ont pas été interprétés adéquatement. Ils sont d'avis que le premier projet déposé respectait davantage les critères d'analyse.

D'une part, ils conservent leur position concernant l'ajout d'éléments décoratifs supplémentaire, en précisant que ces éléments décoratifs doivent être plus discrets, tels que des moulures en coin verticales, des moulures autour des ouvertures des portes et fenêtres.

Les membres estiment que l'ajout des marquises et le traitement des entrées ne cadrent pas avec l'architecture du volume existant.

De plus, ils maintiennent leur position en ce qui concerne l'utilisation de revêtement de bois au lieu de l'aluminium. Toutefois, ils précisent que le revêtement de bois doit être peint et non laissé de couleur naturelle vu le contexte urbain dans lequel cette résidence se trouve. Les membres sont d'avis que la proposition d'un revêtement de bois naturel donne un effet rustique ce qui ne correspond pas à l'identité lambertoise.

Les membres mentionnent que la couleur de revêtement extérieur proposé lors de la première



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

présentation s'agençait bien avec le bâtiment d'origine en brique.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 12. PIIA – 52, boulevard de Montrose –Transformation de la façade

### Requérants

Monsieur Adam Sultan, propriétaire

### Mise en contexte

Le projet vise le remplacement du revêtement de toiture en bardeau pour un revêtement en métal de couleur anthracite et l'installation de soffite et de nouvelles gouttières de couleur noire.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) applicables au projet.

En effet, le revêtement de toiture métallique proposé par le demandeur ne correspond pas aux critères aux articles ci-bas :

*Art. 3.8 a) i les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;*

*Art. 3.8 a) ii) les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;*

*Art. 3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction.*

La tôle à baguette n'est pas un matériau typique de l'époque de construction, de plus aucune autre propriété de la rue Montrose à ce type de revêtement de toiture. Enfin, cette modification aurait un gros impact sur le paysage de la rue, car le matériau proposé a une réflectance plus importante que du bardeau d'asphalte.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis du service quant à la proposition du revêtement de toiture métallique.

Les membres sont d'avis qu'un revêtement de toiture métallique ne correspond pas au style architectural d'origine en raison de l'année de construction et du style de la résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



### 13. Avis préliminaire – PIIA – 471, rue Green – Agrandissement

#### Requérants

Commission scolaire Riverside  
Leclerc, architectes

#### Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement de l'école en projection arrière et latérale pour permettre l'ajout d'un gymnase.

L'école Reach est située dans un secteur résidentiel, sur une tête d'îlot donnant sur la rue Green et est bordé de part et d'autre par l'avenue de Sanford au nord et l'avenue de Merton à l'ouest. L'agrandissement proposé serait réalisé à l'arrière du bâtiment existant du côté de l'avenue de Sanford. Cet agrandissement prévoit l'ajout d'un volume équivalant à 2 étages.

#### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement proposé sont convenables. Ils sont conscients qu'en raison des dimensions requises pour un gymnase scolaire le volume doit avoir une forme rectangulaire de grande dimension. Cependant, ils suggèrent que le gymnase pourrait être semi-creusé afin de réduire la hauteur du volume, ce qui viendrait réduire l'impact visuel de l'agrandissement dans le secteur.

Suite aux discussions, les membres soulignent que l'architecture proposée des nouveaux volumes ne présente pas d'éléments permettant de faire un rappel avec le bâtiment existant. D'ailleurs, ils mentionnent que les 2 matériaux proposés ne s'harmonisent pas avec style du bâtiment existant.

Ils se questionnent sur la proposition des revêtements extérieurs, dont l'utilisation brique d'argile rouge proposée et se demandent s'il serait possible de reprendre une brique brun foncé similaire au bâtiment d'origine. Également, ils sont d'avis que l'usage du revêtement métallique devrait être limité au maximum.

De plus, les membres sont d'avis que la proposition actuelle présente un caractère austère pour une école primaire et qu'il serait intéressant d'ajouter des accents de couleur afin d'ajouter un caractère ludique au projet.

Certains membres expriment leur inquiétude concernant l'emplacement des équipements mécaniques, puisque ces derniers sont situés à proximité de bâtiments résidentiels. Il est important que l'enjeu de bruit dans le secteur soit pris en considération en raison de la cohabitation avec les usages résidentiels. Sans doute que l'architecte peut donner des précisions à ce sujet.

Les membres sont d'avis que la nouvelle partie du bâtiment qui permet de raccorder le nouveau gymnase et le bâtiment existant ne devrait pas être une réplique à échelle réduite du gymnase. Ce volume devrait avoir un traitement architectural plus discret et assurant une harmonisation entre l'agrandissement et l'existant.

Finalement, les membres estiment que la commission scolaire devrait faire une présentation publique du projet afin que les citoyens, dont les voisins immédiats, soient informés de ce projet en amont.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

En conclusion, les membres sont favorables au projet d'agrandissement, mais souligne l'importance de revoir les éléments mentionnés ci-haut afin d'assurer une harmonie de l'architecture existant et le respect de la typologie architecturale de la Ville.



#### **14.PIIA – 263, rue Elm – Nouvelle construction**

Madame Stéphanie Verreault se retire de la séance déclarant un conflit d'intérêts

#### **Requérant**

LSR GesDev, développeur de projets

#### **Mise en contexte**

Le projet vise la réutilisation de site du 263, avenue Elm. Sur ce site, l'on retrouve actuellement les vestiges de la première Église anglicane de la ville. Le requérant propose la démolition de ce qui reste du bâtiment, la construction d'un bâtiment commercial de 3.72 étages et un aménagement paysager grâce auquel serait perpétuée la mémoire du lieu. Cette stratégie permet de rendre accessible à tous les éléments de commémoration, alors qu'une intégration de rappel à même l'architecture limiterait l'accès aux reliques aux usagers du bâtiment.

Les architectes présentent une approche en accord avec l'environnement immédiat, reflétant l'aspect villageois qui caractérise ce secteur de Saint-Lambert.

Pour parvenir à une harmonie avec les bâtiments environnants, la volumétrie globale a été subdivisée de manière à correspondre à l'échelle des constructions voisines. Cette fragmentation du volume facilite l'intégration à l'architecture résidentielle et au tissu urbain environnant. De plus, l'utilisation de la brique rouge et l'intégration d'accents noirs s'inspirent du contexte résidentiel immédiat.

Au centre, le volume entretient un dialogue visuel avec la rue Victoria en proposant une interprétation contemporaine de divers éléments du langage architectural présent sur la rue commerciale; création d'une frise grâce à l'utilisation de briques, la mise en évidence du rez-de-chaussée commercial, la définition de l'entrée par le biais du basilaire, ainsi que l'adoption d'ouvertures inspirées du bâtiment du commerce Taylor. L'ensemble est unifié par la palette de couleurs et l'utilisation répétée du mur-rideau clair, contribuant ainsi à la cohérence architecturale du bâtiment dans son environnement.

Bien que l'aménagement paysager du site ne soit pas visé par le règlement sur les PIIA, les architectes de paysage ont été invités à présenter leur concept vu l'importance historique du lieu. Les représentants du requérant se questionnent à savoir si la liste des éléments à conserver associé au projet précédent doit être respectée à la lettre. Considérant l'effet du temps et la détérioration des éléments, de nouvelles analyses sont présentées à ce sujet.

#### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Le service propose toutefois des ajouts à la liste proposée des éléments du bâtiment néo-Tudor à intégrer dans la stratégie de commémoration, soit la brique rouge, les formes de damier et de losanges et les jeux de couleurs pale-foncé. Le service se questionne aussi sur la plus-value réelle d'un relevé 3D pour les arches, bien qu'il soit d'avis que les arches devraient être introduites à l'aménagement paysager.



## Commentaires et recommandations du CCU

Les majorités des membres du CCU se réjouissent de la nouvelle proposition et apprécient les modifications apportées au projet à l'égard des commentaires faits à la suite de l'avis préliminaire.

Au surplus, ils considèrent qu'il s'agit d'un projet exemplaire bien intégré dans son milieu, démontrant une analyse rigoureuse de l'environnement bâti du secteur.

Toutefois, les membres expriment des inquiétudes concernant la présence des équipements mécaniques sur le toit, ainsi que les écrans visuels qui les entourent. Ils se questionnent sur l'impact visuel de ces écrans visuels et la hauteur que cela va ajouter au projet. Les membres souhaiteraient avoir des rendus 3D qui montrent les équipements mécaniques et l'écran visuel afin de voir si ces derniers seraient visibles à partir du niveau de la rue. Plusieurs se questionnent si le choix de l'écran visuel et sa couleur est juste.

Certains membres s'inquiètent de l'intimité dans la cour des voisins résidentielle en raison de la fenestration aux étages sur la façade arrière. Ils recommandent qu'une fois que le projet sera construit si les fenêtres présentent un enjeu pour l'intimité des résidences voisines, l'installation de verre givré devrait être envisagée.

Certains membres n'apprécient pas la partie vitrée et surtout les verres tympan utilisés pour certaines portions du 3<sup>e</sup> étage et un membre suggère un recul de cette section vitrée du 3<sup>e</sup> étage.

Un commentaire a été émis à l'égard de l'importance de mettre la protection UV sur le vitrage extérieur (côté intérieur) de l'unité scellé pour les portions des fenestrations qui accueilleront les vitraux. Autrement les vitraux ne seraient pas protégés des rayons UV.

Les membres souhaiteraient aussi connaître la stratégie d'éclairage qui sera utilisé pour le bâtiment et pour l'aménagement paysagé.

Enfin, pour orienter l'équipe de concepteurs pour l'aménagement paysager les éléments suivants devraient participer au concept de commémoration.

Élément d'intérêt	Proposition du service UPI
Arches de bois	Réinterprétation / rappel
Assises en pierre calcaire de Saint-Marc	Réutilisation
Clocheton	À la discrétion du concepteur
Groupes de fenêtres composées de vitraux des façades latérales	Reproduction Nombre à la discrétion des concepteurs
Groupes de fenêtres composées de vitraux des façades à pignon	Préservation et reproduction / remise en état 12 vitraux en façade Lorne et Elm
Pierre angulaire et Boîte d'étain avec journaux d'époque (sous la pierre angulaire)	Porter une attention pour les retrouver en cours de démolition
Briques	Réinterprétation / rappel
Couleurs (claire vs foncé) et jeu de crépi et éléments structuraux	Réinterprétation / rappel
Damier, losanges	Réinterprétation / rappel

En conclusion, la majorité des membres sont favorables au projet.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des précisions selon les considérations mentionnées plus haut.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



## 15. Dérogation mineure – 263, rue Elm – Nouvelle construction

### Requérant

LSR GesDev, développeur de projets

### Mise en contexte

Le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment commercial de 3.72 étages. La présente demande compte 6 dérogations mineures.

Le service profite de la présente demande afin de connaître l'ouverture des membres du CCU sur de potentielles dérogations mineures concernant l'aménagement paysager de ce projet.

Les demandes de dérogation mineure sont analysées au regard des critères d'évaluation suivants :

- 1° La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2° L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;
- 3° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8° Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;
- 9° La dérogation a un caractère mineur.

### Dérogation mineure 1 et 2

La demande vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment à 2.5 mètres de la limite du terrain donnant sur l'avenue Lorne sur une longueur de 11.76 m et à 3.95 m sur une longueur de 9.15 m, ainsi que d'autoriser l'implantation de la terrasse au toit de ce bâtiment à 2,5 mètres de la limite du terrain donnant sur l'avenue Lorne, sur une longueur de 11.76 m et à 3.95 m sur une longueur de 9.15 m et de ne pas avoir de retrait de 1,5 mètre de toute limite du toit.

La dérogation mineure vise la disposition de la marge avant minimale précisée au tableau des dispositions spécifiques de la zone CB-3 de l'annexe 3 du Règlement de zonage 2008-43. Cette disposition prévoit que dans cette zone, la marge avant minimale est de 4,5 mètres.

De plus, l'article 5.10 iii) de ce même règlement prévoit que pour les bâtiments de 3 étages ou plus, est autorisé une terrasse en retrait d'au moins 1,5 m de toute limite du toit ou en respect des marges minimales de la zone.



### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Considérant l'analyse suivante, le service de l'urbanisme, permis et inspection est d'avis que la demande est recevable.

- L'autorisation respecterait les objectifs du Plan d'urbanisme.
- La réglementation contraint le promoteur à des superficies de plancher plus petites.
- La proposition permet d'avoir un stationnement et une salle à déchets intérieure. Un bâtiment avec une implantation moindre ne permettrait pas ces aménagements.
- Le local commercial au RDC aurait moins de visibilité, car il serait davantage en retrait de la rue. L'emprise de l'avenue Lorne est très large, le piéton utilisant le trottoir se trouvera très loin de la façade commerciale.
- La dérogation aurait peu d'impact sur les voisins immédiats. La proposition bien que dérogatoire permet une meilleure intégration du bâtiment en jouant avec la volumétrie. Un retrait plus généreux que la marge minimale sur la rue Elm met en valeur les bâtiments voisins et les jeux de volumes sur la rue Lorne brisent la monotonie du volume.
- Aucun impact en matière de sécurité publique, la santé publique, l'environnement ou le bien-être général.
- La marge minimale est respectée pour plus de 50% de sa profondeur (2,5 vs 4,5 m). Près de 50 % de la façade se trouve en fait à 3,95 m de la ligne de lot. Ces dérogations semblent donc mineures.

### **Commentaires et recommandations du CCU – relatif à l'architecture**

Les membres du CCU partagent l'avis du service.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation tel que déposé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Dérogation mineure 3**

La demande vise à autoriser un nouveau bâtiment ayant un nombre d'étages de 3,72. Plus précisément, autoriser que l'implantation du quatrième étage représente 72 % de l'implantation du bâtiment.

Le projet contrevient au tableau des dispositions spécifiques de la zone CB-3 de l'annexe 3 du Règlement de zonage 2008-43 qui prévoit que dans cette zone, le nombre de planchers maximal est de 3,5.

### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Considérant l'analyse suivante, le service de l'urbanisme, permis et inspection est d'avis que la demande est recevable.

- L'autorisation respecterait les objectifs du Plan d'urbanisme.
- Le requérant ne démontre pas spécifiquement le préjudice causé par le respect du nombre de planchers de 3.5. Toutefois il semble que l'aménagement intérieur permet d'accueillir l'ensemble des employés et il est probable que la superficie du 4<sup>e</sup> étage permet de respecter la trame structurale des autres étages du bâtiment.



- Aucun impact sur l'ensoleillement des propriétés résidentielles voisines. Les hauteurs et superficies de plancher supplémentaires visées par la demande n'auront pas plus d'impact sur les voisins que les paramètres prévus au zonage.
- Aucun impact en matière de sécurité publique, la santé publique, l'environnement ou le bien-être général.
- L'augmentation de la superficie du dernier étage de 0,22 (3,5 à 3.72) représente une dérogation de 6%. Par ailleurs, des mesures de mitigations sont proposées: 4e étage 100% mur rideau / parapet qui dissimule le dernier étage.

#### **Commentaires et recommandations du CCU – relatif à l'architecture**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation tel que déposé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Dérogation mineure 4**

La demande vise à autoriser un nouveau bâtiment ayant une hauteur de 14,5 mètres.

Le projet contrevient au tableau des dispositions spécifiques de la zone CB-3 de l'annexe 3 du Règlement de zonage 2008-43 prévoit que dans cette zone la hauteur maximale autorisée est de 12 mètres de hauteur.

#### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Considérant l'analyse suivante, le service de l'urbanisme, permis et inspection est d'avis que la demande est recevable.

- L'autorisation respecterait les objectifs du Plan d'urbanisme.
- Le règlement ne présente pas de cohérence entre le nombre d'étages autorisé, les usages autorisés et la hauteur maximale en mètre à respecter.
- Aucun impact sur l'ensoleillement des propriétés résidentielles voisines. Les hauteurs et superficies de plancher supplémentaires visées par la demande n'auront pas plus d'impact sur les voisins que les paramètres prévus au zonage.
- Aucun impact en matière de sécurité publique, la santé publique, l'environnement ou le bien-être général.
- L'augmentation de la hauteur en mètre de 2,5 m sera peu perceptible dans l'environnement bâti et représente une augmentation de 20.8% de la hauteur permise. Des mesures de mitigations sont proposées dont le 4<sup>e</sup> étage constitué de mur rideau et que le parapet vient dissimuler partiellement le dernier étage.

#### **Commentaires et recommandations du CCU – relatif à l'architecture**

Les membres du CCU partagent l'avis du service. Certains membres expriment une réserve quant à la hauteur du bâtiment et l'impact visuel que cela va avoir dans le secteur.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation tel que déposé.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



### **Dérogation mineure 5 et 6**

La demande vise à autoriser une allée d'accès au stationnement intérieur d'une largeur de 4 mètres, ainsi que d'autoriser que l'aire de chargement et de déchargement soit aménagée à même cet allée accès.

La dérogation mineure vise l'article 7.5 du Règlement de zonage 2008-43 qui prévoit que la largeur minimale d'une allée de stationnement intérieur est de 6 mètres.

La dérogation mineure vise l'article 7.13 a) du Règlement de zonage 2008-43 qui prévoit que tout nouveau bâtiment d'usage commercial doit être doté d'espaces pour le chargement et le déchargement en nombre suffisant pour ses besoins, de façon qu'aucune opération de chargement ou de déchargement n'ait à se faire de la rue.

### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Considérant l'analyse suivante, le service de l'urbanisme, permis et inspection est d'avis que la demande est recevable.

- L'autorisation respecterait les objectifs du Plan d'urbanisme.
- Perte de superficie de plancher constructible si la rampe à une largeur supplémentaire de 2 m et si une aire de livraison est prévue.
- Aucun impact sur le voisinage puisqu'une aire de livraison est prévue et que les activités de chargement et déchargement devront être faites hors rue.
- Une manœuvre en marche arrière des camions de livraison sera nécessaire.
- Permet de réduire la superficie minéralisée du site. De plus, l'aménagement de l'aire de chargement et de déchargement à même l'allée d'accès permettrait de réduire la superficie minéralisée du site.
- Aucun impact en matière de santé publique ou le bien-être général.
- Le stationnement ne s'adresse qu'aux occupants réguliers du bâtiment qui arriveront et partiront sensiblement aux mêmes heures. Un système de feux de circulation assurera que la voie est libre et la sécurité de l'aménagement.
- Il est possible que les occupants du bâtiment n'aient pas besoin d'une aire de livraison.

### **Commentaires et recommandations du CCU – relatif à l'architecture**

La majorité des membres du CCU partagent l'avis du service. Un membre exprime une réserve quant à la largeur de l'allée de stationnement proposé pour des enjeux technique et de sécurité.

Un membre soulève une inquiétude quant à l'aménagement d'une aire de chargement et de déchargement soit aménagée à même cette allée accès pour un enjeu de sécurité, puisque le camion devra faire une manœuvre de reculons pour sortir du site.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**Avis préliminaire dérogation mineure 1 et 2 – aménagement paysager**

La demande vise à autoriser l'aménagement d'une bande plantée de largeur variable et l'aménagement d'un muret de pierre d'une hauteur de 2 m en guise d'écran visuel.

L'article 5.1 d) du Règlement de zonage 2008-43 prévoit que sur tout terrain d'un usage commercial adjacent à un terrain résidentiel un écran visuel constitué d'une bande de 1 m plantée d'un écran opaque de conifères ou de buissons d'une hauteur minimale de 2 m doublé d'une clôture d'une hauteur minimale de 2 m doit être aménagé.

De plus, il est prévu à l'article 5,11 iv) que la hauteur d'un muret ou d'un pilastre de brique ou de pierre ne peut dépasser 90 cm centimètres.

**Commentaires et recommandations du CCU – relatif à l'aménagement paysager**

Les membres sont ouverts à explorer l'idée du muret de pierre d'une hauteur de 2 mètres, mais souhaite avoir davantage d'informations et des rendus 3D afin de visualiser le muret en question.

Certains membres expriment une réserve quant à la hauteur du muret proposé qui pourrait avoir un impact visuel imposant. Par ailleurs, certains se questionnent sur la pertinence de l'utilisation de la pierre vu que ce matériau n'est pas dominant de l'église anglicane de style néo-Tudor. D'autres membres au contraire considèrent que ce muret de pierre est approprié dans un contexte de commémoration du site à vocation religieuse, rappelant les murs des couvents.

Les membres n'ont pas objection à l'égard d'une bande plantée de largeur variable en guise d'écran visuel.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

## **16. Divers**

### **Projets coup de cœur**

Les membres ont identifié 3 projets coup de cœur au cours de cette rencontre soit ceux visant les adresses suivantes :

- 15-17 Avenue Upper-Edison
- 861 Avenue Victoria
- 17 Avenue Anjou



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**17. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Pierre-François Chapleau que la séance soit levée à 22h50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Stéphanie Verreault**  
Présidente

---

**Anik Fortin**  
Secrétaire



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 JANVIER 2024 À 19 H, AU 2035, AV. VICTORIA

**MEMBRES PRÉSENTS**

M. Pierre-François Chapleau  
M. Luc Côté  
M<sup>me</sup> Ariane Mercier  
M<sup>me</sup> Tiam Sharifi  
M. Paul Guenther (arriver à 19 :40)  
M<sup>me</sup> Stéphanie Verreault, élue (départ à 20 :22)  
M<sup>me</sup> Pascale Mongrain, Mairesse (remplacement)

**MEMBRE ABSENT**

M<sup>me</sup> Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme  
M Étienne Jacob, conseiller en urbanisme

---

**1. Ouverture de la réunion**

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h11, sous la présidence de Madame Stéphanie Verreault.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Monsieur Pierre-François Chapleau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par le retrait des points 14-15 et de remplacer les points 16 et 17 par les points 14 et 15. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023
4. Lecture et adoption du calendrier des séances du CCU 2024
5. Résultat du sondage web
  - 5.1 PIIA – 988, rue Boissy – Transformation de la façade
  - 5.2 PIIA - 307, rue Riverside – Transformation de la façade
  - 5.3 PIIA – 867, ave Oak – Agrandissement / Transformation de la façade
  - 5.4 PIIA – 14, ave Rivermere – Transformation de la façade
  - 5.5 PIIA – 592, ave Maple – Transformation de la façade
6. PIIA – 436, rue Crescent – Agrandissement et transformation de la façade



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

7. PIIA – 221, ave Rivermere – Transformation de la façade
8. PIIA – 2, boul Desaulniers – Affichage
9. PIIA – 295, ave Cleghorn – Transformation de la façade
10. PIIA – 217, ave Sanford – Transformation de la façade
11. PIIA – 323, ave Saint-Thomas – Transformation de la façade
12. PIIA – 288, ave Sanford – Agrandissement et transformation de la façade
13. PIIA – 205, Irvine –Agrandissement et transformation de la façade
14. PIIA – 263, rue Elm – Nouvelle construction
15. Dérogation mineure – 263, rue Elm – aménagement paysager
16. Divers
17. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 sera présenté pour approbation lors de la séance du 14 février 2024.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**4. Lecture et adoption du calendrier des séances du CCU 2024**

Résultat du sondage web pour l'approbation du calendrier des séances du CCU 2024.

**Réponse des membres du CCU – 8 répondants**

Question 1 : Pour le calendrier des séances du CCU de l'année 2024, êtes-vous :

- a) Favorable (7)
- b) Défavorable (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Monsieur Pierre-François Chapleau d'adopter le calendrier des séances du CCU 2024 tel que déposé.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**5. Résultat du sondage web**

- **5.1 PIIA – 988, rue Boissy – Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Diane Carr, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise le changement de la porte d'entrée par un nouveau modèle de porte à caisson verticale avec fenêtre verticale supérieure de couleur blanche tel que l'existant ainsi que le voisin jumelé. Le remplacement de la fenêtre au-dessus du balcon à l'étage est également prévu.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 588, rue Boissy, êtes-vous :

- d) Favorable au projet (4)
- e) Défavorable au projet (0)
- f) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres présents recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

• **5.2 PIIA - 307, rue Riverside – Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Marc Sylvain, représentant du propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise l'installation de rampes en aluminium noires de chaque côté de l'entrée.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet. Il est toutefois recommandé que le garde-corps soit de couleur grise pour s'agencer à la couleur des poteaux de l'auvent.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 307, rue Riverside, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Favorable selon les conditions du service de l'urbanisme (2)
- c) Défavorable au projet (0)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Séance tenante, les membres du CCU sont en accord avec la recommandation émise par le service d'urbanisme, soit que modèle de garde-corps proposé convient, mais devrait être de couleur grise comme les poteaux de l'auvent.

Les membres recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- Le garde-corps proposé en façade avant devra être de couleur grise, tel que les poteaux de l'auvent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

• **5.3 PIIA – 867, ave Oak – Agrandissement / Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Thomas Pernici, Propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet consiste à peindre l'extérieur des fenêtres, la porte d'entrée, colonnes du balcon avant, rampes d'escalier, soffites, fascias et gouttière de couleur noire. Présentement, ces éléments sont de couleur blanche.

Le projet vise également le retrait du muret de pavé devant la galerie et l'ajout d'une jupe de galerie en bois teint de couleur foncée.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet. Cette rue présente un cadre bâti hétérogène et les formes bâties sont très différentes les unes des autres et le changement de couleur proposé ne compromet pas l'harmonie du secteur.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 867, ave Oak, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Durant la séance, certains membres expriment leurs réserves concernant la proposition. Certains d'entre eux se questionnent sur l'apparence de la maison si tous les éléments passaient de la couleur blanche à noire. D'autres membres sont d'avis que la proposition s'agence bien avec le style architectural de la maison existante. La majorité des membres sont en accord avec l'analyse du service soulignant que le secteur est hétérogène et que le changement de couleur proposé ne compromet pas l'harmonie du secteur. Toutefois, les éléments de maçonnerie ne devraient pas être peints si ceux-ci ne l'ont jamais été.

Tous les membres sont en faveur du retrait du muret de pavé et l'installation d'une jupe de galerie en bois teint de couleur foncée.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la condition suivante.

- Les éléments de maçonnerie (clé de voute, allège de fenêtre et linteau) ne doivent pas être peints de couleur noire à moins que ces éléments soient déjà peints.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

- **5.4 PIIA – 14, ave Rivermere – Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Philippe Beaudoin, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise le remplacement du revêtement de la cheminée recouverte de crépi pour une brique de couleur grise.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 14, ave Rivermere, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

- **5.5 PIIA – 592, ave Maple – Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Valérie Pelletier, la brancoli design

**Mise en contexte**

Le projet vise le remplacement du matériau de la toiture de l'avant-toit de la galerie en façade avant d'un bardeau d'asphalte noir pour un revêtement métallique noir.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants**

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 592, ave Maple, êtes-vous :

- d) Favorable au projet (5)
- e) Défavorable au projet (0)
- f) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Séance tenante, certains membres soulignent leur appréciation pour le choix de revêtement métallique proposé pour l'avant-toit.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 6. PIIA – 436, rue Crescent – Agrandissement et transformation de la façade

### **Requérant**

Monsieur Luc Gélinas, Arketip Inc.

### **Mise en contexte**

Le projet vise la démolition du garage existant et un agrandissement de revêtement léger en projection arrière et en cours avant secondaire. Il s'agit d'une construction à toit plat d'un étage avec sous-sol, doté d'une galerie.

De plus, ce projet vise des modifications en façade avant, dont le changement du modèle de porte d'entrée pour une porte en cèdre avec un vitrage pleine hauteur et le changement du modèle de fenêtre à bâtant sans meneaux au rez-de-chaussée.

Finalement les modifications apportées en façade avant secondaire, sont l'ajout d'une nouvelle porte d'entrée secondaire et d'un palier métallique devant celle-ci. Le changement du modèle de fenêtre à bâtant sans meneaux au rez-de-chaussée, ainsi que l'ajout d'une nouvelle ouverture à l'étage.

### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet n'est pas conforme à la plusieurs des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet. La proposition d'agrandissement avec un avant-toit/ débord de toit plat, ainsi que la taille des ouvertures et le choix de matériaux de revêtement présente peu d'harmonie avec le milieu d'insertion (Art 3.8 a) ii)).

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est également d'avis que le traitement architectural du nouveau volume présente une apparence incompatible avec l'âge et le style architectural du bâtiment existant (Art 3.8 b) ii)).

### **Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU partagent l'avis du service quant à la proposition d'agrandissement. Ils expriment leurs réserves concernant le nouveau volume proposé qui prédomine sur le bâtiment existant en cours avant-secondaire.

Les membres estiment que l'agrandissement n'est pas en harmonie avec le bâtiment existant en raison de sa forme, des détails architecturaux, des matériaux de revêtement et des ouvertures proposés. Au surplus ils mentionnent que les paliers/galerie métalliques et les garde-corps en verre ne s'agence pas avec l'architecture de l'existant.

*3.8 a) ii) les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;*



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

De plus, les membres sont d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelle porte sur façade latérale. Ils ajoutent que le nouveau volume devrait être conçu de façon à mettre le bâtiment existant en valeur et non d'apporter des modifications au volume existant pour répondre au besoin de l'agrandissement.

Ils soulignent que la proposition est trop fenestrée, que les fenêtres du sous-sol sont trop grandes et que la proposition n'est pas en lien avec l'époque de construction de la résidence.

*3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction ;*

Les membres proposent à l'architecte de s'inspirer du 596 av Merton, qui est un bon exemple d'ajout d'un volume qui s'harmonise avec le bâtiment d'origine.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de refuser le projet tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**7. PIIA – 221, ave Rivermere – Transformation de la façade**

**Requérant**

Madame Beatriz Meza Bazan, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise le changement de la porte d'entrée par un nouveau modèle de porte double avec vitrage plein hauteur. Celle-ci passe de la couleur blanche à noire. Le changement de la porte de garage est également prévu par un nouveau modèle de porte à caissons avec fenêtres dans la partie supérieure. Celle-ci passera de la couleur blanche à noire.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet. En raison de la dimension de la maison, la porte double vient mettre de l'emphase sur l'entrée de la résidence.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Un des membres du CCU exprime une inquiétude à l'égard des propositions présentant des portes noires et des fenêtres blanches, expliquant que cela ne donne pas une uniformité à la façade.

Dans cet ordre d'idée, d'autres membres soulignent qu'une porte d'entrée ou une porte de garage d'une différente couleur permettent de mettre l'accent sur ces ouvertures.

Suite aux discussions, les membres sont favorables à la proposition et partagent l'avis du service quant à la porte double.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**8. PIIA – 2, boul Desaulniers – Affichage**

**Requérant**

Madame Marie-Élaine Leduc, Dentiste Leduc

**Mise en contexte**

Le projet d'affichage vise l'installation d'une nouvelle enseigne murale en vinyle sur boîtier existant.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Pour être conforme, le boîtier ne doit pas être rétroéclairé. Le requérant et propriétaire sont avisés.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres se réjouissent de la nouvelle proposition d'enseigne et estiment que celle-ci représente une amélioration comparativement à l'enseigne existante.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**9. PIIA – 295, ave Cleghorn – Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Martin Lapointe, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise la modification de la galerie en façade avant et avant secondaire. La galerie en bois sera peinte de couleur grise.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet n'est pas conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet. La version du balcon précédemment accepté présentait un détail architectural et une verticalité qui s'harmonisait avec l'ensemble du projet.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU partagent l'avis du service quant à la proposition du balcon. Ils estiment que les travaux effectués ont grandement modifié l'apparence de la maison et que le balcon faisait partie du concept architectural approuvé en 2021.

Un membre rappelle que l'emplacement ce nouveau balcon était autrefois l'entrée principale de la maison et que ce balcon doit avoir un traitement architectural plus détaillé, d'autant plus qu'il fait face à un coin de rue.

En conclusion les membres sont d'opinions que le balcon doit être exécuté tel que le PIIA fut approuvé en 2021.

Certains membres soulignent également que la taille de l'adresse est très grosse et que cela donne une apparence commerciale.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le PIIA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**10. PIIA – 217, ave Sanford – Transformation de la façade**

**Requérant**

Monsieur Alain Deschamps, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise la transformation du garage en pièce habitable et le remplacement de la porte de garage par une fenêtre.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet. Il est toutefois recommandé de reprendre la brique brun foncé et le détail de brique comme sur les autres ouvertures.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU expriment leur réserve quant à la proposition. Ils soulignent que la maison semble avoir fait l'objet de rénovation par le passé de sorte que le revêtement de brique au rez-de-chaussée ne soit pas au même niveau que l'existant et que les fenêtres à l'étage au-dessus du garage ne soient pas alignées.

Certains membres suggèrent que le mur de béton sous la fenêtre devrait être à la même hauteur que le reste des fondations de la maison. Conséquemment, l'ouverture de la fenêtre devait être montée au-delà de la nouvelle section bétonnée ou une autre avenue à explorer serait de prévoir de plus petites ouvertures. D'autres membres proposent, sans poursuivre le niveau des fondations de béton, d'avoir une proposition de fenêtres ou portes d'un autre modèle, à titre d'exemple, des portes françaises ou portes doubles avec impostes latérales afin de garder l'aspect visuel d'une porte de garage.

Les membres partagent l'avis du service quant à l'ajout de brique foncé autour de la nouvelle ouverture afin de rappeler les détails des autres ouvertures du rez-de-chaussée.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**11. PIIA – 323, ave Saint-Thomas – Transformation de la façade**

**Requérants**

Madame Léa Courtadon, Vives st-laurent

**Mise en contexte**

Le projet vise le remplacement du revêtement de toiture en terre cuite pour un bardeau d'asphalte de couleur noire ainsi que le remplacement du modèle de la porte d'entrée et de la porte de garage. Les soffites, les fascias et les gouttières seront peints de couleur noire et le revêtement de bois du pignon sera également peint de couleur noire. Ce projet prévoit que les fenêtres soient peintes en gris anthracite.

Les requérants déposent exactement la même proposition qu'au CCU précédent, mais présentent de nouveaux documents en appui à leur proposition.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU expriment leur appréciation pour le travail de recherche accompli par l'architecte. À la suite de la lecture des explications apportées par le requérant afin de justifier les travaux proposés. Les membres estiment que la proposition respecte le style architectural du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 12. PIIA – 288, ave Sanford – Agrandissement et transformation de la façade

### Requérant

Monsieur Luc Gélinas, Arketip Inc.

### Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement de la résidence en projection latérale et l'ajout d'un étage sur le volume existant. Une transformation de la façade existante est également prévue.

### Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet et répond aux commentaires du CCU. Il est toutefois recommandé que l'avant-toit soit en bardeau d'asphalte.

### Commentaires et recommandations du CCU

Les membres constatent une amélioration de la proposition depuis la dernière présentation. Ils apprécient que l'architecte ait pris en considération les commentaires et recommandations du CCU pour la nouvelle proposition. Ils sont d'avis que la nouvelle volumétrie proposée s'agence davantage au bâtiment existant.

Toutefois, plusieurs membres expriment leurs inquiétudes quant aux modifications proposées du bâtiment existant qui viennent en dénaturer le style architectural. Conséquemment, ils estiment que les interventions sur la façade existante devraient être limitées.

*3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;*

Dans cet ordre d'idée, il est suggéré que les fenêtres sur la maison existant devraient conserver un meneau central, ce qui rappellerait les fenêtres à guillotine existante. De plus, ils soulignent que l'agrandissement devrait reprendre le détail de jeu de brique que l'on retrouve sur le bâtiment.

Les membres sont d'avis que le balcon doit conserver ces caractéristiques architecturales, dont les colonnes en bois avec les détails, et que celles-ci ne doivent pas être remplacées par des colonnes frêles en aluminium. De plus, la couleur foncée du balcon donne l'impression que ce dernier est moins imposant. Les membres aimeraient avoir détail sur les matériaux proposés.

La majorité des membres sont d'avis que le revêtement léger de couleur crème devrait être conservé, alors que d'autres ne sont pas opposés à la nouvelle couleur grise proposée. D'autres observent que le revêtement léger proposé semble plus étroit que le revêtement léger existant. Également, certains membres estiment que la fenestration au deuxième étage de l'agrandissement est trop importante.

En conclusion, les membres conviennent que le requérant souhaite moderniser l'apparence de la maison. Mais certains membres considèrent malgré tout que la fenestration à l'étage de l'agrandissement est trop importante.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- Limiter les interventions sur le bâtiment existant
- Conserver les caractéristiques architecturales du balcon
- Reprendre le jeu de brique sur l'agrandissement
- Prévoir un modèle de fenêtre avec meneau horizontal au centre de la fenêtre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**13. PIIA – 205, Irvine –Agrandissement et transformation de la façade**

**Requérants**

Monsieur Maherzi Sadok, propriétaire

**Mise en contexte**

Le projet vise l'agrandissement en cour arrière de la maison familiale, une partie de l'agrandissement sera visible de la façade avant côté gauche.

**Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres sont d'avis que l'agrandissement proposé est discret et bien intégré au bâtiment existant.

Un membre suggère qu'il serait intéressant de poursuivre le revêtement léger sur le nouveau volume dans la même proportion que l'existant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



#### **14.PIIA – 263, rue Elm – Nouvelle construction**

Madame Stéphanie Verreault se retire de la séance déclarant un conflit d'intérêts.

#### **Requérant**

LSR GesDev, développeur de projets

#### **Mise en contexte**

Le projet vise la réutilisation du terrain sis au 263, rue Elm. Sur ce site, l'on retrouve actuellement les vestiges de la première Église anglicane de la ville. Le requérant propose la démolition de ce qui reste du bâtiment, la construction d'un bâtiment commercial de 3.72 étages et un aménagement paysager grâce auquel serait perpétuée la mémoire du lieu. Cette stratégie permet de rendre accessible à tous les éléments de commémoration, alors qu'une intégration de rappel à même l'architecture limiterait l'accès aux reliques aux usagers du bâtiment.

Les architectes présentent une approche en accord avec l'environnement immédiat, reflétant l'aspect villageois qui caractérise ce secteur de Saint-Lambert.

Pour parvenir à une harmonie avec les bâtiments environnants, la volumétrie globale a été subdivisée de manière à correspondre à l'échelle des constructions voisines. Cette fragmentation du volume facilite l'intégration à l'architecture résidentielle et au tissu urbain environnant. De plus, l'utilisation de la brique rouge et l'intégration d'accents noirs s'inspirent du contexte résidentiel immédiat.

Au centre, le volume entretient un dialogue visuel avec la rue Victoria en proposant une interprétation contemporaine de divers éléments du langage architectural présent sur la rue commerciale; création d'une frise grâce à l'utilisation de briques, la mise en évidence du rez-de-chaussée commercial, la définition de l'entrée par le biais du basilaire, ainsi que l'adoption d'ouvertures inspirées du bâtiment du commerce Taylor. L'ensemble est unifié par la palette de couleurs et l'utilisation répétée du mur-rideau clair, contribuant ainsi à la cohérence architecturale du bâtiment dans son environnement.

#### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Le bâtiment proposé présente de nombreuses caractéristiques architecturales permettant au bâtiment de s'harmoniser dans son milieu d'insertion. Cette construction à toit plat doté d'un revêtement extérieur en brique rouge vient s'agencer avec les immeubles voisins sur la rue Elm et Lorne. La répétition des ouvertures et l'utilisation de fenêtres à meneaux sont en harmonie avec les constructions du secteur.

Le bâtiment respecte l'alignement des façades de bâtiment sur la rue Elm et l'avenue Lorne. La proposition prévoit des jeux de volume rythmant les façades sur rue. La hauteur du revêtement de brique sur la façade dominante de la rue Elm vient s'aligner à la hauteur des résidences voisines créant un lien visuel intéressant.

Le bâtiment est muni d'un stationnement souterrain qui permet également de réduire les espaces minéralisés en surface.



La proposition répond donc particulièrement bien aux critères suivants :

### **3.1. Objectifs généraux applicables à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains**

3.1 h) les projets d'insertion et d'agrandissement des bâtiments se fassent en harmonie avec le milieu et tiennent compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirent en vue d'une intégration ;

3.1 i) les matériaux de revêtement soient associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité ;

### **3.2. Critères généraux relatifs à l'implantation**

3.2 b) la marge avant doit se situer entre les marges avant des constructions adjacentes ou avoisinantes ;

### **3.3. Critères généraux d'intégration architecturale**

3.3 a) Toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement ;

3.3 c) Une grande construction pourra être fractionnée en plusieurs volumes physiquement ou visuellement distincts, de façon à ce que le gabarit de chacun de ces volumes respecte le gabarit moyen des constructions du secteur ; une variation dans le matériau de revêtement ou un décroché, une courbure ou un angle dans une surface de mur ou de toit ne sont pas considérés comme moyens suffisants de fractionner une construction ;

### **3.5 Objectifs et critères particuliers applicables à la zone CB-1**

3.5 a) ii) l'architecture d'un bâtiment devrait en général rappeler les traits dominants de son milieu d'appartenance et s'y assimiler ;

3.5 a) iv) lorsqu'un projet de construction est prévu en accompagnement ou en remplacement d'un bâtiment comportant un intérêt architectural, la récupération ou l'intégration de certaines composantes du bâtiment existant dans la nouvelle construction devrait être recherchée.

3.5 b) ii) favoriser l'animation au niveau de la rue en maximisant les surfaces ouvertes ou vitrées des murs adjacents à la voie publique.

### **3.8. Objectifs et critères particuliers applicables aux projets d'insertion d'une nouvelle construction et aux projets d'agrandissement ou de modification de façade**

3.8 a) ii) les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents ;



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

3.8 c) iv) l'impact visuel des aires de stationnement doit être atténué ;

**Commentaires et recommandations du CCU**

Les membres du CCU reconnaissent la qualité supérieure de ce projet et mentionnent que ce dernier devrait être identifié comme projets coup de cœur.

Les membres apprécient l'ajout d'une rangée de fenêtres sur les façades prédominantes avant et avant secondaire. De plus, ils se réjouissent que les écrans visuels dissimulant les équipements mécaniques sur le toit ne soient pas visibles de la rue à proximité du bâtiment. Ils sont ravis de la stratégie d'éclairage du bâtiment proposé et de la mise en lumière des vitraux en façade avant et avant secondaire.

Les membres du CCU sont favorables à l'abattage des 9 arbres situés dans l'implantation projetée du bâtiment et de la rampe d'accès du stationnement intérieur afin de permettre la réalisation du projet. Ils sont d'avis que les 2 arbres situés près des limites de lot arrière et latérale droite devront être protégés durant les travaux.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 15. Dérogation mineure – 263, rue Elm – aménagement paysager

### Requérant

Monsieur Marouane Kamal  
LSR GesDev, développeur de projets

### Mise en contexte

Le projet vise l'aménagement paysager autour du nouveau bâtiment commercial projeté. Cette demande vise 3 éléments dérogatoires.

Les demandes de dérogation mineure sont analysées au regard des critères d'évaluation suivants :

1. La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
2. L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;
3. La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
4. La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
5. La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
6. La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
7. La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général ;
8. Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;
9. La dérogation a un caractère mineur.

### Dérogation mineure 1 et 2

L'article 5.1 d) du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que sur tout terrain d'un usage commercial adjacent à un terrain résidentiel un écran visuel constitué d'une bande de 1 m plantée d'un écran opaque de conifères ou de buissons d'une hauteur minimale de 2 m doublé d'une clôture d'une hauteur minimale de 2 m doit être aménagé.

De plus, la dérogation mineure vise la disposition l'article 5,11 e) iv) de ce même règlement que la hauteur d'un muret ou d'un pilastre de brique ou de pierre ne peut dépasser 90 cm centimètres.

La demande vise à autoriser l'aménagement d'un muret de brique d'une hauteur de 1,8 m et l'aménagement d'une bande plantée d'une largeur variant de 0.63 mètre à 1.93 mètre et de largeur variable en guise d'écran visuel.



### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Considérant l'analyse suivante, le service de l'urbanisme, permis et inspection est d'avis que la demande est recevable.

- L'autorisation respecterait les objectifs du Plan d'urbanisme.
- L'aménagement d'un écran visuel planté d'une largeur 1 mètre viendrait réduire l'espace utilisable en cour arrière qui est d'une largeur de 3.2 mètres, ce qui laisserait peu de place pour la réalisation du concept d'aménagement paysager d'un lieu de commémoration de l'Église anglicane. Cette cour donne accès à un local communautaire, donc l'accès sera public, il doit être dégagé, sécuritaire, et permettre une largeur suffisante accessibilité universelle.
- Aucun impact sur le voisinage puisqu'un muret de brique d'une hauteur de 1,80 mètre serait aménagé à la limite de terrain. Ce muret constituerait l'écran visuel en plus des espaces de végétation de profondeur variable. Ce qui assurerait l'intimité des propriétés voisines. Le voisin immédiat sera directement avisé de ces dérogations au moment de la publication de l'avis public.
- Aucun impact en matière de sécurité publique, de santé-sécurité, sur le bien-être général et sur la qualité de l'environnement puisque des bandes de plantation sont prévues.
- La majorité de l'écran visuel planté proposé sera d'une largeur variant de 0.63 mètre à 1.93 mètre. Le muret de brique sera d'une hauteur de 1.80 mètre, soit le double de la hauteur autorisé pour un muret. Cependant, ce muret remplace la clôture d'une hauteur de 2 mètres requise par la disposition visée.

### **Commentaires et recommandations du CCU – relatif à l'architecture**

Les membres du CCU partagent l'avis du service.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Dérogation mineure 3**

L'article 5.1 f) du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit qu'aucun aménagement paysager ne peut comporter de construction d'une hauteur de plus de 2 mètres (6,6 pieds).

La demande vise à autoriser construction de 4 arches en bois d'une hauteur de 4,33 mètres dans la cour arrière du terrain. Ces arches font partie du concept du sentier de commémoration de l'Église anglicane.

### **Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection**

Considérant l'analyse suivante, le service de l'urbanisme, permis et inspection est d'avis que la demande est recevable.



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

- L'autorisation respecterait les objectifs du Plan d'urbanisme.
- La hauteur des arches proposée permet d'assurer un dégagement suffisant pour les usagers du passage piéton. Une des exigences des décisions précédentes était à l'effet d'intégrer les arches dans le concept d'aménagement paysager.
- Aucun impact sur le voisinage, les arches se raccordent au muret et au bâtiment. De plus, leur profil étant très étroit il y aura peu d'impact visuel pour le voisinage.
- Le voisinage sera avisé de ces dérogations au moment de la publication de l'avis public.
- Aucun impact en matière de sécurité publique, de santé-sécurité, sur le bien-être général et sur la qualité de l'environnement.
- L'impact visuel de ces arches sera très minime en raison du style et de ses dimensions élancées.

**Commentaires et recommandations du CCU – relatif à l'architecture**

Les membres du CCU partagent l'avis du service.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

## **16. Divers**

### **Projets coup de cœur**

Les membres ont identifié 1 projet coup de cœur au cours de cette rencontre soit celui visant l'adresse suivante :

- 263, rue Elm



Urbanisme, permis et inspection  
2035, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 466-3277  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 17 JANVIER 2024**

**17. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Pierre-François Chapleau et appuyé par M<sup>me</sup> Ariane Mercier que la séance soit levée à 20h52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Stéphanie Verreault**  
Présidente



---

**Anik Fortin**  
Secrétaire



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Dérogation mineure - 105, ave Upper-Edison – Nouvelle construction**

---

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA CHEF DE DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, MADAME ANIK FORTIN

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 1<sup>er</sup> mars 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure résulte d'une condition posée par le comité de démolition lors de sa réunion du 5 juillet 2023.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition.

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 105, avenue Upper-Edison, à savoir:

- Autoriser un revêtement de bardeau de cèdre pouvant atteindre jusqu'à 100% de la superficie des façades du bâtiment, contrairement à l'article 4.7 du *Règlement de zonage 2008-43* qui prévoit que la façade soit constituée à 60% de pierre ou de brique d'argile.
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.2)

### **Dérogations mineures - 575, avenue Victoria**

---

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA CHEF DE DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, MADAME ANIK FORTIN

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été annoncée au préalable par un avis public publié le 1<sup>er</sup> mars 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'une telle dérogation crée un préjudice sérieux aux requérants et que ces derniers font preuve de bonne foi et de transparence;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition.

D'ACCORDER les dérogations mineures relatives à la propriété située au 575, avenue Victoria, à savoir:

- Autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne sur l'auvent existant, surplombant l'entrée principale du commerce dont la hauteur est de 2 mètres du niveau moyen du sol, alors que l'article 8.3.1 d) du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que l'auvent doit avoir une hauteur minimale de 2,5 m.
  - Autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne sur l'auvent existant, installé à même la toiture du café-terrace dont la hauteur est de 2 mètres du niveau moyen du sol et dont la saillie au bâtiment excède 2 mètres contrevenant aux articles 8.1.3 a) et 8.3.1 d) du *Règlement de zonage 2008-43* qui prévoient que l'auvent accueillant une enseigne doit avoir une hauteur minimale de 2,5 m, soit attaché au bâtiment et ne puisse faire saillie de plus de 2 m du bâtiment.
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.3) **Dérogations mineures - 263, rue Elm – nouvelle construction et aménagement de terrain**

---

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA CHEF DE DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, MADAME ANIK FORTIN.

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures ont été annoncées au préalable par un avis public publié le 1<sup>er</sup> mars 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 13 décembre 2023, du 17 janvier et du 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de telles dérogations ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au *Règlement sur les dérogations mineures 2023-213*;

D'ACCORDER les dérogations mineures relatives à la propriété située au 263, rue Elm, à savoir:

- Autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment à 4,27 mètres de la limite de terrain donnant sur la rue Elm sur une longueur de 2 mètres et de 2 mètres de la limite du terrain donnant sur l'avenue Lorne sur une longueur de 11.76 mètres ainsi qu'à 3.37 mètres sur une longueur de 9.15 mètres, alors que le tableau des dispositions spécifiques de la zone CB-3 de l'annexe 3 du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que dans cette zone, la marge avant et avant secondaire minimale est de 4,5 mètres.
  - Autoriser l'implantation d'une terrasse au toit sans retrait de la limite du toit, à 2 mètres de l'emprise de l'avenue Lorne et à 4,27 mètres de la rue Elm, alors que l'article 5.10 iii) du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que pour les bâtiments de 3 étages ou plus, est autorisée une terrasse en retrait d'au moins 1,5 m de toute limite du toit ou en respect des marges minimales de la zone.
-

- Autoriser un nouveau bâtiment d'une hauteur de 14,5 mètres alors que le tableau des dispositions spécifiques de la zone CB-3 de l'annexe 3 du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que dans cette zone, la hauteur maximale d'un bâtiment est de 12 mètres.
  - Autoriser un nouveau bâtiment ayant 3,72 planchers alors que le tableau des dispositions spécifiques de la zone CB-3 de l'annexe 3 du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que dans cette zone, le nombre de planchers maximal est de 3,5.
  - Autoriser une allée d'accès au stationnement intérieur d'une largeur variable de 4 à 3,5 mètres alors que l'article 7.5 du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que la largeur minimale d'une allée de stationnement intérieur est de 6 mètres à la condition suivante:
    1. Un système de feux de circulation doit permettre de contrôler l'accès et assurer la sécurité de l'aménagement.
  - Autoriser l'aménagement d'une aire de chargement et de déchargement à même l'allée d'accès au stationnement intérieur alors que l'article 7.7 a) du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit que dans les zones commerciales, le stationnement doit être agencé de façon à ce que les manoeuvres se fassent entièrement sur le terrain, il doit être possible d'accéder au stationnement en marche avant et de le quitter en marche avant à la condition suivante:
    1. L'aire de chargement et de déchargement doit clairement être identifiée.
  - Autoriser un écran visuel constitué uniquement d'une bande plantée de végétaux variés sur une profondeur d'environ 16,5 mètres à partir de l'emprise de la rue Elm et d'une clôture et d'une bande plantée discontinue, de largeur et hauteur variable sur le reste de la limite mitoyenne à la propriété du 265-267, rue Elm alors que l'article 5.1 d) du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit qu'un écran visuel doit être constitué d'une bande de 1 mètre plantée d'un écran opaque de conifères ou de buissons d'une hauteur minimale de 2 mètres, doublé d'une clôture d'une hauteur minimale de 2 mètres aux conditions suivantes:
    1. Le plan de plantation et la palette végétale déposée dans le cadre de la demande est associé à la présente dérogation et a un caractère obligatoire et continu tant et aussi longtemps que le bâtiment sis au 263, rue Elm accueille des usages commerciaux;
    2. L'accès au local situé en cour arrière doit être universellement accessible;
    3. Les bandes de plantation doivent avoir une largeur minimale permettant l'entretien et la survie des végétaux.
  - Autoriser la construction de 4 arches en bois d'une hauteur variable en fonction du niveau du sol adjacent de 2,76 à 3 mètres dans la cour arrière du terrain alors que l'article 5.1 f) du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit qu'aucun aménagement paysager ne peut comporter de construction d'une hauteur de plus de 2 mètres (6,6 pieds).
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

### **PIIA - 465, rue Venne – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 465, rue Venne, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

### **PIIA - 376, ave Maple – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la modification du projet pour répondre au commentaire du Comité consultatif d'urbanisme exigerait des travaux intérieurs dont la portée dépasse le projet initial de mise aux normes sur les issues de secours du *Code de construction du Québec*.

D'APPROUVER, à l'encontre des recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 376, avenue Maple, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3)

### **PIIA - 108, ave Normandie – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un avant-toit plat au-dessus de la galerie en cour arrière du bâtiment situé au 108, avenue Normandie, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

### **PIIA - 105, ave Upper-Edison – Nouvelle construction**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de démolition lors de sa réunion du 5 juillet 2023.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 18 février 2024 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la nouvelle construction du bâtiment situé au 105, avenue Upper-Edison, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **PIIA - 532, rue Green – Agrandissement et transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 22 février 2024 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 532, rue Green, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **PIIA - 196, ave Stanley – Agrandissement et transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024.

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 22 et 23 février 2024 afin de répondre à 3 des 4 commentaires du Comité consultatif d'urbanisme soit:

- La grande fenêtre au rez-de-chaussée doit être du même modèle que l'existant ou être divisée en 3 avec les sections de part et d'autre de la même largeur que les fenêtres à guillotine existante sur cette même façade avec traverse centrale.
- La nouvelle fenêtre à l'étage en façade avant secondaire doit avoir une traverse centrale.
- Les colonnes et les poutres de la galerie doivent être en bois peint de couleur blanche.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 196, avenue Stanley, avec la condition suivante:

- La fenêtre au rez-de-chaussée en façade avant principale doit être située à son emplacement d'origine et avoir la même largeur que les fenêtres de l'étage, comme on peut le voir sur la photo datant des années 1930.
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7)

### **PIIA - 436, rue Crescent – Agrandissement et transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 436, rue Crescent, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

### **PIIA - 1155, ave Victoria – Affichage**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage sur la façade du bâtiment situé au 1155, avenue Victoria, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9)

### **PIIA - 288, ave Sanford – Agrandissement et transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 27 février 2024 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 288, avenue Sanford, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10)

### **PIIA - 575, avenue Victoria - Affichage**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 28 février 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage en façade du bâtiment situé au 575, avenue Victoria, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11)

### **PIIA - 418-420, rue Crescent - Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 28 février 2024;

CONSIDÉRANT les documents reçus le 29 février 2024 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 418-420, rue Crescent, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **PIIA - 342-344 avenue Notre-Dame - Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 février 2024.

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 29 février 2024 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 342-344, avenue Notre-Dame, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13)

### **PIIA - 263, rue Elm – Nouvelle construction**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 janvier 2024.

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 22 février 2024 intégrant des modifications aux marges avant et avant secondaires.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la nouvelle construction du bâtiment situé au 263, rue Elm, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.4) **Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil – citation**

---

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement 2325 pour citer comme monument historique l'immeuble connu comme étant l'ancienne église anglicane situé au 263, rue Elm sur le lot 255-62 PTIE du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, circonscription foncière de Chambly* lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 mai 2000 (résolution 2000-05-159);

CONSIDÉRANT la demande faite auprès de la Ville de Longueuil d'inclure au schéma d'aménagement et de développement de Longueuil l'immeuble situé au 263, rue Elm, connu comme étant « l'ancienne église anglicane » ;

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu par acte notarié le 18 octobre 2017, entre la Ville de Saint-Lambert et la société 9279-9618 Québec inc., représentée par Max Morin-Dubois, relativement à l'immeuble constitué du lot 2 391 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, connu comme étant « l'ancienne église anglicane »;

CONSIDÉRANT l'avis public relatif à la vente de l'immeuble situé au 263, rue Elm (ancienne église anglicane) publié le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la conclusion d'un addenda à l'acte de vente intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 2019, approuvé par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 (résolution 2019-09-277);

CONSIDÉRANT l'article 119 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) stipulant que le conseil doit, au moins 90 jours avant l'adoption du règlement d'abrogation, aviser le registraire du patrimoine culturel de son intention d'abroger le règlement de citation; et lorsqu'il s'agit d'une municipalité locale, la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien (en l'occurrence l'agglomération de Longueuil);

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère de la Culture et des Communications en date du 9 août 2021 à l'effet qu'il n'entend pas intervenir dans le dossier puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier;

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion visant l'abrogation du règlement 2325 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'avis au registraire du patrimoine culturel visant l'intention de la ville d'abroger le règlement de citation 2325, adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021 (résolution 2021-08-270), a été transmis au ministère de la Culture de même qu'à l'agglomération de Longueuil le 26 août 2021;

CONSIDÉRANT l'absence d'une intervention de la part de l'agglomération de Longueuil en temps opportun;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'abrogation du règlement de citation 2325 lors de la séance du 22 novembre 2021 (résolution 2021-11-356);

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de la part de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Longueuil n'a été transmise à la Ville de Saint-Lambert avant le 22 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert estime avoir complété le processus légal conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT QUE, d'après l'administration de Longueuil, une simple formalité est suggérée, à savoir une résolution du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, afin de clore le dossier.

DE PROCÉDER à une demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil visant le retrait de la citation comme monument historique l'immeuble connu comme étant l'ancienne église anglicane situé au 263, rue Elm, maintenant considérée obsolète depuis 2021, compte tenu du processus élaboré, tel que décrit à la présente résolution.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.5) **Demande d'exemption de cases de stationnement - 263, rue Elm**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1 du *Règlement de zonage 2008-43* impose l'obligation de prévoir un nombre suffisant de cases de stationnement pour un nouvel usage dans le cadre du projet de la nouvelle construction du 263, rue Elm (le « Projet ») ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement d'une somme de 3 500 \$ par case manquante pour les 5 premières cases et de 5 000 \$ pour les cases suivantes;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est exigible préalablement à l'émission de tout permis ou certificat et avant que ne puisse commencer l'usage; elle n'est pas remboursable, même lorsque cesse l'usage pour lequel le stationnement était requis;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire Mouillepied a informé la Ville qu'elle ne souhaitait pas se prévaloir du local d'une superficie approximative de 34.95 m<sup>2</sup> (ou 376 pi<sup>2</sup>) au rez-de-chaussée du Projet qui lui avait été offert dans le cadre de la nouvelle construction du 263, rue Elm.

D'EXEMPTER l'obligation de fournir le nombre de cases de stationnement requis en regard du ratio de 1 case/ 35mc (usage bureau) prévu au *Règlement de zonage 2008-43* en vigueur, le tout moyennant une compensation financière de 202 500 \$ pour les 42 cases manquantes, tel que prévue à l'article 7.1 de ce même règlement, conformément à ce qui suit:

- À l'obtention du permis de construction, un montant de 62 500 \$ devra être versé pour la compensation de 14 cases de stationnement, représentant la part des deux étages supérieurs à qui sont par ailleurs attribuées les 10 cases aménagées dans le cadre du projet;
  - La balance de la compensation monétaire devra être payée subséquemment lors de l'émission des certificats de places d'affaires des autres occupants;
-

- Pour ces autres occupants, si leur usage requiert un ratio de cases de stationnement qui est plus exigeant, en fonction de la réglementation alors en vigueur, le montant de la compensation étant autorisée pour les cases supplémentaires à prévoir, devra être révisé.

DE RENONCER à la cession à titre gratuit du local qui devait être attribué à la Société d'histoire Mouilleped.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

### **Seconde période de questions (une heure)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 18 mars 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

### **Levée de la séance**

---

La mairesse procède à la levée de la séance à \_\_\_\_\_.